

RAPPORT ANNUEL 2022

SERVICE D'EAU POTABLE - SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Synthèse
de l'année
P. 4

Service
Patrimoine
P. 12

Bilan technique
du service
P. 37

Gestion
abonnés
P. 63

Economie
de la délégation
P. 67

Annexes
P. 76



LE RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CONCERNE LA GESTION 2022 DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DÉLÉGUÉE À AGUR PAR LE SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DE LA REGION DE JURANCON DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE APPROUVÉ LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2020.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **des variations du patrimoine immobilier** de la collectivité au cours du dernier exercice.

> **de l'état des lieux** des installations de traitement et d'adduction de l'eau potable du syndicat d'eau potable. L'accent est porté sur l'état de fonctionnement des ouvrages et leur conformité en vue de la sécurité du personnel et de la sécurité sanitaire.

> **de l'inventaire des travaux de renouvellement** contractuels réalisés par le délégataire ainsi que leurs charges financières.

> **des biens de retour restitués à la collectivité** en fin de contrat et les biens de reprise appartenant à AGUR et pouvant être vendus à la collectivité à l'issue du contrat.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2022 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté. Enfin, ce rapport tâchera également de proposer des améliorations techniques nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

04-11**SYNTHÈSE DE L'ANNÉE**

Chiffres clés
Indicateurs de performance
Faits marquants
Propositions d'amélioration

**12-36****SERVICE - PATRIMOINE**

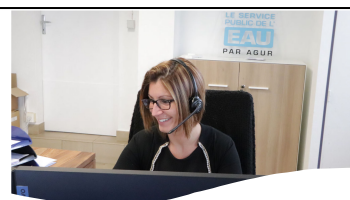
Le contrat
Organisation du service par Agur
Patrimoine

**37-63****BILAN TECHNIQUE DU SERVICE**

Volumes / Rendements
Qualité de l'eau
Energie / Réactifs
Interventions d'exploitation
Analyse de la sectorisation
Renouvellement contractuel
Travaux divers
Détail des travaux réseau

**63-66****GESTION ABONNÉS**

Les branchements
Les abonnements
Les volumes facturés
Paiement des factures
Réclamations abonnés

**67-75****ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION**

Tarifcation du service
Compte rendu financier
Compte d'exploitation
Suivi des dépenses de renouvellement

**76-157****ANNEXES**

Glossaire
Note technique volumes prélevés
Rapport ARS
Synthèse réglementaire
Indicateurs réglementaires
Bilan recherche de fuites 2022
Liste des dégrèvements 2022
Bilan de fonctionnement du système de production et de distribution d'eau 2022
Décompte annuel SMEP de Jurançon





SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1. Chiffres clés
2. Indicateurs de performance du service
3. Faits marquants
4. Propositions d'amélioration

1 - CHIFFRES CLÉS

32 585

abonnés du service d'eau potable au 31/12/2022

4 132 616

volume consommé comptabilisé sur 365 jours

828,2 Km

de canalisations

77,0 %

de rendement réglementaire

212,90 €

Montant d'une facture d'eau potable TTC type de 120 m³ au 1^{er} Janvier 2023

10

Puits actifs

1

Unité de production

25

Réservoirs de stockage d'eau potable

2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	Valeur 2022
L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE			
Nombre d'abonnés du service eau Potable	Délégataire	32 417	32 585
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	68 805	69 506
QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER			
[P101.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	Délégataire	100%	100%
[P102.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	Délégataire	100%	100%
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	2,47 ‰	2,79 ‰
[P151.0] Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1j	1j
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100%	100%
[P155.1] Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	6,99 ‰	6,79 ‰
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	nc	3,70%
[P109.1] Abandons de créance et versements à un fond de solidarité	Délégataire	nc	0

	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	Valeur 2022
PRIX DU SERVICE DE L'EAU			
[D102.0] Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,71€	1,77€
GESTION PATRIMONIALE			
Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
Nombre de réservoirs de stockage	Délégataire	25	25
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	120	120
[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans	Collectivité	1,09%	0,88%
Linéaire de réseau (km)	Délégataire	829,7	828,2
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE			
[P108.3] Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	100%	100%
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	Délégataire	74,4 %	77,0 %
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	Délégataire	5,63	4,59
[P106.3] Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /j/km)	Délégataire	5,00	4,25

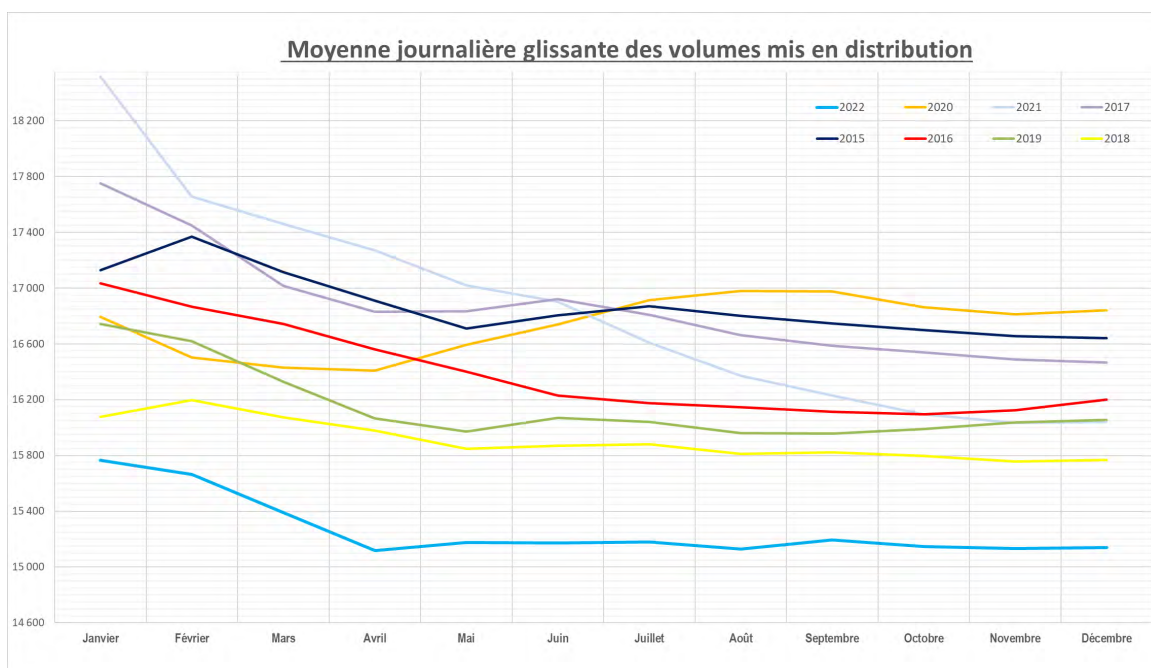
3 - FAITS MARQUANTS

> DIMINUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

L'année 2022 est une année record sur la baisse des volumes mis en distribution avec un gain de presque 330 000 m³ entre 2021 et 2022 et de plus de 630 000 m³ depuis le 01/01/2021.



La moyenne des volumes mis en distribution journalièrement a également énormément baissé pour atteindre une moyenne de 15 141 m³/j sur 2022 avec un minimum atteint le 20 juin 2022 avec 12360 m³ distribués (10657 m³ hors GC).

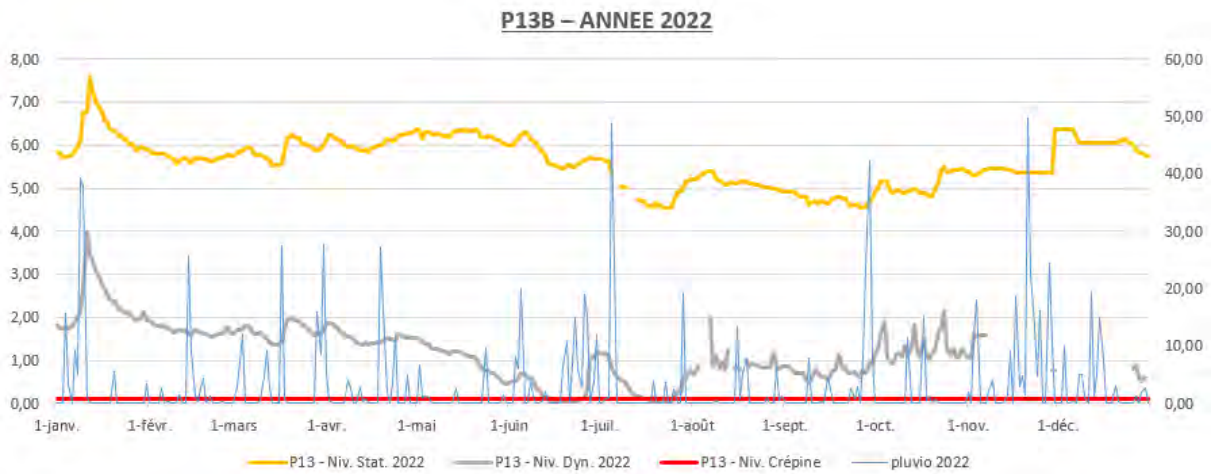
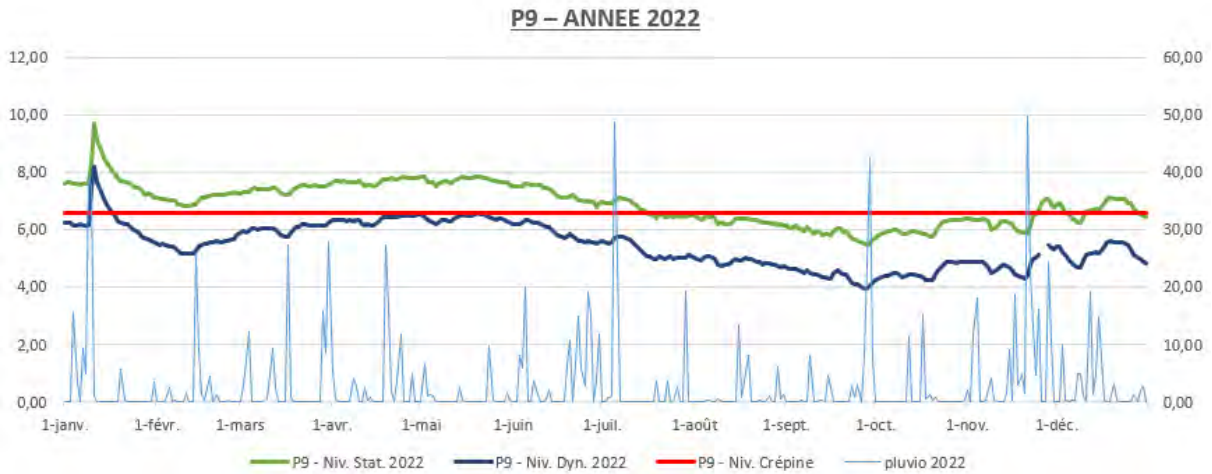


Ainsi le rendement de réseau atteint et notamment l'ILP se sont améliorés de manière significative pour atteindre des % valeurs respectives de 77 % et 4.25 m³/km/j.

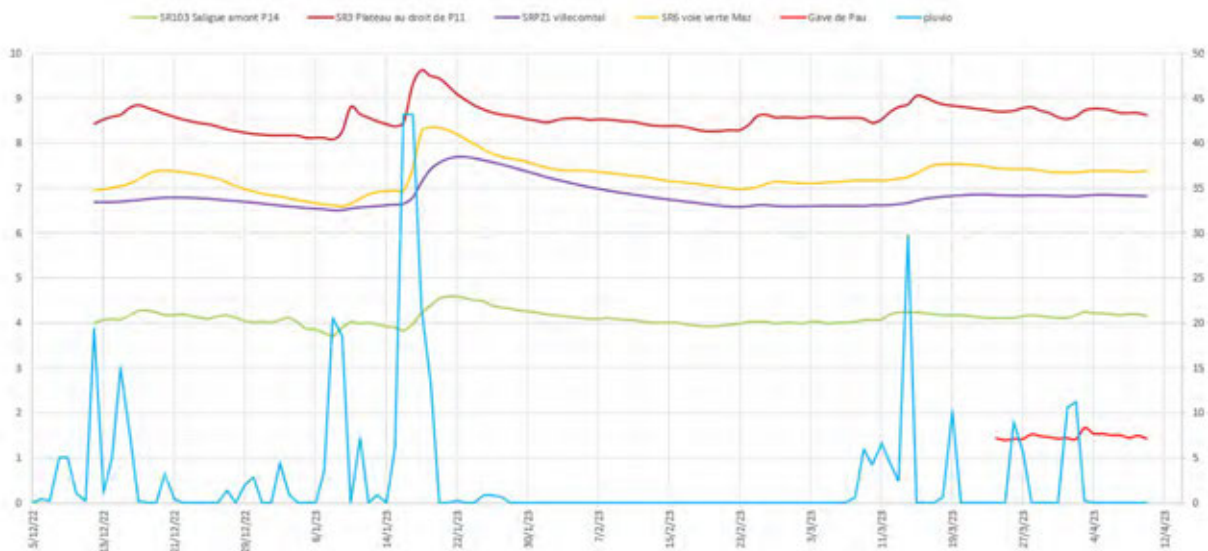
> SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU

L'année 2022 a aussi été marquée par des épisodes caniculaires intenses impactant les ressources du syndicat avec des niveaux de nappes atteints qui doivent être surveillés notamment pour le bon fonctionnement des ouvrages du champ captant (dénoyage...)

Exemple du P9 et P13b :



4 piézomètres ont aussi été équipés fin 2022 pour un suivi plus fin de l'évolution de la nappe du champ captant



> FINALISATION DU PGSSE (PLAN DE GESTION DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX)

L'année 2022 a été aussi marquée par la finalisation du PGSSE qui a été présenté aux élus et aux différents services de l'état .

Il a permis d'évaluer l'ensemble des risques en lien avec la production et la distribution d'eau potable jusqu'au robinet de l'abonné.

Des priorités ont été fixées ouvrage par ouvrage , famille d'action par famille d'action afin d'établir un planning de travaux à engager (exemple : Généralisation de la mise en place de télégestion , généralisation des anti-intrusion, Réflexion sur les sécurisations des capotages...).

4 - PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service, Agur a identifié des travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre :

4.1 SUR LES OUVRAGES

> Forages

Optimisation de l'automatisme du champ captant pour d'une part respecter les volumes journaliers d'autorisation de prélèvement de l'arrêté préfectoral et d'autre part éviter des rabattement trop important du niveau de la nappe.

> Réservoirs

Optimisation du fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réservoirs (modalité de remplissage, marnages et autonomie).

Uniformiser le modèle de télégestion et de télésurveillance des réservoirs (capteurs anti-intrusion, sonde de niveau, télégestion, généralisation des intersites et pose de mesures de débits)

Remise en service du réservoir de Berdoulou dans le but de sécuriser l'alimentation des Miels Michaud, optimiser les pressions et la sectorisation.

> PGSSE

Lors de la démarche PGSSE, ces réflexions d'amélioration des réservoirs ont été abordées :

- Equiper les sites majeurs d'inverseur de source (RIANT, BERLANNE, NARCASTET)
- Mise en place de télésurveillance sur les sites non équipés.
- Améliorer la sécurisation des sites par de l'anti-intrusion, vidéosurveillance, garde-corps et barreaux antichute.

> Réflexion sur l'autonomisation énergétique des sites (pose de panneaux solaires, étude de turbinage...)

4.2 SUR LES RÉSEAUX

> Sectorisation

Afin d'améliorer la sectorisation existante, nous proposons :

- d'une part, la sous sectorisation des secteurs qui présentent les linéaires de réseau les plus élevés :

- S9 Gensemin
- S4 Bouerner
- S32 Tio pepe Larribau
- S18 Picou
- S38 Monplaisir
- S25 Morlaas Bas service
- S53 Meillon Assat

- d'autre part d'équiper de débitmètres les réservoirs qui ne disposent pas de comptage sur leur alimentation et/ou leur distribution : Loulié, Taillefer, Laforgue, Mazères, Lebe, Lanot et Clos Touzet.

- Suivi des gros consommateur et des interconnexions

Généraliser la télésurveillance des gros consommateurs et des interconnexions équipées d'appareils de comptage.

Equiper de compteurs les interconnexions non équipées.

> Télérelève des compteurs abonnés

Mise en place d'une expérimentation de télérelève « test » sur les communes de Morlaàs et Serres-Morlaàs afin de suivre la consommation plus régulièrement et d'alerter en cas de variation de consommation.

> Réduction de pression

Le diagnostic des organes de régulation de pression terminé début 2022 et l'étude hydraulique réalisée en 2022 ont mis en évidence la nécessité de :

- modifier la consigne de fonctionnement de 14 stabilisateurs de pression.
- Renouveler 21 appareils.
- Améliorer la gestion de la pression sur le réseau en ajoutant de la stabilisation de pression (objectif : diminution moyenne de 1 bar sur l'ensemble du réseau; et gain de +2% de rendement).

> Modulation de pression

Afin de baisser la pression de service de manière significative tout en assurant un débit optimal en fonction du besoin, nous proposons des solutions de modulation de pression en différents points du réseau :

- zone INDUSPAL
- bourg de BIZANOS
- Secteur « Picou »

> Gestion des baisses de pression

Afin d'assurer une pression de service convenable sur les quelques zones à faibles pressions, nous proposons de créer des maillages, d'optimiser le remplissage de certains réservoirs et de réfléchir à la pose de surpresseurs.

> Création ou optimisation de maillage existant

Afin de sécuriser la continuité de service et d'optimiser la recherche de fuites, nous proposons d'interconnecter des conduites et d'optimiser les raccordements existants (pose de stabilisateurs de pression, de vannes...)

> Proposition de renouvellement de réseaux

L'étude de gestion patrimoniale réalisée en 2021 cible et priorise les canalisations à renouveler. Conjointement à cette étude, nous avons identifié au cours de la première année d'exploitation des tronçons pour lesquels un renouvellement est nécessaire. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur les conduites des voies suivantes :

- BOSDARROS— route départementale de Nay ;
- GAN — route de Nay ;
- GELOS—impasse Henry 4, rue du général Leclerc et avenue Pasteur ;
- JURANCON—Avenue Gaston Cambot, route des coteaux de Guindalos, avenue de l'amiral Landrin et avenue Rauski ;
- MAZÈRES LEZONS—avenue du Général de Gaulle.
- BILLERE—Rue de la saligue et rue du Puymorens



SERVICE - PATRIMOINE

1. Le contrat
2. Organisation du service par AGUR
3. Patrimoine

1 - Le Contrat

1.1 LA COLLECTIVITÉ

Syndicat Mixte d'Eau Potable de la région de Jurançon

Monsieur Michel Bernos (Le Président)

1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Affermage (Concession)

Date d'effet : 01/01/2021

Durée du contrat : 10 ans

Date d'échéance : 31/12/2030

Avenant n°1

Date d'effet : 01/04/2022

Nature : Redéfinition des objectifs de performances hydrauliques, évolutions tarifaires et adaptations rédactionnelles

2 - Organisation du service par Agur

2.1 L'ORGANISATION LOCALE DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition du SMEP de la région de Jurançon une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels et humains nécessaires à la qualité du service. La société AGUR met donc à disposition de la collectivité une infrastructure locale et propre à la gestion des ouvrages des communes membres composée des différentes compétences des métiers de l'eau.

AGUR est représenté par son Responsable de zone, Fabien Fernandez. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services de la Collectivité ;
- > Le management de l'encadrement local ;
- > L'expertise technique ;
- > Le respect des engagements ;
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain ;
- > Être votre interlocuteur unique.

Hervé Irigoien est le Responsable de centre attribué et a une fonction d'encadrement et de la gestion du service. Il est basé directement sur le secteur de la collectivité.

Ses missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité ;
- > La gestion des interventions ;
- > L'organisation et la planification des missions des agents ;
- > Le suivi de la clientèle.

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés au service d'eau potable des communes d'Aressy, Assat, Billere, Bizanos, Bosdarros, Buzy (partiellement), Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin (partiellement), Lasseube (partiellement), Lasseubetat (partiellement), Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Morlaàs, Narcastet, Pardies-Piéétat (partiellement), Rontignon, Serres Morlaàs et Uzoz. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

Le tableau ci-dessous dresse l'organigramme de l'agence locale de Jurançon pour la gestion du service d'eau potable.

Responsable de centre	Hervé Irigoïn
Référent travaux	André Garbay
Référent réseau	Jeremy Bat
Responsable exploitation / renouvellement	Raymond Chagot
Technicien eau potable, Cartographie SIG	Didier Darracq
Technicien Réseau / recherche de fuites	Sébastien Chapon
Technicien Réseau / Recherche de fuites	Maxime Bidart
Technicien Usine	Jérémie Lozes
Agent Usine 1	Isoumaila Niakate / Phillipe Lespinasse
Agent Usine 2	Théo Belkaroubi /

Nous avons mobilisé, en complément de cet effectif permanent, l'équivalent de 5 ETP pour la relève des compteurs et le déploiement de la radio relève .

Les équipes opérationnelles dédiées au service du SMEP de Jurançon embauchent quotidiennement sur le territoire. Ils sont assistés d'experts présents également sur le territoire : des techniciens (géomaticien, hydraulicien, automaticien, etc.) mais également des chargés de clientèle dédiés au territoire. A ces experts dédiés au service, s'ajoutent les services supports centralisés au siège et mobilisables pour n'importe quelle problématique depuis Anglet :

> Le **service support technique** intervient en appui et à la demande des secteurs afin de répondre aux besoins spécifiques. L'équipe est composée d'hydrauliciens, chimistes, informaticiens, automaticiens et généralistes en mesure de répondre à toutes les problématiques rencontrées. Parmi ces personnes, certaines ont une connaissance très fine du territoire.

> Les **services clientèle et digitalisation** gèrent le volet de la relation avec les abonnés et la digitalisation de tous les services d'Agur. Le centre d'appels complète le dispositif proposé localement à Jurançon.

> Le **service facturation aux abonnés** a la responsabilité des factures auprès des abonnés.

> Le **service comptabilité et RH-Social** gère dans un premier temps tous les aspects administratifs de la vie

L'effectif permanent est ainsi constitué de 23 personnes.

Agent Réseau / Clientèle	Thierry Bidart
Agent Réseau / Clientèle	Donovan Matseraka
Agent Réseau / Clientèle	Gilles Manciet
Agent Réseau / Clientèle	Serge Cathala
Agent Réseau / Clientèle	Philippe Antonio
Agent Travaux 1	Alain Terradot-Piot
Agent Travaux 2	Frédéric Marulier
Agent Travaux 3	Angelo Ferreira
Agent Travaux 4	Titouan Lagrave
Agent Travaux 5	Sébastien Douraud
Assistante de centre	Christine Suberbielle
Chargée de clientèle 1	Brigitte Claverie
Chargée de clientèle 2	Chloé Dufosse

En incluant la quote-part des services supports (clientèle, technique, ...), c'est l'équivalent de près de 25 ETP qui sont affectés au service du SMEP de la région de Jurançon.

d'une entreprise . Une partie de ce service a également la charge de la facturation de prestations. La gestion des contrats de travail et des reprises de personnel est gérée par le service RH.

> Le **service HSE** est en charge des problématiques en lien avec le développement durable et l'environnement. Le volet sécurité fait partie des priorités du service. Il a également la charge de mettre en place les différentes certifications et démarches environnementales proposées pour les centres AGUR.

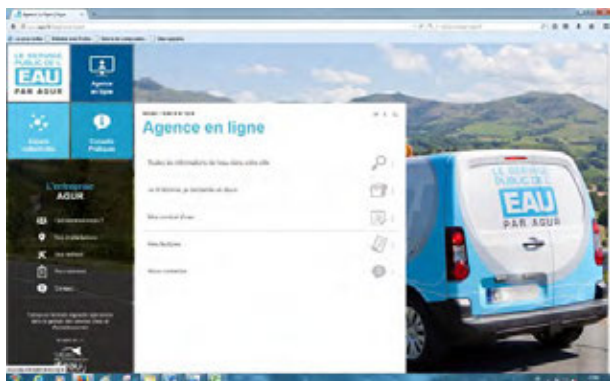
> Le **service communication et commerce** élabore les chiffrements technico-économique des offres commerciales.

Nous n'avons pas enregistré accidents du travail cette année. Nous n'avons pas eu d'observations de la part de l'inspection du travail.

2.2 L'AGENCE EN LIGNE

L'AGENCE EN LIGNE

Le site internet www.agur.fr permet à tous les abonnés d'accéder à leur compte personnel.



On y retrouve :

- > les historiques des consommations,
- > les historiques des factures avec une possibilité d'impression

- > le paiement en ligne par carte bleu

Il est également possible d'échanger avec le service clientèle par mail :

- > Communication d'index
- > Demande de devis
- > Autres demandes, ...

2.3 LES COORDONNÉES DU SERVICE

Agence : **Jurançon**

Adresse : **ZAC du Vert Galant
64 110 JURANCON**

**Ouverture au public : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00**

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouverture de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés répond aux demandes des abonnés du service :

**09 69 39 40 00
du lundi au vendredi de 8h à 18 h**

Un numéro d'astreinte, vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur, est également mis à disposition **24h/24 : 09 69 39 40 00**

2.4 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques supplémentaires sont mis à la disposition des communes membres du SMEP de la région de Jurançon. Nous présentons entre autres les outils suivants :

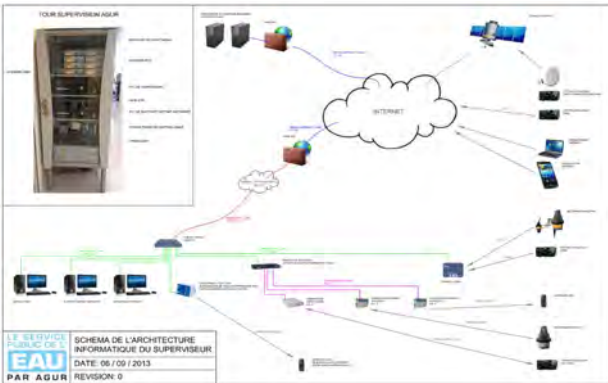
Appel en masse AMA



Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.

La supervision TOPKAPI

Un système de supervision TOPKAPI communiquant avec tous les types d'automates de télégestion placés sur chaque site équipé. Cette supervision surveille en permanence le fonctionnement du réseau de distribution et offre de nombreuses possibilités d'analyse de fonctionnement des ouvrages.



Architecture de supervision en place

LE SIG (Système d'Information Géographique)

Un SIG permettant l'archivage sur une base de données géoréférencée (base IGN) des réseaux d'eau potable du syndicat. Ce SIG est la mémoire informatique du positionnement et des interventions réalisées sur le réseau de distribution.



Edition de rapports journaliers automatiques

Gestion des alarmes

Groupe Electrogène en secours

A compter du 2nd semestre 2023, 2 groupes électrogènes seront disponibles en permanence pour prendre le relais des alimentations électriques des usines et autres ouvrages de suppression. Ils seront intégrés au patrimoine du SMEP de la région de Jurançon.

Dans l'attente, nous sommes en capacité de mobiliser des groupes de secours en urgence, disponibles au sein d'AGUR ou de partenaires spécifiques.

La réactivité maximale permise par ces groupes constitue l'une de nos forces en cas de tempêtes ou de coupures de courant.



3 - Patrimoine

3.1 CAPTAGES ET PRODUCTION

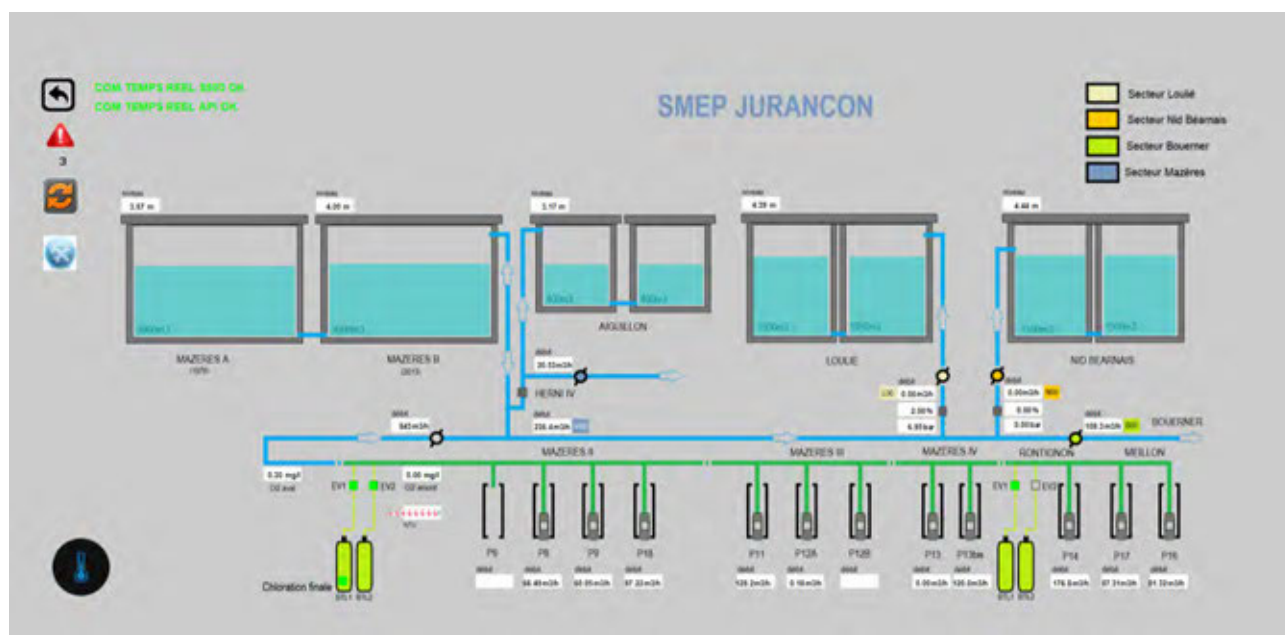
> 3.1.1 Les captages

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est alimenté par un champ captant composé de 11 puits.

Le débit maximum global est fixé à 1390 m³/h Et à 28 600 m³/j.

L'arrêté préfectoral du 25 Octobre 2017 définit les conditions de prélèvement d'eau sur les ouvrages.

POMPAGE	MISE EN SERVICE	DÉBIT AUTORISÉ (M ³ /H)	DÉBIT AUTORISÉ (M ³ /J)
MAZÈRES LEZONS P6	En secours	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P8	En service	80	1 600
MAZÈRES LEZONS P9	En service	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P11	En service	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P12	En service	250	5 000
MAZÈRES LEZONS P13	En secours	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P13 bis	En service		
RONTIGNON P14	En service	200	4 800
MEILLON P16	En service	200	4 000
MEILLON P17	En service	160	3 200
MAZÈRES LEZONS P18	En service	120	2 400



> 3.1.2 Les usines de production

USINE DE MAZÈRES-LEZONS

L'usine de Mazères II est l'unité principale de production de l'ensemble du réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon.

Les étapes de traitement et de désinfection

Il n'y a pas de traitement de l'eau sur le SMEP. L'eau brute subit une simple désinfection avant distribution.

> Pré-chloration

Injection de chlore gazeux pour les eaux brutes des puits P14, P16 et P17

> Chloration

Injection de chlore gazeux en sortie d'usine de Mazères II pour l'ensemble des eaux brutes et prétraitées.



	2021	2022
Capacité production autorisée sur 24h (m3/j)	28 600	28 600
Capacité production disponible* sur 24h (m3/j)	26 280	26 280
Consommation électrique relevée (en kWh)	2 862 332	2 598 596

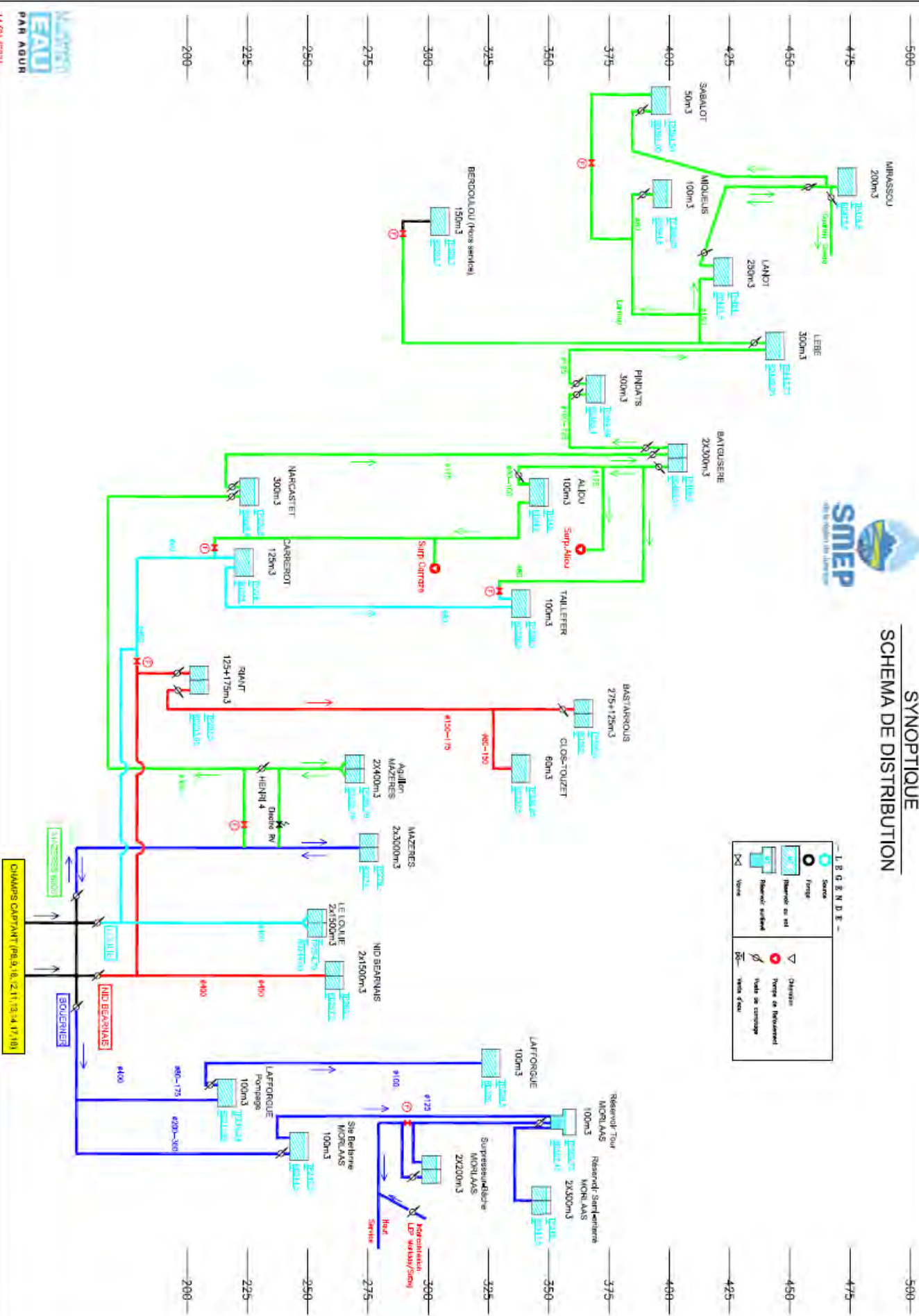
La consommation électrique affichée est issue des relevés transmis par le fournisseur Direct Energie (énergie facturée 2022).

SYNOPTIQUE SCHEMA DE DISTRIBUTION



— L E G E N D E —

	Source		Change
	Fringe		Force de Réseaux
	Reservoir en sol		Valve de commande
	Reservoir surface		Valve de service
	Valve		



3.2 LES OUVRAGES DE STOCKAGE, DE RE-PRISE ET DE SURPRESSION D'EAU

> 3.2.1 Les réservoirs de stockage

Le tableau ci-dessous dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur les communes membres au SMEP de la région de Jurançon. On trouve également des informations-typiques telles que la capacité et la présence ou non de dispositifs de télésurveillance :



NOM	VILLE	NATURE	CAPACITÉ (M ³)	TÉLÉ - SURVEILLANCE	MISE EN SERVICE
Laforge	Assat	Semi-enterré	100	Non	En service
Reprise Laforge	Assat	Bâche	100	Oui	En service
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2 x 1 500	Oui	HORS SERVICE
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60	Non	En service
Carrérot	Gelos	Bâche	125	Oui	En service
Mazères 6000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 3 000	Oui	En service
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 400	Oui	En service
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 1 500	Non	En service
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300	Oui	En service
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100	Oui	En service
Lèbe	Bosdarros	Semi-enterré	300	Oui	En service
Pindats	Bosdarros	Bâche	300	Oui	En service
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Lanot	Gan	Semi-enterré	250	Oui	En service
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200	Oui	En service
Berdoulou	Gan	Semi-enterré	150	Non	HORS SERVICE
Bastarrouse	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100	Oui	En service
Riant	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50	Oui	En service
Alliou	Gan	Semi-enterré	100	Non	En service
Tour Morlaàs	Morlaàs	Réservoir sur tour	100	Oui	HORS SERVICE
Morlaàs Bas service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Morlaàs Haut service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 200	Oui	En service
Berlanne	Morlaàs	Bâche	100	Oui	En service

TOTAL stockage en service

17 635 m³

> 3.2.2 Les stations de reprise et de surpression

Le tableau suivant recense les différentes stations de surpression des communes membres du SMEP de la région de Jurançon.

DÉSIGNATION	VILLE	NOMBRE DE POMPES	DÉBIT NOMINAL EN M ³ /H	HMT EN MCE	TÉLÉ-SURVEILLANCE	GROUPE ÉLECTROGÈNE	PUISSANCE EN KW
Carrazé	Jurançon	2	5,8	30.6	Oui	Non	1,1
Alliou	Gelos	3	6	30	Oui	Non	0,75
Morlaàs	Morlaàs	4	17	55.4	Oui	Non	4
Berlanne	Morlaàs	2	70	120	Oui	Non	37
Carrérot	Gelos	2	30	115	Oui	Non	15
Laforgue	Assat	3	12	150	Oui	Non	7,5
Lanot	Gan	2	21	58	Oui	Non	5,5
Narcastet	Narcastet	2	80	202.44	Oui	Non	75
Pindats	Bosdarros	2	21	81,7	Oui	Non	7,5
Riant	Gan	2	100	180	Oui	Non	90
Bastarrouse	Gan	2	5,8	66	Oui	Non	2,2



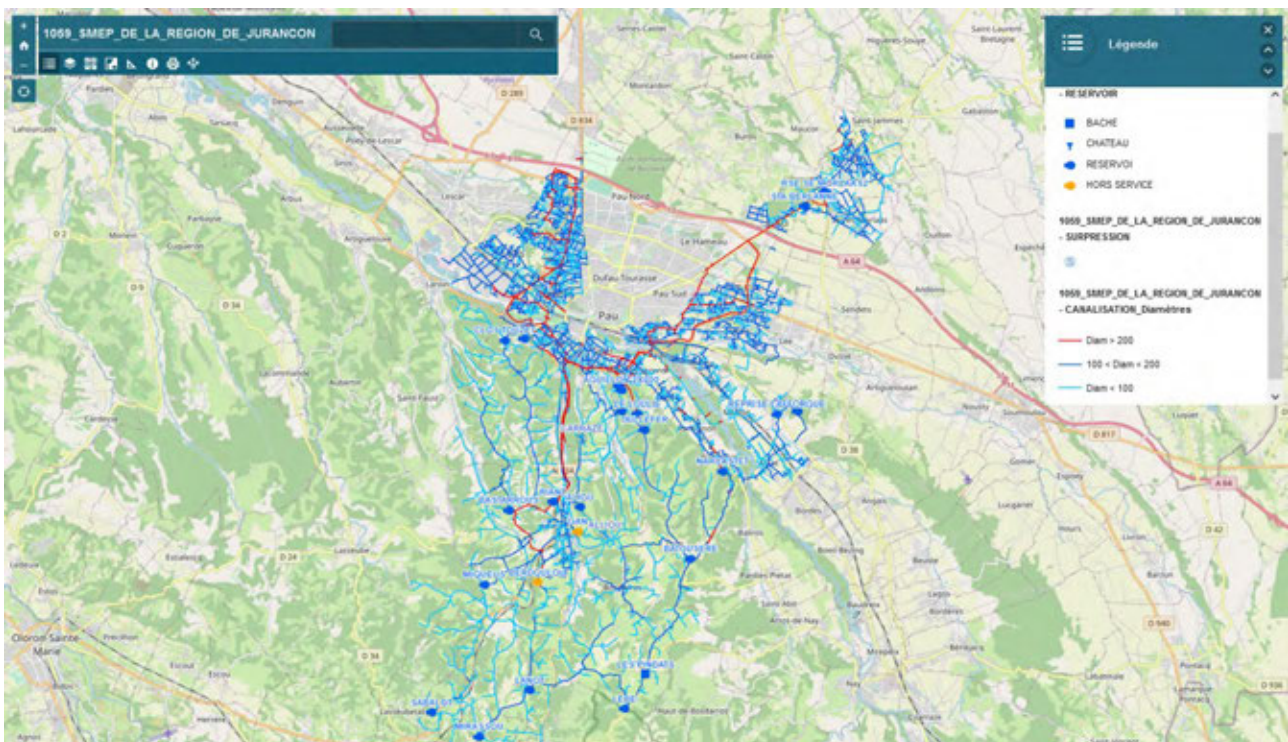
3.3 LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

> 3.3.1 Le réseau principal de distribution

Les plans du réseau sont numérisés et utilisés sous informatique à l'aide d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

Le développement d'une application SIG en ligne (Arcgis Online) permet un accès direct pour le SMEP aux données patrimoniales.

Les cartes de réseau mises à jour régulièrement sont accessibles via le web aux services de la collectivité en permanence. Elles recensent l'ensemble des éléments du patrimoine de la collectivité et leurs caractéristiques.



Le linéaire (en mètres) du réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartit de la manière suivante :

Matériaux	Diamètre (mm)	2021	2022
FONTE	50	42	1239
	60	23827	21 279
	80	26013	23 669
	100	93308	92 769
	125	19274	19 678
	150	81078	81 782
	175	6013	5 977
	200	41019	40 067
	250	14426	14 407
	300	7263	7 198
	350	4263	4 280
	400	14611	14 631
	450	3661	3665
	500	4108	4 099
600	1581	1 567	
Sous-total FONTE		340 488	336 308
PVC	25	2799	2 562
	32	30436	29 821
	40	32664	31 835
	50	45603	44 723
	63	146762	148 309
	75	624	646
	90	31753	32 656
	110	97625	98 740
	125	5943	5 924
	140	29886	29 880
	160	9681	9 903
200	350	350	
Sous-total PVC		434 127	435 349
PEHD	25	1296	1 110
	32	5038	5 508
	40	9581	9 626
	50	24569	25 616
	63	4977	5 482
	75	2024	2 043
90	1654	1 840	
110	754	423	
450	45	45	
Sous-total PEHD		49 937	51 692

Matériaux	Diamètre (mm)	2021	2022
Acier	40	260	259
	80	803	782
	100	33	33
	125	95	100
	150	399	388
	250	24	69
	500	426	429
Sous-total Acier		2 039	2 060
Inconnu	Inconnu	3078	2 829
Sous-total Inconnu		3 078	2 829
TOTAL		829 669	828 239

* Hors canalisation hors service et hors canalisation hors contrat.

GEOREFERENCEMENT EN CLASSE A

A la signature du contrat, l'intégralité des réseaux est géolocalisé en classe B ou C à l'exception des canalisations posées après 2012. En 2020, le linéaire de réseau en classe A est donc estimé à 76 km soit 9% du linéaire total.

Conformément aux engagements contractuels (Art 6.6), le réseau d'eau potable est en cours de géoréférencement.

En 2021, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Morlaàs et Serre Morlaàs. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 82 km soit 10% du linéaire total.

En 2022, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Idron, Bizanos, Aressy, Meillon, Assat, Narcastet, Rontignon, Uzoz et Mazerès. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 312 km soit 38% du linéaire total.

En 2022, le linéaire total géoréférencé est de 394 km soit 48% des canalisations.

> 3.3.2 Défense incendie

Les poteaux incendie du territoire raccordés au réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartissent de la manière suivante :

Commune (INSEE)	2021	2022
ARESSY (64041)	19	20
ASSAT (64067)	48	48
BILLERE (64129)	126	126
BIZANOS (64132)	89	88
BOSDARROS (64139)	38	39
GAN (64230)	106	106
GELOS (64237)	49	50
IDRON (64269)	98	99
JURANCON (64284)	94	94
LAROIN (64315)	3	3
LESCAR (64335)	4	4
LONS (64348)	253	252
MAZÈRES-LEZONS (64373)	38	38
MEILLON (64376)	18	20
MORLAAS (64405)	105	110
NARCASTET (64413)	23	24
PARDIES-PIETAT (64444)	2	2
PAU (64445)	1	1
RONTIGNON (64467)	15	15
SERRES-MORLAAS (64520)	23	23
UZOS (64550)	25	26
TOTAL	1177	1188

Les données 2021 sont issues du SIG.

En 2022, AGUR a réalisé le contrôle de conformité de l'ensemble des hydrants du réseau (dans le cadre d'un accord-cadre hors périmètre du contrat). Une mise à jour de l'inventaire du patrimoine est réalisée.

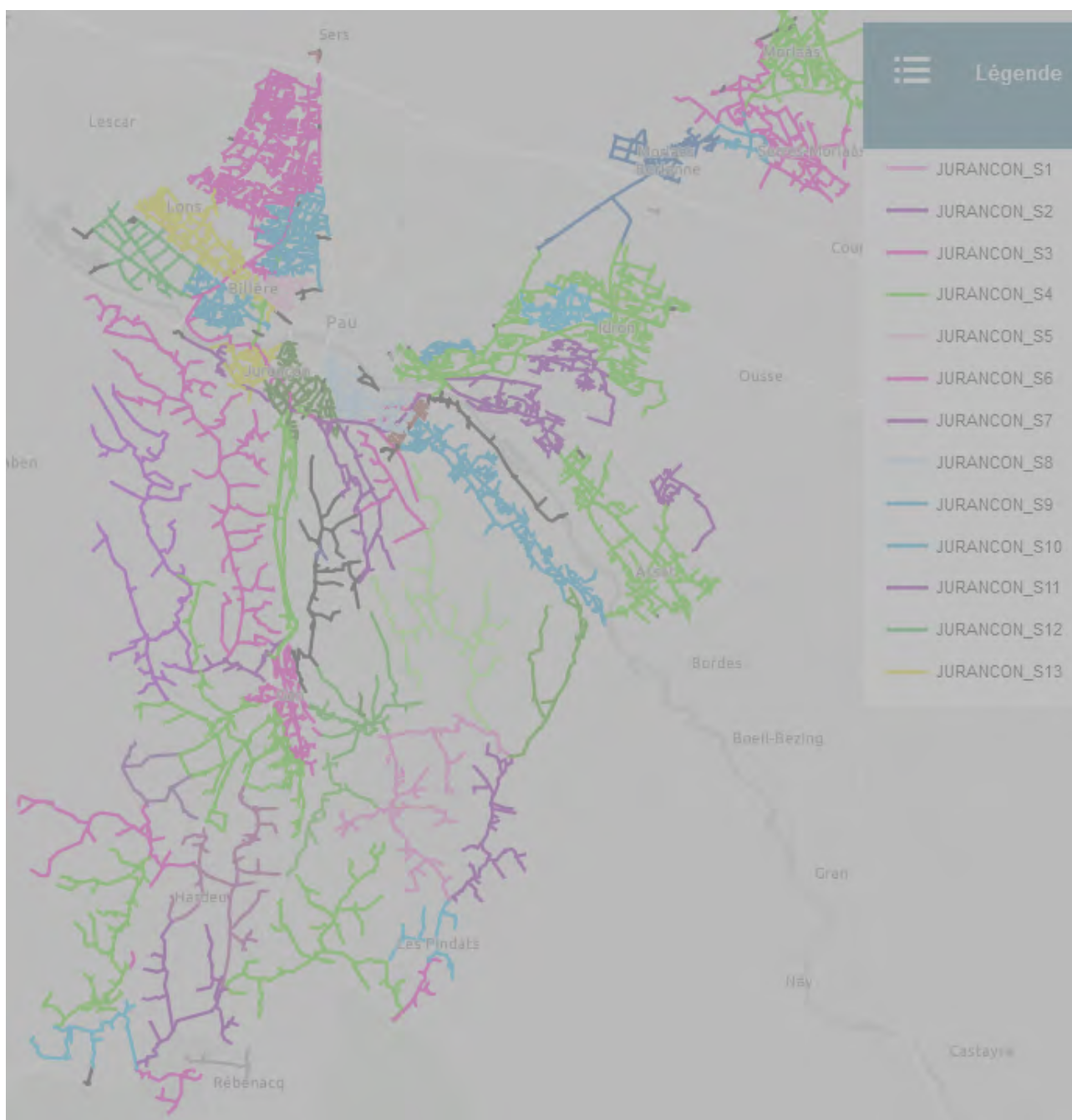
> 3.3.3 La sectorisation

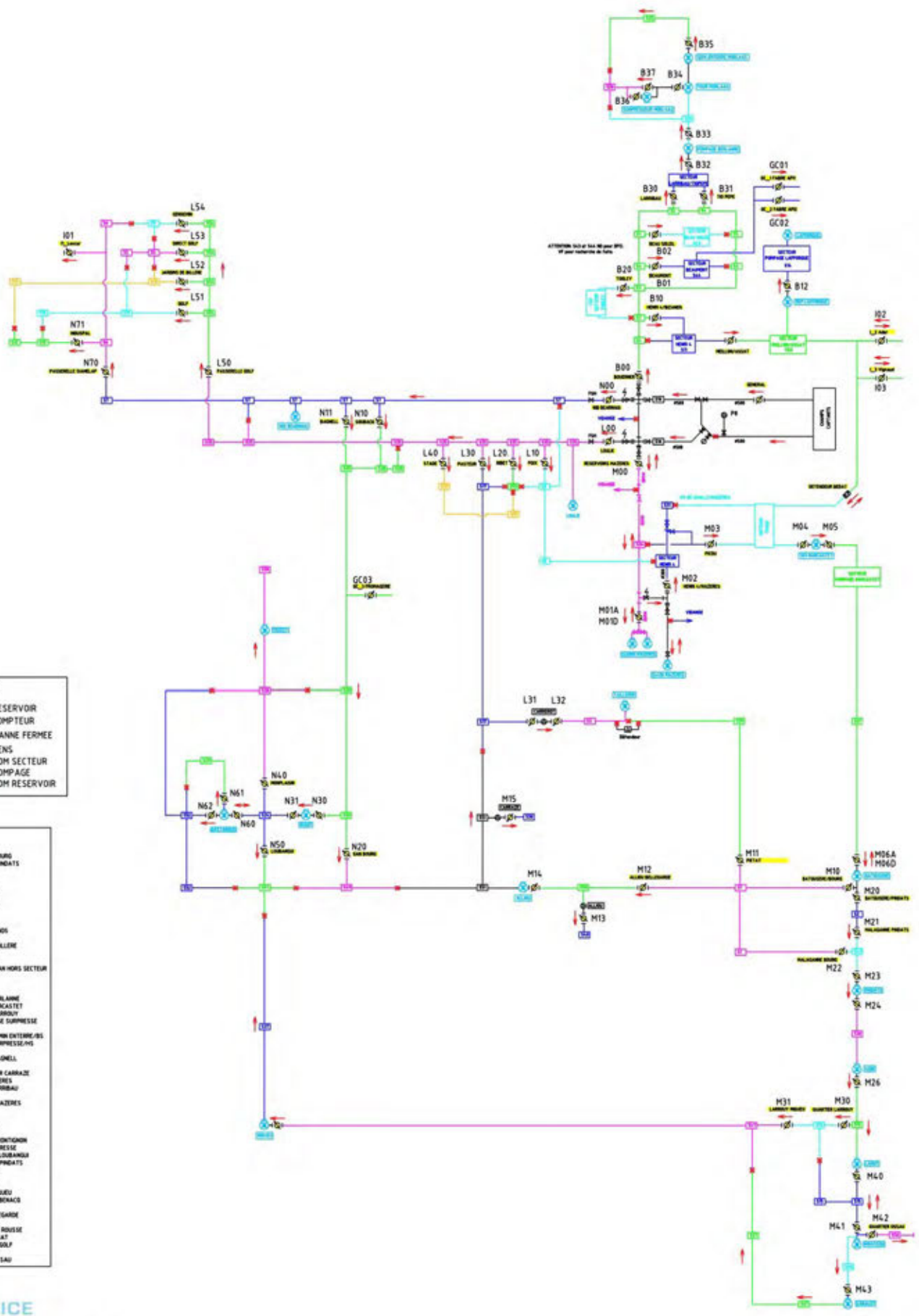
La sectorisation consiste à diviser le linéaire de réseau en plusieurs poches homogènes afin d'améliorer la visibilité et la surveillance des débits qui transitent dans chaque secteur. La sectorisation permet également d'identifier les secteurs fuyards grâce à la surveillance des débits de nuit.

Les secteurs disposent donc de compteurs télégrés à chaque entrée et sortie de la poche. Ils permettent, à

travers l'exploitation quotidienne des données obtenues, d'identifier les zones prioritaires de recherche de fuite afin de réduire les pertes d'eau et d'améliorer le rendement du réseau.

Une sectorisation existe déjà pour le réseau. Elle le divise en 55 secteurs présentés dans la carte ci-contre. Leur longueur totale est de 830 km.





LEGENDE

- RESERVOIR
- VANNE FERMEE
- SENS
- NOM SECTEUR
- POMPAGE
- NOM RESERVOIR

SECTEURS

- S1-BATTIGUERE BOURG
- S2-BATTIGUERE/PINDATS
- S3-CAMBEROT
- S4-BOURNIER
- S5-DIRECT GOLF
- S6-SARRELAP
- S7-LE BEAUBAIS
- S8-PEZE
- S9-BOISSON
- S10-GOLF
- S11-MEM L'UZANOS
- S12-MODIPEL
- S13-JARDIN DE BELLE
- S14-APPOGEE
- S15-LANET
- S16-CHAMP CAPTAN HORS SECTEUR
- S17-CASTEUR
- S18-PEON
- S19-LEZE
- S20-MORLAAS BERLANNE
- S21-POMPE MARCALET
- S22-QUARTIER LARROUY
- S23-BASTAROUSSE SURPRESSE
- S24-BRANT
- S25-MORLAAS SEMH ENTERRE/BS
- S26-MORLAAS SURPRESSE/MS
- S27-SABALOT
- S28-SOURACQ/BADELL
- S29-STADE
- S30-SURPRESSEUR CARRAZE
- S31-MEM L'HAZIERES
- S32-FO PEPE/LARROU
- S33-TIOULEY
- S34-RESERVOIRS MAZIERES
- S35-LEZE
- S36-PINDATS
- S37-PROUJOU
- S38-MONTE AUR
- S39-MAPEAU DE BONTIGNON
- S40-ALLOU SURPRESSE
- S41-BASTAROUS LOUBANOU
- S42-MALAGARNE PINDATS
- S43-LEAU SILEL
- S44-BEAUPONT
- S45-MRASSOU
- S46-LARROUY MIEUJ
- S47-BOUSSARROS BONACS
- S48-SAR BOURG
- S49-ALLOU BELLEGARDE
- S50-ALLOU
- S51-CHAPELLE DE ROUSSE
- S52-MELLOU/ACAT
- S53-TRANSPORT GOLF
- S54-ARBEI
- S55-QUARTIER OSSAU

V0

Le parc de compteur de sectorisation comprend 69 appareils de mesure :

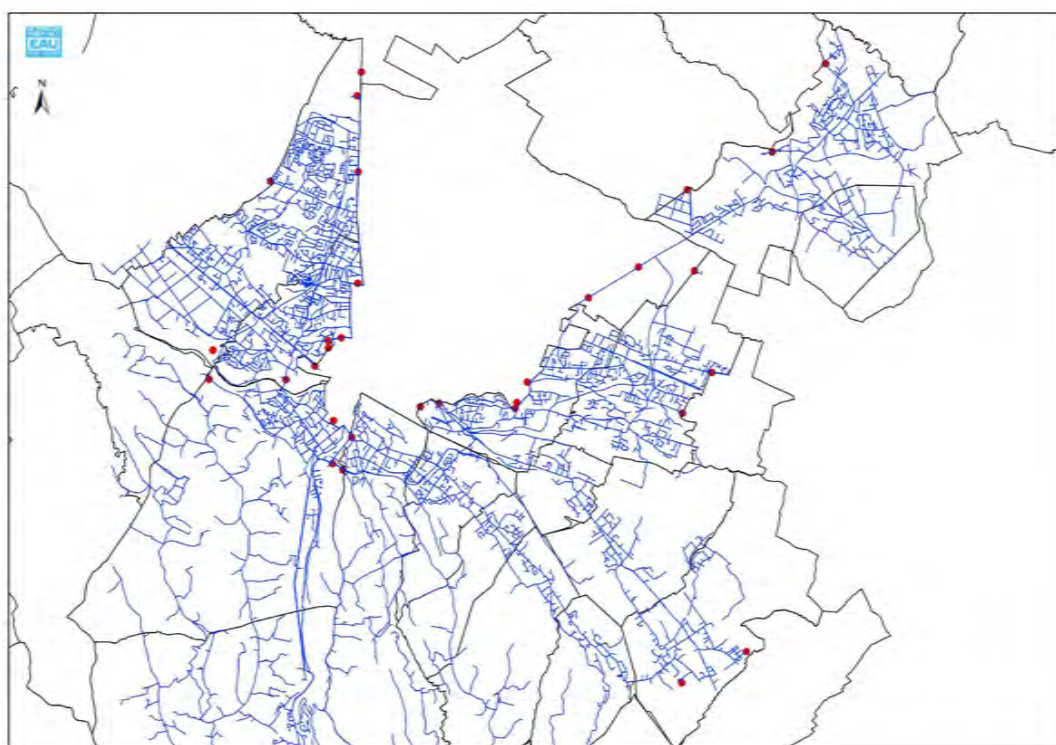
Numéro de compteur de sectorisation	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2022
CC00	VOLUME	CS GENERAL-MAZÈRES II	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
B00	VOLUME	CS BOUERNER	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
B01	VOLUME	CS BEAUMONT	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B02	VOLUME	CS BEAU SOLEIL	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B10	VOLUME	CS HENRI IV-BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B11	VOLUME	CS MEILLON ASSAT	ARESSY (64041)	EN SERVICE
B12	VOLUME	CU SORTIE LAFORGUE	ASSAT (64067)	EN SERVICE
B13	VOLUME	CS PONT D ASSAT	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
B20	VOLUME	CS TOOLEY	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B30	VOLUME	CS LARRIBAU	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B31	VOLUME	CS TIO PEPE	IDRON (64269)	EN SERVICE
B32	VOLUME	BERLANNE ENTREE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B33	VOLUME	BERLANNE SORTIE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B34	VOLUME	0	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B35	VOLUME	BAS SERVICE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B36	VOLUME	BACHE SURPRESSEUR	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B37	VOLUME	0	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
L00	VOLUME	CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
L00	VOLUME	CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
L10	VOLUME	CS FOIX	GELOS (64237)	EN SERVICE
L20	VOLUME	CS RIBET	GELOS (64237)	EN SERVICE
L30	VOLUME	CS PASTEUR	GELOS (64237)	EN SERVICE
L31	VOLUME	CU ENTREE CARRÉROT	GELOS (64237)	EN SERVICE
L40	VOLUME	CS STADE	JURANCON (64284)	EN SERVICE
L50	VOLUME	CS PASSERELLE DU GOLF	JURANCON (64284)	EN SERVICE
L51	VOLUME	CS GOLF	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L52	VOLUME	CS JARDINS DE BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L53	VOLUME	CS DIRECT GOLF	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L54	VOLUME	CS GENSEMIN	BILLERE (64129)	EN SERVICE
M00	VOLUME	CS RESERVOIR MAZÈRES	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M01	VOLUME	CS COMPTEUR SUR 600 RSE 3000	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M02	VOLUME	CS HENRI IV-MAZÈRES	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M03	VOLUME	CS PICOU	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M04	VOLUME	CU ENTREE BACHE NARCAS-TET	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
M05	VOLUME	CU SORTIE BACHE NARCAS-TET	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
M06	VOLUME	CU BATGUSÈRE ENTREE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M10	VOLUME	CS BATGUSÈRE BOURG	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M11	VOLUME	CS PIETAT	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M12	VOLUME	CS ALLIOU BELLEGARDE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M13	VOLUME	CU ALLIOU SURPRESSE	GELOS (64237)	EN SERVICE
M14	VOLUME	CU ALLIOU	GAN (64230)	EN SERVICE
M15	VOLUME	CU SURPRESSEUR CARRAZÉ	JURANCON (64284)	EN SERVICE
M16	VOLUME	CS BOSDARROS BÉNACQ	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE

Numéro de compteur de sectorisation	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2022
M20	VOLUME	CS BATGUSÈRE PINDATS	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M21	VOLUME	CS MALAGANNE PINDATS	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M22	VOLUME	CS MALAGANNE BOURG	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M23	VOLUME	CU PINDATS ENTREE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M24	VOLUME	CU PINDATS SORTIE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M26	VOLUME	CU LEBE SORTIE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M30	VOLUME	CS LANOT LARROUY	GAN (64230)	EN SERVICE
M31	VOLUME	CS LARROUY MIQUEU	GAN (64230)	EN SERVICE
M32	VOLUME	CU ENTREE MIQUEU	GAN (64230)	EN SERVICE
M40	VOLUME	CU SORTIE LANOT	GAN (64230)	EN SERVICE
M41	VOLUME	CS ADDUCTION/ DISTRIBUTION MIRASSOU	GAN (64230)	EN SERVICE
M42	VOLUME	CU QUARTIER OSSAU	GAN (64230)	EN SERVICE
M43	VOLUME	CU ENTREE SABALOT	GAN (64230)	EN SERVICE
N00	VOLUME	CS NID BERNAIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
N10	VOLUME	CS SOUBACQ	JURANCON (64284)	EN SERVICE
N11	VOLUME	CS BAGNELL	JURANCON (64284)	EN SERVICE
N20	VOLUME	CS GAN BOURG	GAN (64230)	EN SERVICE
N30	VOLUME	CU ENTREE RIAN	GAN (64230)	EN SERVICE
N31	VOLUME	CU SORTIE RIAN	GAN (64230)	EN SERVICE
N40	VOLUME	CS MONPLAISIR	GAN (64230)	EN SERVICE
N50	VOLUME	CS BASTARROUS- LOUBANGUI	GAN (64230)	EN SERVICE
N60	VOLUME	CU ENTREE SORTIE BAS- TARROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N61	VOLUME	CU SURPRESSE BASTAR- ROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N62	VOLUME	CU CHAPELLE DE ROUSSE BASTARROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N70	VOLUME	CS PASSERELLE DU SIAME- LAP	JURANCON (64284)	EN SERVICE
N71	VOLUME	CS ZONE INDUSPAL	LONS (64348)	EN SERVICE

Le parc de compteur d'interconnexions (achat et/ou vente) comprend 41 appareils de mesure détaillé dans le tableau et la carte ci-dessous :

Numéro de compteur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2022
I01	VOLUME	INTERCO.AV CHATRIAN LES-CAR	LESCAR (64335)	EN SERVICE
I02	VOLUME	INTERCO.CHEMIN VIGNAU ASSAT	ASSAT (64067)	EN SERVICE
I03	VOLUME	INTERCO.INTERMARCHÉ ASSAT	ASSAT (64067)	EN SERVICE
I05	VOLUME	INTERCO BERLANNE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
I06	VENTE PERMANENTE-CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-LAURET 2 BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
I07	VENTE PERMANENTE-CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-ARRIOULAT BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
I08	VENTE PERMANENTE-CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-LAURET 1 BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
I09	RV FERMEE	INTERCO.RUES PASTEUR/ CLEMENCEAU BIZANOS	BIZANOS (64132)	HORS SERVICE
I10	RV FERMEE	INTERCO.COTEAUX DE GUINDALOS PAU	JURANCON (64284)	HORS SERVICE
I11	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-INDUSPAL-CHANDY LONS	BILLERE (64129)	EN SERVICE
I12	RV FERMEE	INTERCO.AV SEGUIER PAU	BILLERE (64129)	HORS SERVICE
I13	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV DE LONS BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
I14	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV ASTRA LONS	LONS (64348)	EN SERVICE
I16	VOLUME	INTERCO.RTE BORDEAUX PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
I17	VOLUME	INTERCO.AV NOBEL / SANTARELLI PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
I18	VOLUME	INTERCO.RN117 PARC NATIONAL PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
I19	VOLUME	Cpt LEP	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
I20	VOLUME	Comptage achat Morlaas (Bourg)	MORLAAS (64405)	HORS SERVICE
I22	VOLUME	INTERCO.AV LOUSTAU GUINDALOS 2 PAU	JURANCON (64284)	EN SERVICE
I23	VOLUME	INTERCO.AV DU 18 JUIN 1940 LAROIN	JURANCON (64284)	EN SERVICE
I24	VOLUME	INTERCO.TERRAIN GOLF 1 PAU	BILLERE (64129)	EN SERVICE
I25	VOLUME	INTERCO.TERRAIN GOLF 2 PAU	BILLERE (64129)	EN SERVICE
I26	VOLUME	INTERCO.AV PYRENEES IDRON	IDRON (64269)	EN SERVICE
I27	VOLUME	INTERCO.AV BEARN IDRON	IDRON (64269)	EN SERVICE
I28	VOLUME		MORLAAS (64405)	EN SERVICE
I29	VOLUME	INTERCO TAPIA	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
I30	VOLUME		MORLAAS (64405)	EN SERVICE
I31	VOLUME	INTERCO.LEP	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
I32	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV HEID BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
I33	VOLUME	CU SORTIE CARRÉROT	GELOS (64237)	EN SERVICE
I34	VOLUME	INTERCO.AV DE GELOS-GUINDALOS 1 PAU	GELOS (64237)	EN SERVICE
I35	HS	ANCIEN CS NID BEARNAIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	HORS SERVICE
I36	HS	ANCIEN CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	HORS SERVICE

Numéro de compteur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2022
137	VOLUME	CU DEBITMETRE P12	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
138	VOLUME	CU DEBIMETRE P13 BIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
139	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV CAMI SALIE IDRON	PAU (64445)	EN SERVICE
140	RV FERMEE	ACHAT-VENTE AV NOBEL SOGEBE PAU	PAU (64445)	HORS SERVICE
141	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV PHOEBUS BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
142	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV SEGUIER BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
143	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV DAURAT LONS	LONS (64348)	EN SERVICE
144	VENTE PERMANENTE-CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-CROIX DU PRINCE-JURANCON	JURANCON (64284)	EN SERVICE



Le parc de compteur est également composé de 4 compteurs télérelevés pour le suivi des gros consommateurs :

Numéro de compteur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2022
GC01	VENTE PERMANENTE	FAREVA 1		EN SERVICE
GC02	VENTE PERMANENTE	FAREVA 2		EN SERVICE
GC03	VENTE PERMANENTE	FROMAGERIE		EN SERVICE
GC04	VENTE PERMANENTE	VENTE-CAP ECOLOGIA LES-CAR	LESCAR (64335)	EN SERVICE

> 3.3.4 Les loggers ou prélocalisateurs de fuite déployés sur le service

Le matériel d'écoute déployé se compose de :

- 166 loggers fixes communicant par radio.

Ce premier groupe d'appareil se compose de 42 SEWERIN CPEM 200 et de 119 SEBA. Nous souhaitons conserver l'emplacement de ces appareils car chaque appareil est réglé en fonction du bruit ambiant propre à son emplacement.

- 24 loggers fixes communiquant par SMS

Le modèle de ce groupe d'appareil est SEWERIN CPEM01.

En 2021, une maintenance a été réalisée par le constructeur sur les 32 appareils transférés par le précédent délégataire. Cette opération comprend des tests d'étanchéité et d'autonomie de la batterie ainsi qu'un étalonnage. L'entreprise SEWERIN a déclaré hors service 8 appareils. Les modèles CPEM01 ne sont pas réparables et ne sont plus commercialisés. AGUR a optimisé la communication des 24 appareils fonctionnels en choisissant des cartes SIM multi opérateurs.

- 1 logger fixe VONROLL MT-C

Les données de cet enregistreur de bruit sont consultables quotidiennement sur la plateforme d'échange de données VONROLL. Ce logger a été mis en place afin de surveiller en continu la canalisation d'alimentation du réservoir Nid Béarnais. Cette canalisation est située sur un versant sensible aux mouvements de terrain (LIDL de Jurançon).

- 20 loggers mobiles FAST

En juillet 2022, conformément à nos engagements d'investissement contractuels, nous avons acheté du matériel de recherche de fuite dont 20 appareils d'écoute. Ces appareils sont déplacés sur les secteurs prioritaires ciblés grâce au plan d'action de recherche de fuite mensuel.

Lorsque les contraintes extérieures nuisent à l'écoute des fuites en journée. Ces appareils constituent un outil supplémentaire capable d'inhiber les nuisances sonores de la journée.

Ces appareils placés sur les carrés de vanne du réseau écoutent les bruits du réseau de 02h à 04 h du matin. A ce jour, nous avons localisé plusieurs fuites réseaux grâce à ces appareils.

Un diagnostic des prélocalisateurs de fuite a été initié en 2022. Il avait pour objectif de vérifier leur emplacement, leur état, leur fonctionnement et mettre à jour la base de données. Cet état des lieux sera finalisé au premier trimestre 2023. Un plan d'actions sera établi afin de remettre en service et optimiser l'ensemble du parc des loggers.

> 3.3.5 Les branchements en plomb

Aucun branchement plomb n'est recensé sur le réseau public du SMEP de la région de Jurançon.

> 3.3.5 Les ouvrages de régulation de pression

Ci-dessous les équipements de régulation de pression du réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon.

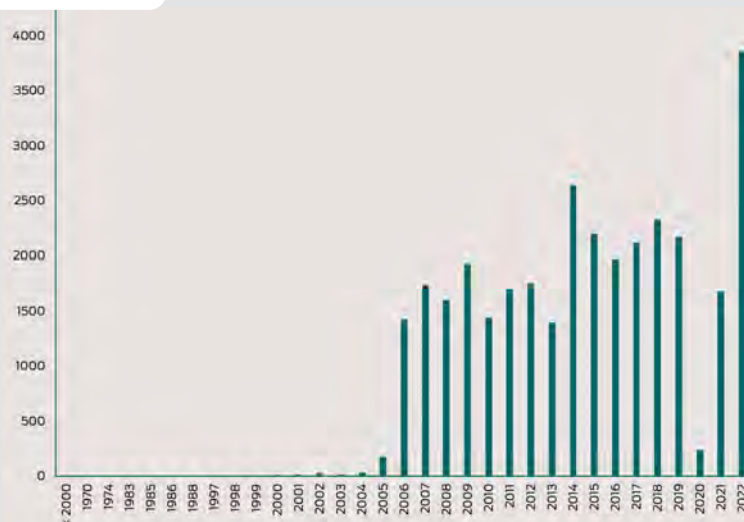
Nombre d'appareil de régulation	2021	2022
ASSAT (64067)	2	2
BILLERE (64129)	3	3
BOSDARROS (64139)	29	28
BUZY (64157)	1	1
GAN (64230)	50	49
GELOS (64237)	9	8
IDRON (64269)	1	1
JURANCON (64284)	21	19
LARROIN (64315)	5	5
LASSEUBE (64324)	3	3
LASSEUBETAT (64325)	4	4
LONS (64348)	1	1
MAZERES-LEZONS (64373)	2	2
MORLAAS (64405)	3	3
NARCASTET (64413)	3	3
PAU (64445)	1	1
RONTIGNON (64467)	6	6
SAINT-FAUST (64478)	2	2
SERRES-MORLAAS (64520)	2	2
UZOS (64550)	3	3
TOTAL	151	146

Lors du diagnostic des ouvrages de régulation de pression, nous constatons 5 appareils déposés qui apparaissent encore dans la base de données SIG. La différence 2021/2022 du nombre d'appareil de régulation est donc issue de la mise à jour de la base de données.

3.4 LE PARC COMPTEURS

Nous vous présentons ci-après la pyramide d'âge complète des compteurs des communes membres du SMEP de la région de Jurançon.

Etat des lieux du parc compteurs au 01/01/2022



Année	Total	Année	Total
inconnue	9	2007	1744
1970	1	2008	1605
1974	1	2009	1929
1983	1	2010	1442
1985	1	2011	1698
1986	1	2012	1756
1988	1	2013	1400
1997	1	2014	2643
1998	3	2015	2204
1999	2	2016	1973
2000	10	2017	2121
2001	17	2018	2327
2002	29	2019	2174
2003	20	2020	238
2004	32	2021	1682
2005	177	2022	3862
2006	1430		
TOTAL GLOBAL		32534	

L'âge moyen du parc de compteur est de 9 ans.

Les diamètres du parc de compteurs sont répartis comme il suit :

Répartition des compteurs par diamètre

DN	15	20	30	40	50	60	65	80	100	125	150	TOTAL
Effectif	31 641	448	250	98	5	54	2	18	15	2	1	32 534

Nous vous présentons ci-après la liste des 82 compteurs de plus de 20 ans.

LIEU DESSERVI	COMMUNE	NUM COMPTEUR	DIAMETRE	ANNEE FABRI-CATION
QUARTIER LES PINDATS 64290 BOSDARROS	BOSDARROS	0012635202	15	1970
4 RUE DU GABIZOS 64510 MEILLON	MEILLON	55011672	15	1974
5 PLACE DE LA MAIRIE 64290 GAN	GAN	143763	15	1983
SERCS LOTISSEMENT ARTISANAL 64510 NARCASTET	NARCASTET	28490	15	1985
2 RUE CYPRIEN LOUSTAU 64110 GELOS	GELOS	314985	20	1986
BRT INCENDIE 1 RUE FARADAY 64140 BILLERE	BILLERE	2682449	100	1988
RESEAU INCENDIE 163 AVENUE JEAN MERMOZ 64140 LONS	LONS	5006-17	80	1997
32 ROUTE DE TARBES 64320 IDRON	IDRON	98EA068645	15	1998
BRT INCENDIE SUPER MARCHÉ AVENUE ANDRÉ MARIE AMPÈRE 64230 LÉSCAR	LÉSCAR	5110906	100	1998
19 RUE DU BOURG MAYOU 64160 MORLAAS	MORLAAS	216491	15	1998
10 RUE DES MARNIERES 64140 BILLERE	BILLERE	574782	15	1999
13 RUE DES ACACIAS 64160 MORLAAS	MORLAAS	AB002351	20	1999
6 RUE DU 8 MAI 1945 64320 BIZANOS	BIZANOS	00AA241929	15	2000
66 RUE VICTOR HUGO 64320 BIZANOS	BIZANOS	582123	15	2000
2 CHEMIN LARRIBAU 64320 BIZANOS	BIZANOS	00AA118327	15	2000
523 CHEMIN DE BENACQ 64290 BOSDARROS	BOSDARROS	614683	15	2000
ROUTE D'OLORON 64290 GAN	GAN	118013	15	2000
CHEMIN TOURRUCOU 64290 GAN	GAN	00AA253041	15	2000
12 CHEMIN DE MESPLET 64290 GAN	GAN	42644	15	2000
CHEMIN DE LA CHAPELLE 64290 GAN	GAN	614513	15	2000
COMPTEUR GENERAL 20 RUE DU GENERAL LECLERC 64110 GELOS	GELOS	588931	15	2000
9 RUE DE TOSTEDT 64160 MORLAAS	MORLAAS	605269	15	2000
25 CHEMIN DE LABIELLE 64320 ARESSY	ARESSY	C16LA472607	15	2001
20 AVENUE DE L'YSER 64320 BIZANOS	BIZANOS	E01KA608968	15	2001
56 AVENUE DU BERN 64320 IDRON	IDRON	E01KA579018	15	2001
LE PETIT VALLON 1 RUE MATHIEU LALANNE 64110 JURANCON	JURANCON	E01KA609025	15	2001
CENTRE COMMERCIAL MAIL DE LONS 21 AVENUE DIDIER DAURAT 64140 LONS	LONS	D01TG073486	60	2001
28 AVENUE DU CLAIR MATIN 64140 LONS	LONS	D01AA228988	15	2001
13 ALLEE DE PEDEGAN 64140 LONS	LONS	E01KA608750	15	2001
12 ALLEE PAUL GAUGUIN 64140 LONS	LONS	E01KA548639	15	2001
59 T AVENUE DIDIER DAURAT 64140 LONS	LONS	D01AA228754	15	2001
BRCHT INCENDIE RUE JEAN MONNET 64140 LONS	LONS	D01TG072994	60	2001
DEFENSE INCENDIE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 64110 MAZERES LEZONS	MAZERES LEZONS	0189132	80	2001
5 AVENUE DE LA RESISTANCE 64160 MORLAAS	MORLAAS	E01KA579329	15	2001
15 RUE DES CORDELIERS 64160 MORLAAS	MORLAAS	E01KA579350	15	2001
7 PLACE STE FOY 64160 MORLAAS	MORLAAS	E01KA979365	15	2001
12 RUE DU BOURG NEUF 64160 MORLAAS	MORLAAS	E01KA579379	15	2001
10 RUE DE LA BASTIDE 64160 MORLAAS	MORLAAS	D01AA163180	15	2001
25 AVENUE LALANNE 64140 BILLERE	BILLERE	E02KA398644	15	2002
LE CHAUMEIL 10 CHEMIN DE MESPLET 64290 GAN	GAN	E02KA398728	15	2002
31 RUE JOSEPH LACAZE 64110 GELOS	GELOS	E02KA474471	15	2002
3 ROUTE DE TARBES 64320 IDRON	IDRON	E02KA427293	15	2002
737 CHEMIN DE LARROIN 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA449733	15	2002
2770 CHEMIN DES COTEAUX DE GUINDALOS 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA449620	15	2002
CH DE VIGNAU 205 CHEMIN VIGNAU 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA449782	15	2002
428 CHEMIN DE LARROIN 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA449737	15	2002
166 CHEMIN DE LARREDYA 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA449635	15	2002
94 AVENUE HENRI IV 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA474553	15	2002
15 RUE DE LA SCIERIE 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA398720	15	2002
LOT CASTELFORGUES 8 QUARTIER MONPLAISIR 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA474548	15	2002

LIEU DESSERVI	COMMUNE	NUM COMPTEUR	DIAMETRE	ANNEE FABRI-CATION
413 CHEMIN DE COUDAY 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA449771	15	2002
26 RUE ST EXUPERY 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA474337	15	2002
3 IMPASSE DU BERNET 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA474531	15	2002
24 RUE JEAN MOULIN 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA381935	15	2002
11 ALLEE DES CHEVREUILS 64140 LONS	LONS	E02KA382083	15	2002
5 ALLEE DES BLEUETS 64140 LONS	LONS	E02KA427375	15	2002
13 ALLEE DES CHEVREUILS 64140 LONS	LONS	E02KA427376	15	2002
GERANTE SCI LE BELVEDERE 24 CHEMIN D ESTIENI 64140 LONS	LONS	E02KA474569	15	2002
129 B BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 64140 LONS	LONS	A02PE402229	40	2002
115 AVENUE DU TONKIN 64140 LONS	LONS	E02KA449583	15	2002
14 ALLEE ROMAIN GARY 64140 LONS	LONS	E02KA474503	15	2002
31 CHEMIN DE MALIHONDA 64140 LONS	LONS	E02KA474565	15	2002
15 RUE CAPDESSUS 64160 MORLAAS	MORLAAS	E02KA382081	15	2002
31 RUE DU BOURG NEUF 64160 MORLAAS	MORLAAS	E02KA398664	15	2002
9 CHEMIN LA VIOSSALAISE 64510 NARCASTET	NARCASTET	E02KA474397	15	2002
ROUTE DE MORLAAS 64160 SERRES MORLAAS	SERRES MORLAAS	E02KA474581	15	2002
8 CHEMIN MARQUE DEHENS 64160 SERRES MORLAAS	SERRES MORLAAS	E02KA427199	15	2002



BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

1. Volumes /Rendements
2. Qualité de l'eau
3. Energie / Réactifs
4. Interventions d'exploitation
5. Analyse de la sectorisation
6. Renouvellement contractuel
7. Travaux divers
8. Détail des travaux réseau

1 - Volumes / Rendements

Tous les volumes présentés ci-dessous sont ceux relevés au cours d'une année civile.

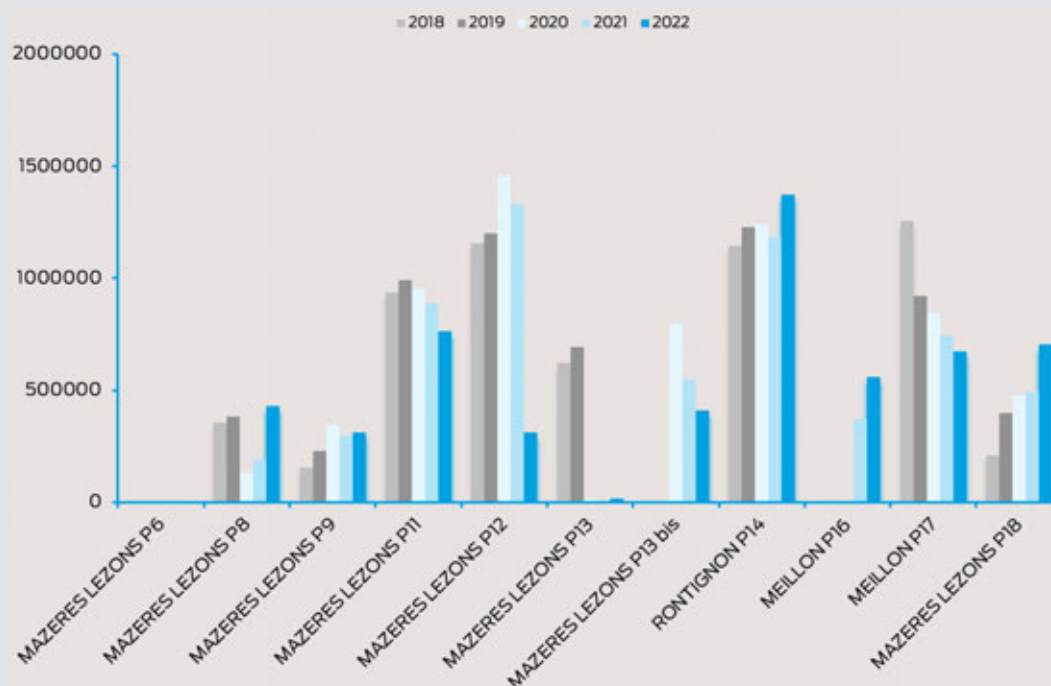
1.1 VOLUMES PRÉLEVÉS VO

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau prélevés au niveau des puits du champ captant de Mazères.

Nom unité de production	SUEZ			AGUR			
	2018	2019	2020	2021	2022	Volume autorisé (m ³)	Evolution N/N-1
MAZÈRES LEZONS P6	NC	NC	NC	0	0	438 000	
MAZÈRES LEZONS P8	354 800	383 169	132 987	188 217	427 673	584 000	56%
MAZÈRES LEZONS P9	153 312	229 201	345 504	296 724	311 603	438 000	5%
MAZÈRES LEZONS P11	938 126	990 616	951 730	891 038	761 803	949 000	-17%
MAZÈRES LEZONS P12	1 155 197	1 201 229	1 459 364	1 330 707	311 011	1 825 000	-328%
MAZÈRES LEZONS P13	622 464	692 670	11 880	0	0	949 000	
MAZÈRES LEZONS P13 bis	0	0	796 552	545 836*	411 313*	949 000	-33%
RONTIGNON P14	1 144 537	1 226 806	1 243 814	1 182 945*	1 371 312	1 752 000	14%
MEILLON P16	0	0	3 881	371 106	560 840	1 460 000	34%
MEILLON P17	1 255 800	920 580	845 116	744 563	672 034	1 168 000	-11%
MAZÈRES LEZONS P18	208 902	399 185	476 610	494 103	706 102	876 000	30%
Somme des volumes prélevés (VO)	5 833 138	6 043 456	6 267 438	6 045 239	5 551 251	11 388 000	-8,9%

*Volumes corrigés suite erreur de comptage (voir ANNEXE 2)

Volumes prélevés depuis 2018 (m³)



1.2 VOLUMES PRODUITS V1

Le tableau suivant décrit les volumes produits depuis 2018 en m³.

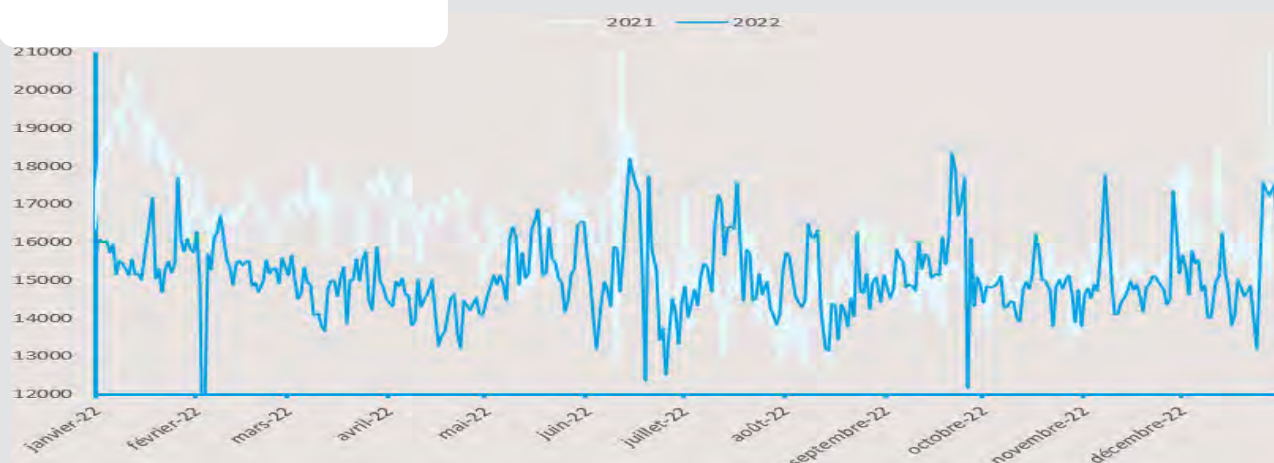
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Usine de Mazères	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195	-6%
Volumes produits (V1)	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195	-6%

La différence entre le volumes produit V1 (mesuré à la sortie du champ captant) et des volumes prélevés V0 (mesurés au refoulement de chaque pompe exhaure) correspond aux besoins station V0s (voir schéma du mode de calcul des indices SISPEA en page 39). Dans le tableau suivant, figurent les volumes produits mensuellement ces 5 dernières années.

	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	NC	NC	NC	573 980	484 506
Février	NC	NC	NC	467 640	432 319
Mars	NC	NC	NC	529 730	460 870
Avril	NC	NC	NC	501 300	429 240
Mai	NC	NC	NC	497 130	477 010
Juin	NC	NC	NC	489 700	454 690
Juillet	NC	NC	NC	461 760	472 460
Août	NC	NC	NC	457 160	457 730
Septembre	NC	NC	NC	451 950	466 530
Octobre	NC	NC	NC	462 410	457 520
Novembre	NC	NC	NC	462 390	449 440
Décembre	NC	NC	NC	499 410	471 880
Total	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195

	2021	2022	Evolution N/N-1
Volumes journalier moyen (m ³ /jour)	16 040	15 141	-6%
Volume journalier maximum	20 410 (13/01/2021)	18 340 (22/09/2022)	-10,1%
Volume journalier minimum	12 790 (15/08/2021)	12 360 (20/06/2022)	-3,4%

Evolution des volumes journaliers produits V1 en 2022 (m³)



Hormis la période de juillet à septembre (impact sécheresse) les volumes produits en 2022 sont inférieurs

à ceux de l'année 2021.

1.3 VOLUMES IMPORTÉS V2/ EXPORTÉS V3

Le SMEP de la région de Jurançon a acheté 64 658 m³ du 01/01/2022 au 31/12/ 2022.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces imports/ exports.

D'autre part, il a vendu 57 155 m³ sur cette même période.

Bilans des imports d'eau en m ³	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
						N/N-1
Ville de Pau	41 925	51 088	45 044	38 376	59 194	35%
SIAEP Gave et Baïse	0	0	19	13	0	-100%
SIAEP Luy et Gabas	0	0	19 183	4 652	1 606	-190%
SEABB Vallée de l'Ousse	0	0	0	11 585	0	-100%
SIAEP de la Région de Lescar	0	0	0	0	0	0%
SMNEP Nord Est de Pau	nc	nc	nc	1 354	3 664	63%
Syndicat de la plaine de Nay	nc	nc	nc	150	194	23%
Total des imports V2	41 925	51 088	64 246	56 130	64 658	13%

L'augmentation des volumes importés depuis la Ville de Pau s'explique par une consommation forte du Centre Equestre Béarn (10 000 m³ environ) du fait de fuites en domaine privé ayant donné lieu à un dégrèvement.

Les autres imports correspondent à des tests réalisés sur les interconnexions de secours ou des besoins ponctuels pour des essais hydrauliques (recherches de fuites, ...)

Bilans des exports d'eau en m ³	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
						N/N-1
Ville de Pau	8 826	10 320	10 486	16 769	56 814	70%
SIAEP Gave et Baïse	5 675	0	0	1 471	324	-354%
SIAEP Luy et Gabas	0	0	213	0	2	100%
SEABB Vallée de l'Ousse	0	0	538	0	0	0%
SIAEP de la Région de Lescar	14 280	0	0	9 536	15	-63473%
SMNEP Nord Est de Pau	nc	nc	nc	0	0	0%
Syndicat de la plaine de Nay	nc	nc	nc	6	0	-100%
Total des exports V3	28 781	10 320	11 237	27 782	57 155	51%

La forte augmentation des volumes exportés vers la Ville de Pau en 2022 s'expliquent par le fonctionnement de l'interconnexion du Golf suite à un besoin de la Ville de

Pau durant une réparation de fuite importante.

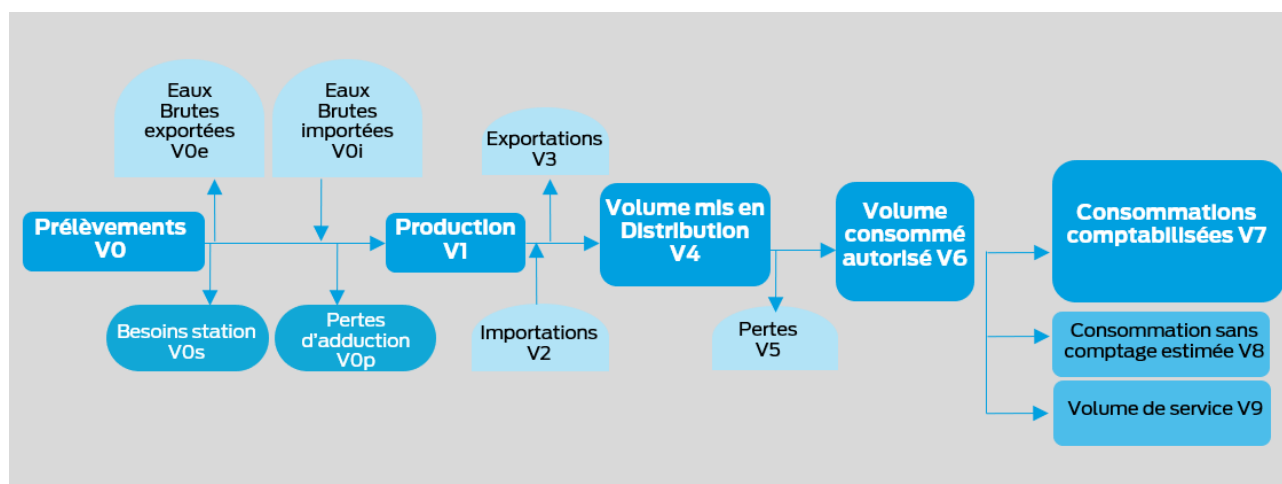
1.4 RENDEMENT DE RÉSEAU / ILP

> 1.4.1 Mode de calcul des indices

Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types de rendement sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

Le rendement primaire du réseau (rapport brut volume consommé/volume mis en distribution) est étudié plus précisément et constitue un indicateur de performance annuel du service.

Le schéma ci-dessous représente les différents volumes engagés dans les calculs de rendement :



Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types de rendement sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

$$R = (V6 + V3) / (V1 + V2) * 100$$

L'**indice Linéaire de Pertes** est lié au calcul du rendement de réseau. Il permet d'évaluer les quantités d'eaux réellement perdues et de les ramener à l'échelle du réseau d'eau potable.

$$ILP = (V4 - V6) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire des Volumes Non Comptés** intègre, en plus des fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il est rapporté au linéaire de réseau.

$$ILVNC = (V4 - V7) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire de Consommation** permet d'évaluer la conformité du rendement des réseaux par rapport au décret du 27/01/2012 sur les rendements.

$$ILC = (V6 + V3) / \text{Longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$$

> 1.4.2 Evolution des indices

Le tableau suivant permet de visualiser l'évolution du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes sur les 5 dernières années . Les données présentées entre 2018 et 2020 sont issues des rapports annuels du délégataire précédent.

Variable	SMEP de la région de Jurançon	2018*	2019*	2020	2021	2022
V0	Volume prélevé	NC	NC	6 267 438	6 045 239	5 551 251
V0e	Eaux brutes exportées	NC	NC	NC		
V0i	Eaux brutes importées	NC	NC	NC		
V0s	Besoins station	NC	NC	103 168	423 567**	37 056
V0p	Pertes d'adduction	NC	NC	NC		
V1	Volume produit	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195
V2	Importations	42 223	50 724	64 246	56 130	64 658
V3	Exportations	28 427	10 251	11 237	27 782	57 155
V4	Volumes mis en distribution	5 769 381	5 906 026	6 217 279	5 882 908	5 521 698
V5	Pertes	1 349 189	1 400 225	1 693 256	1 512 921	1 285 338
V6	Volumes consommés autorisés	4 420 192	4 505 801	4 524 023	4 369 986	4 236 360
V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	4 065 192	4 054 801	4 063 023	4 178 121	4 132 616
	<i>Volumes facturés</i>	3 995 437	3 970 747	3 987 994	3 850 090	3 611 117
	<i>Volume dégrevé</i>	69 755	84 054	75 029	133 434	37 057
	<i>Nombre de jours entre 2 relèves</i>	NC	NC	NC	348	367
	<i>Volume facturé gros consommateurs (365 j)</i>					504 323
V8	Consommations sans comptage estimée	330 000	426 000	436 000	183 549	82 291
	<i>Fuite Nid Bearnais</i>	175 000	271 000	281 000	129 600	17 033***
	<i>Prise d'eau sur PI induspal</i>	106 000	106 000	106 000	43 800	52 560
	<i>Autres SUEZ</i>	49 000	49 000	49 000	0	0
	<i>Nbre PI/BI fin d'année</i>	NC	NC	NC	1194	1188
	<i>Total volume PI (8.5 m³/an/unité)</i>	NC	NC	NC	10 149	10 098
	<i>Fontaines et espaces verts sans compteurs</i>	NC	NC	NC	0	0
	<i>Nombre hydro</i>	NC	NC	NC	0	1300
	<i>Total volume Hydro (2 m³/rot/camion)</i>	NC	NC	NC	0	2 600
V9	Volume de service	25 000	25 000	25 000	8 316	21 454
	<i>Nombre analyse chlore</i>	NC	NC	NC	1	1
	<i>Total volume analyse chlore (700 m³/an)</i>	NC	NC	NC	700	700
	<i>Total volume pertes pour nettoyage réservoirs</i>	NC	NC	NC	4 296	13 301
	<i>Purges réseau</i>	NC	NC	NC	2 600	2 690
	<i>Surpresseur</i>	NC	NC	NC	540	2 160
	<i>Désinfection conduites suite travaux</i>	NC	NC	NC	180	2 603
L	Longueur réseau (km)	826	827	826	829.67	828.24
	IP 104.3 Rendement réseau = (V3+ V6) / (V1+V2) en %	76.7%	76.3%	72.8%	74.4%	77.0%
	Rendement contractuel (Art.30)	NC	NC	NC	71.2%	75.65%
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 + V2 – V3) en %	70.5%	68.7%	65.4%	71.0%	74.84%
	IP 105.3 ILVNC= (V5+V9+V8)/L/365 (en m³/km/j)	5.65	6.14	7.14	5.63	4.59
	IP 106.3 ILP= V5/L/365 (en m³/km/j)	4.47	4.64	5.61	5.00	4.25
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m³/km/j)	14.8	15.0	15.0	14.5	14.2

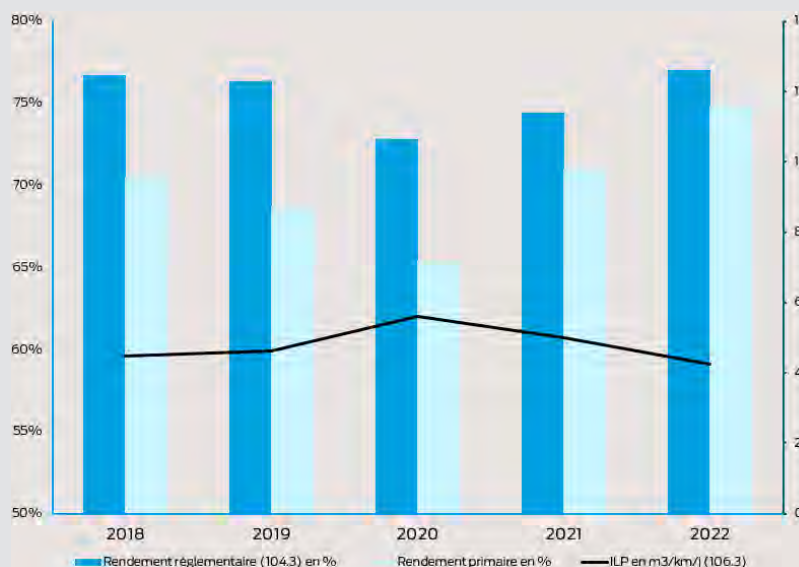
* De 2018 à 2019, les volumes indiqués dans ce tableau sont présentés sur la période de relève.

** Les causes de l'augmentation des besoins station en 2021 sont identifiées (fuite d'une vanne isolement en DN500 et pertes en eau ponctuelles des vidanges des puits P12 et P13. Des actions correctives ont été apportées.

*** Tests hydrauliques : le débit de fuite mesuré est de 18 m³/h.

Le graphique suivant permet de mieux visualiser cette évolution.

Evolution de l'ILP et du rendement de réseau depuis 2018 sur le SMEP



Nous utilisons un second référentiel permettant de qualifier les réseaux en fonction de leur ILP mais également de la densité d'abonnés raccordés.

La grille de qualification est la suivante :

CLASSIFICATION DES RÉSEAUX (DENSITÉ)

RURAL	INTERMÉDIAIRE	URBAIN
D < 25	25 < D < 50	D > 50

* D étant la densité d'abonnés par km de réseau (nbre abonnés/km)

Le réseau de Jurançon est de type intermédiaire avec une densité de 39 abonnés par km.

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX

	RÉSEAU RURAL	RÉSEAU INTERMÉDIAIRE	RÉSEAU URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15

L'ILP du réseau d'adduction d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon, réseau de type intermédiaire est de 4,25 m³/j/km. La qualité du réseau est acceptable.

2 - Qualité de l'eau

2.1 LES RÉSULTATS D'ANALYSES RÉGLEMENTAIRES

> 2.1.1 Les limites et références de qualité

L'ARS a réalisé 121 analyses au cours de l'année 2022 (12 prélèvements sur l'eau produite et 109 sur l'eau distribuée) sur l'ensemble du réseau. Le rapport annuel 2022 de l'ARS est disponible en Annexe 3. De ces analyses, nous pouvons observer principalement :

> Une bonne qualité bactériologique tout au long de l'année 2022.

> D'un point de vue physico-chimique, la qualité est aussi jugée bonne par l'ARS sur l'année 2022.

Nous détaillons ci-après les analyses réalisées sur la ressource au niveau de la production et du réseau de distribution.

Les analyses sur la ressource

Sans objet.

Les analyses de l'eau produite

Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	12	12
Physico-chimique	12	12

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Observations

Sans objet.

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	12	12
Physico-chimique	12	11

Dépassements par rapport aux références de qualité

La référence de qualité est dépassé le 3 mars 2022 pour le paramètre EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE qui renseigne sur le caractère entartrant de l'eau.

Observations

En 2021, nous avons étudié l'évolution du paramètre lié à l'équilibre calco-carbonique sur les eaux produites et les eaux distribuées en différents points du réseau.

En 2022, nous proposons des solutions pour lutter contre la formation de dépôt calcaire au sein du réseau d'eau potable. Les travaux sont programmés en 2023.

Les analyses de l'eau distribuée

Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	109	109
Physico-chimique	109	109

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	109	108
Physico-chimique	109	102

Dépassements par rapport aux références de qualité

Nous observons 6 dépassements de référence de qualité pour le paramètre température au cours de la période estivale.

Le 2 février 2022 un échantillon présente un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre Conductivité.

Un dépassement de référence de qualité est observé le 2 mai 2022 pour le paramètre BACTERIES COLIFORMES, malgré la présence de chlore.

Lors de la contre-analyse, nous relevons l'absence de bactéries coliformes et la présence de chlore libre témoin d'une désinfection active de l'eau distribuée.

2.2 LES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLES

Les analyses sur l'eau produite

Des mesures d'autocontrôle des paramètres principaux sont réalisées ponctuellement par les agents de la société AGUR sur l'usine de production mais aussi sur le réseau de distribution.

Agur réalise les analyses d'autocontrôle suivantes :

- > Conductivité
- > Turbidité
- > pH
- > Chlore

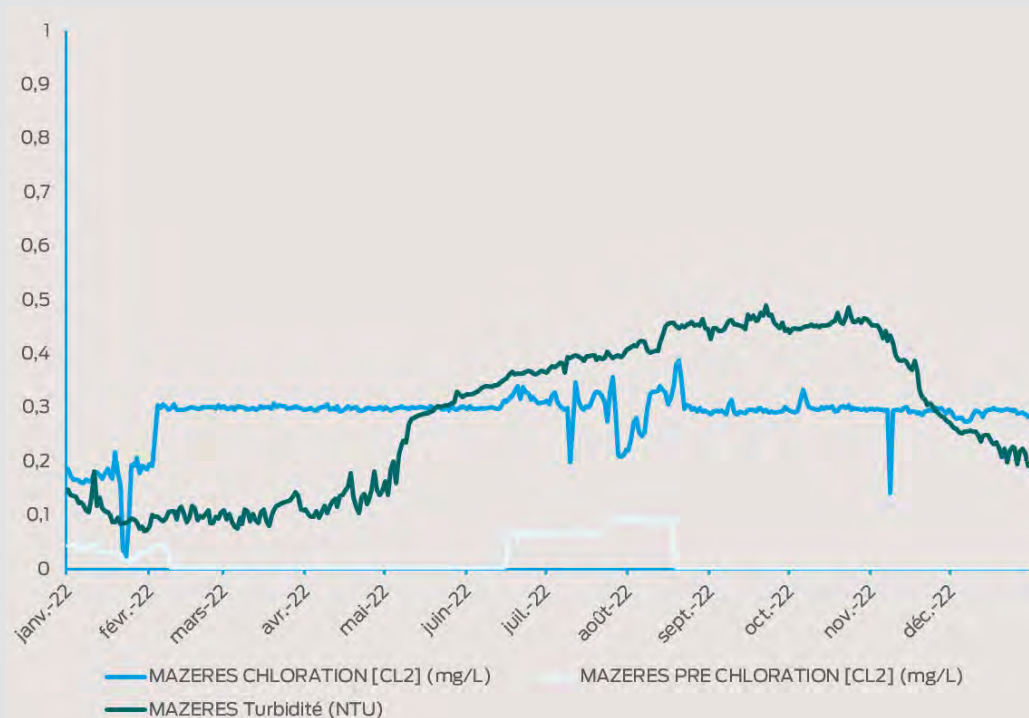
Ces analyses permettent de vérifier le bon fonctionnement de la station de production et la qualité de l'eau distribuée.

A ce jour, des analyseurs mesurent en continu la qualité de l'eau mise en distribution par l'usine de Mazères (turbidité et chlore). Les données sont enregistrées par le superviseur central. Les données temps réel sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet (intranet sécurisé).

Les enregistrements 2022 sont présentés sur le graphe ci-dessous :



La préchloration est utilisée tout au long l'année en secours de la chloration principale. Elle ne fonctionne qu'en mode dégradé.



Les analyses sur la ressource

> Suivi en continu

Un contrôle permanent de la ressource (chaque puits) est assuré 24/24 par des sondes et des analyseurs sur les paramètres suivants: niveau de la nappe, température, conductivité, turbidité.

Les données sont enregistrées par le superviseur central en temps réel et sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet.

> Suivi ponctuel

Dans le cadre du suivi de la ressource, des prélèvements sont effectués 5 fois par an par les techniciens de la société AGUR sur les puits P16/11/18/9/8, et sont analysés par un laboratoire indépendant.

La surveillance porte sur 312 paramètres par points de prélèvements, comprenant la Bactériologie, le Carbone Organique Total, la turbidité, les paramètres azotés, les HAP et les familles de produits phytosanitaires suivantes:

- > Azole
- > Triazine
- > Urée
- > Métalochlore et Métabolite
- > Perfluoré
- > Phtalate
- > Organoétain
- > Tolytriazole
- > Métaldéhyde
- > AMPA Glyphosate

La qualité bactériologique de la ressource s'apparente à de l'eau potable. La présence ponctuelle de turbidité et de carbone organique notamment sur le puits P9 est liée à sa signature géochimique (influence du Gave de Pau).

Il apparait une récurrence (notamment sur le puits P18) dans la présence d'Atrazine et dérivés malgré une interdiction d'utilisation de ces herbicides de Maïsculture depuis 2003.

L'herbicide de substitution, à savoir les dérivés du métolachlore apparaissent eux aussi régulièrement.

2.3 SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'EAU (LIMITES DE QUALITÉ)

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	2022
Taux de conformité microbiologique	100 %
Nombre de prélèvements conformes	121
Nombre de prélèvements non conformes	0
Nombre total de prélèvements	121

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUE	2022
Taux de conformité physico-chimique	100 %
Nombre de prélèvements conformes	121
Nombre de prélèvements non conformes	0
Nombre total de prélèvements	121

3 - Energie / Réactifs

3.1 ENERGIE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des consommations énergétiques facturées en kWh:

Energie relevée facturée (Ressources / Production)	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
MAZERES II P6 P8 P9 P18	369 774	506 937	485 604	507 577	718 064	29%
MAZERES III P11 P12	910 474	957 343	1 064 556	1 005 465	463 120	-117%
MAZERES IV P13 P13BIS	279 836	294 149	382 892	272 283	234 313	-16%
MEILLON P16 ET STATION D'ALERTE	8 691	10 833	5 140	151 550	227 143	33%
MEILLON P17	549 632	433 542	408 507	385 836	332 446	-16%
RONTIGNON P14	522 663	556 065	568 463	539 621	623 510	13%
Sous total	2 641 070	2 758 869	2 915 162	2 862 332	2 598 596	-10%

Energie relevée facturée (Réservoirs / Surpresseurs/ Comptage)	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Comptage Picou Henri IV	nc	nc	nc	869	589	-48%
Réservoir Bastarrouse	3 901	2 781	1 043	3 959	4 060	2%
Réservoir Mirassou	97	140	107	4 217	135	-3024%
Réservoir Morlaàs Haute vue	664	599	613	715	453	-58%
Réservoir Nid Béarnais	276	263	1 062	1 718	253	-579%
Réservoir Clos Touzet					207	
Surpresseur Carrazé	540	789	636	4 887	4 284	-14%
Surpresseur Morlaàs Haute Vue	27 401	26 852	29 532	26 553	27 984	5%
Sous total	32 879	31 424	32 993	42 918	37 965	-13%

Energie relevée facturée (Stations de reprise)	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Station de reprise Alliou	9 655	3 889	622	957	432	-122%
Station de reprise Berlanne	166 146	175 122	208 071	164 675	175 330	6%
Station de reprise Carrérot	5 956	10 228	7 808	7 945	8 752	9%
Station de reprise Laforgue	7 229	4 988	6 610	12 322	8 817	-40%
Station de reprise Lanot	12 349	15 909	16 484	18 476	16 821	-10%
Station de reprise Narcastet	311 653	295 260	340 488	362 667	339 488	-7%
Station de reprise Pindats	55 416	58 771	59 591	63 222	62 549	-1%
Station de reprise Riant	283 768	279 726	302 092	299 357	229 816	-30%
Sous total	852 172	843 893	941 766	929 621	842 005	-10%

Energie relevée facturée (Autre site)	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Agence Jurançon				17 326	17 543	100%
Sous total				17 326	17 543	1%

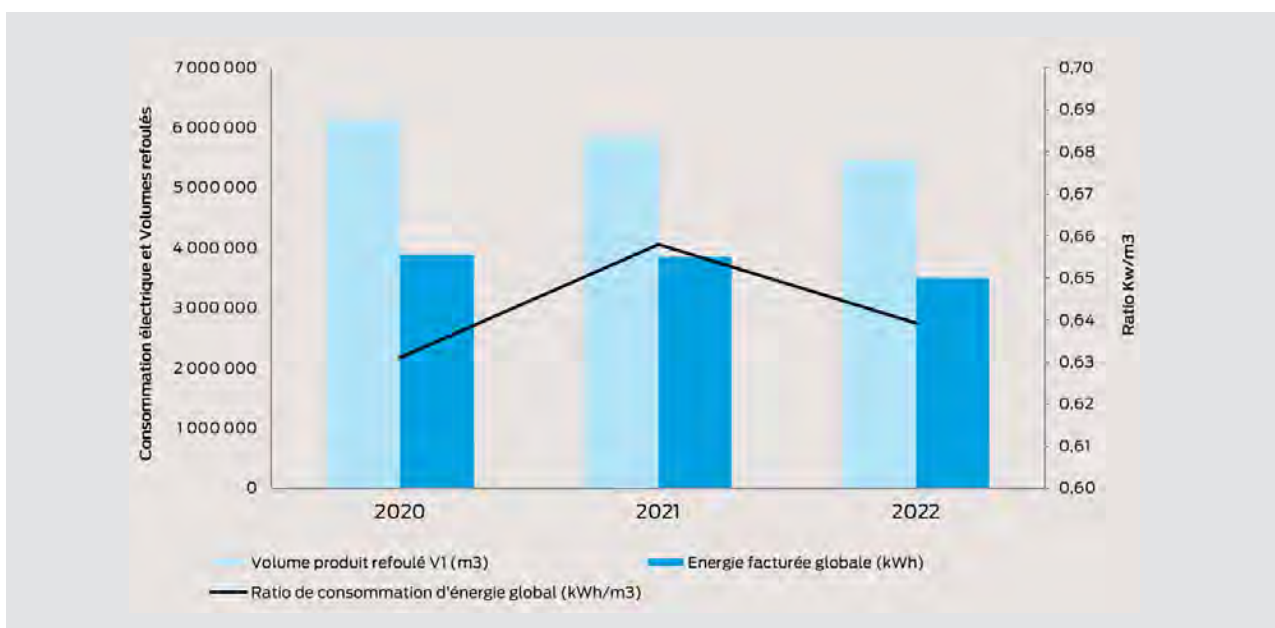
TOTAL GENERAL	3 526 121	3 634 186	3 889 921	3 852 197	3 496 109	-10%
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------

Les Ratios de consommation énergétique sont présentés dans le tableau suivant :

Energie relevée facturée	2020	2021	2022	N/N-1
Energie facturée globale (kWh)	3 889 921	3 852 197	3 496 109	-10%
Energie facturée champ captant (kWh)	2 915 162	2 862 332	2 598 596	-10%
Volume produit refoulé V1 (m3)	6 164 270	5 854 560	5 468 673	-7%
Ratio de consommation spécifique aux champ captant (kWh/m3)	0,47	0,49	0,48	-3%
Ratio de consommation d'énergie global (kWh/m3)	0,63	0,66	0,64	-3%

La consommation électrique (kWh) pris en compte est la consommation annuelle de l'ensemble des ouvrages du service.

Puis le volume **V1** (m3) est le volume d'eau produit par l'usine de production.



L'énergie consommée par le service d'eau potable provient de sources d'énergies renouvelables (énergie hydroélectrique, solaire et éolienne).

3.2 RÉACTIFS

> La consommation de réactifs

Vous trouverez ci-dessous des tableaux récapitulatif des réactifs et sous-produits de traitement (les chiffres affichés sont en kg).

L'augmentation de la consommation de chlore est dû à l'optimisation de l'asservissement de chlore.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
CHLORE GAZEUX	nc	nc	nc	1 421	1 650	14%

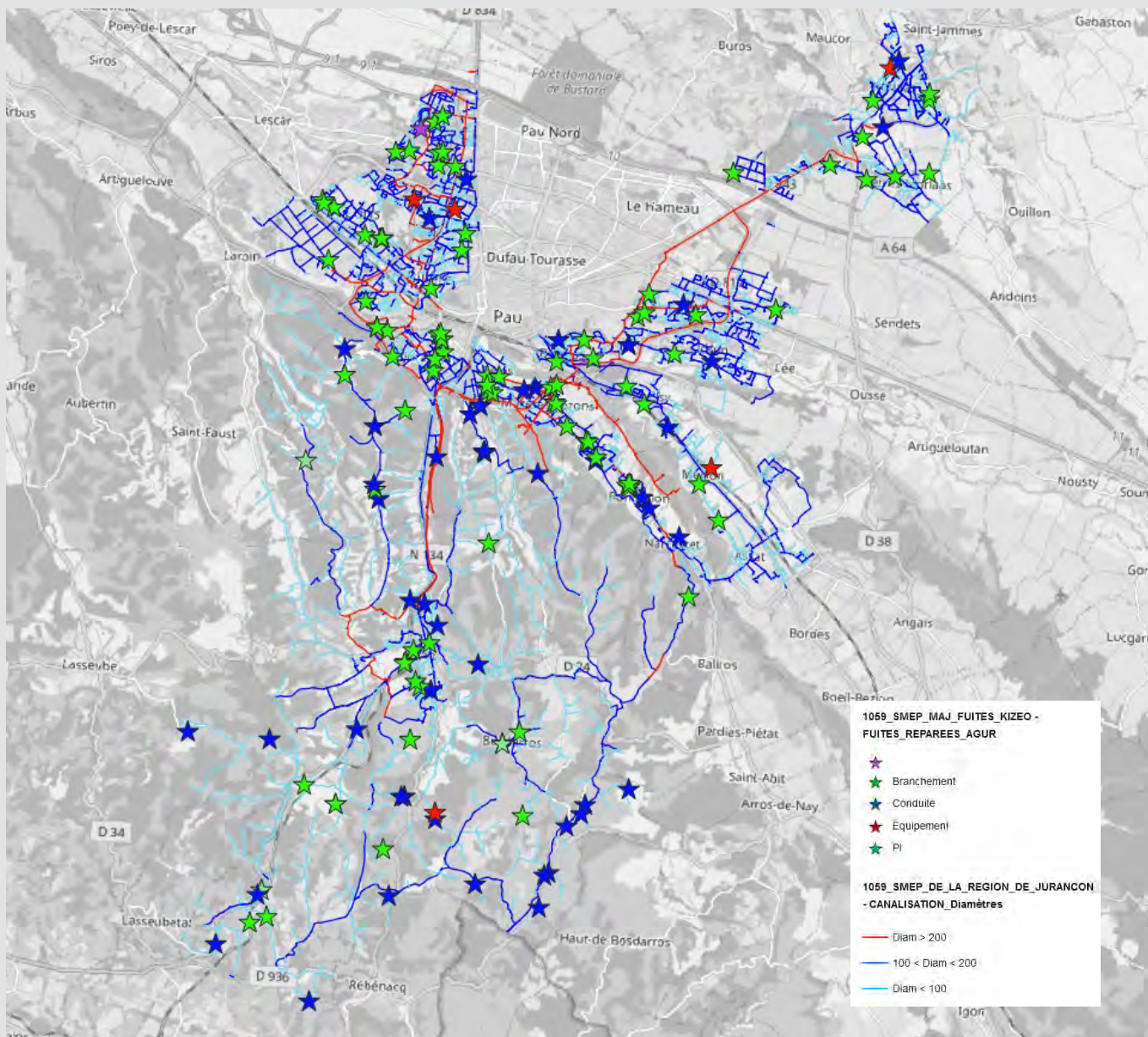
4 - Interventions d'exploitation

4.1 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Les fuites

En 2022, nous avons réparé 269 fuites répertoriées sur la carte ci-dessous :

Fuites réparées	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Fuites réseau	87	80	91	12%
Fuites branchement	132	143	162	12%
Fuites équipement	nc	31	16	-94%
TOTAL FUITES	219	254	269	6%



Taux d'interruptions non programmées du service

Le calcul du taux d'interruptions non programmées du service (indicateur P151.1) se fait par le biais des casses réseau du service qui ont généré des interruptions. Nous vous présentons ci-après les modalités de calcul sur la globalité du service.

	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
P151.1	0	2.47	2.79	11%

Le nombre de fuites réparées en 2022 est supérieur à 2021. Nous avons donc réalisé plus d'interruption de service.

4.2 NETTOYAGE RÉSERVOIRS

Le nettoyage et la désinfection annuels des réservoirs sont obligatoires.

Le tableau ci-contre présente les opérations de nettoyage réalisées en 2022.

Communes	Sites	Volume m ³	Nettoyage 2021	Nettoyage 2022
Gan	Sabalot	50	02/11/2021	22/06/2022
Jurancon	Clos Touzet	60	15/06/2021	*
Assat	Laforgue Pompage	100	17/06/2021	13/04/2022
Assat	Laforgue	100	25/06/2021	13/04/2022
Gan	Alliou	100	01/07/2021	22/06/2022
Gan	Miqueu	100	01/07/2021	25/05/2022
Gelos	Taillefer	100	02/07/2021	15/04/2022
Morlaas	Morlaas achat d'eau Haut Service	100	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR
Morlaas	Morlaas Berlanne reprise	100	23/06/2021	01/06/2022
Gan	Bastarousse	125	17/06/2021	23/04/2022
Gan	Riant	125	18/06/2021	28/04/2022
Gelos	Carrérot	125	24/06/2021	15/04/2022
Gan	Riant	275	17/06/2021	28/04/2022
Gan	Mirassou	200	01/07/2021	26/10/2022
Morlaas	Morlaas Surpresseur Nord	200	25/06/2021	29/12/2022
Morlaas	Morlaas Surpresseur Sud	200	A FAIRE APRES TRAVAUX	A FAIRE APRES TRAVAUX
Gan	Lanot	250	16/06/2021	20/10/2022
Gan	Bastarousse	275	16/06/2021	23/04/2022
Bosdarros	Batgusère D	300	17/06/2021	14/04/2022
Bosdarros	Batgusère G	300	16/06/2021	14/04/2022
Bosdarros	Pindats	300	24/06/2021	26/10/2022
Gan	Lebe	300	30/06/2021	27/10/2022
Morlaas	Morlaas Bas Service D	300	02/11/2021	01/06/2022
Morlaas	Morlaas Bas Service G	300	02/12/2021	02/06/2022
Narcastet	Narcastet	300	18/06/2021	22/11/2022
Mazères Lezons	Aguillon D	400	30/06/2021	22/06/2022
Mazères Lezons	Aguillon G	400	01/07/2021	22/06/2022
Jurancon	Le Loulié D	1500	30/11/2021	21/06/2022
Jurancon	Le Loulié G	1500	02/12/2021	21/06/2022
Jurancon	Nid Bearnais 1	1500	15/06/2021	Hors service
Jurancon	Nid Bearnais 2	1500	16/06/2021	Hors service
Mazères Lezons	Mazères 3000 A	3000	03/12/2021	20/06/2022
Mazères Lezons	Mazères 3000 B	3000	02/11/2021	22/06/2022

* HORS SERVICE la majeure partie de l'année 2022. En service pour 2023.

4.3 ENTRETIEN DIVERS

Organes de réduction de pression

En 2021, un diagnostic des appareils de régulation avait été initié. Il avait pour but de réaliser un état des lieux de l'ensemble des appareils de régulation, d'enrichir la connaissance patrimoniale du réseau et d'identifier les actions à mettre en place pour assurer le fonctionnement intégral de ces organes. Ce diagnostic a été finalisé au premier trimestre 2022 et un plan d'actions a été établi. Voici le bilan de l'état du parc des appareils de régulation :

Etat	Nombre d'appareils de régulation	%
Neuf	39	27%
Correct	70	48%
A régler	0	0%
Inaccessible	13	9%
A renouveler	25	17%
Total	147	100%

Sectorisation

En 2022, le parc de compteur de sectorisation fait l'objet d'une maintenance préventive en plus du renouvellement d'une partie des équipements défectueux. La liste des opérations réalisées est présentée dans le tableau ci-dessous.

Site	Installation	Type équipement	Equipement
Maintenance préventive			
Compteurs de sectorisation	CS Direct golf	Télégestion	Renouvellement LS10 défectueux
	CS Gensemin	Télégestion	Renouvellement LS10 défectueux
	CS Larrouy Miqueu	Automatisme	Défaut sortie d'impulsion débitmètre Fmag 8000, recâblage sur 2ème sortie
	CS Fareva 1	Mesure de Débit	Renouvellement batterie débitmètre ABB aquamaster3
	CS Larribau	Télégestion	Renouvellement câble de liaison LS vers débitmètre

4.4 RECHERCHES DE FUITES

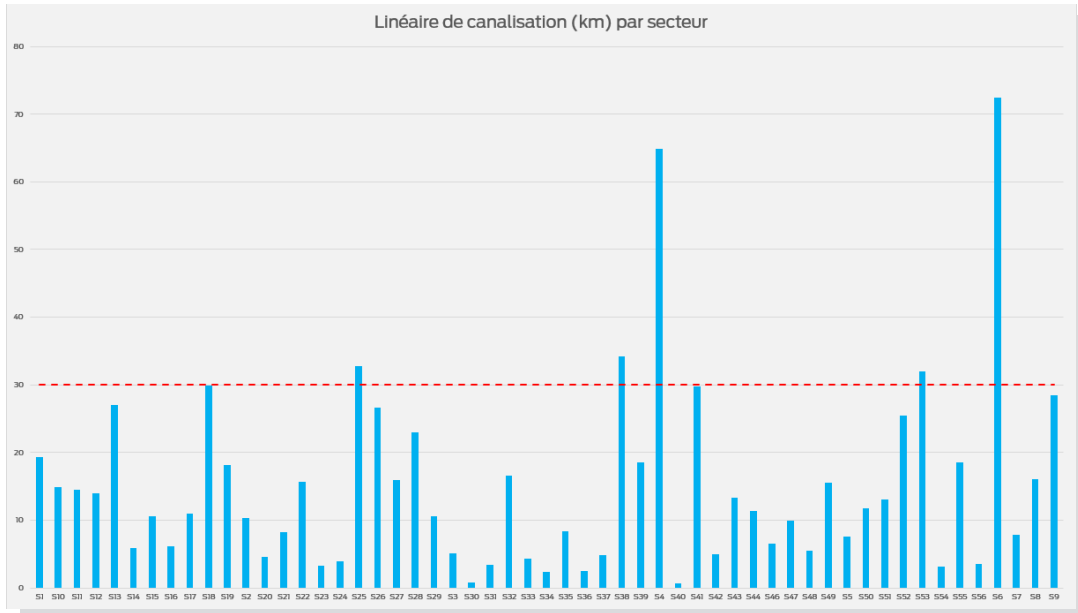
L'activité recherche de fuite fait l'objet d'une réunion mensuelle où sont présents la collectivité et le délégataire.

Le bilan annuel présenté à la collectivité le 31/01/2023 est disponible en Annexe 6.

5 - Analyse de la sectorisation

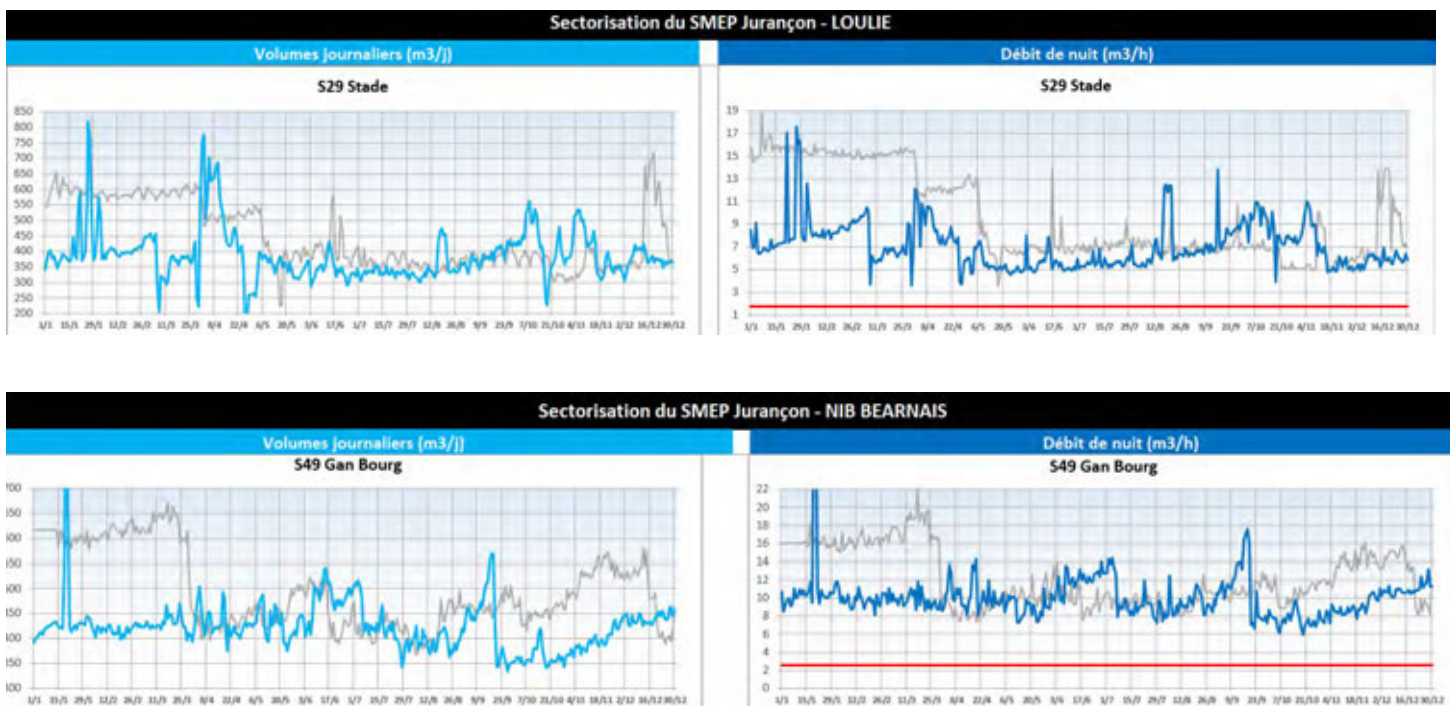
La majorité des 55 secteurs sont correctement dimensionnés. Globalement, la valeur seuil de 30 km de

canalisations par secteur est respectée à l'exception des secteurs suivants : S6, S4, S38, S25 et S53.



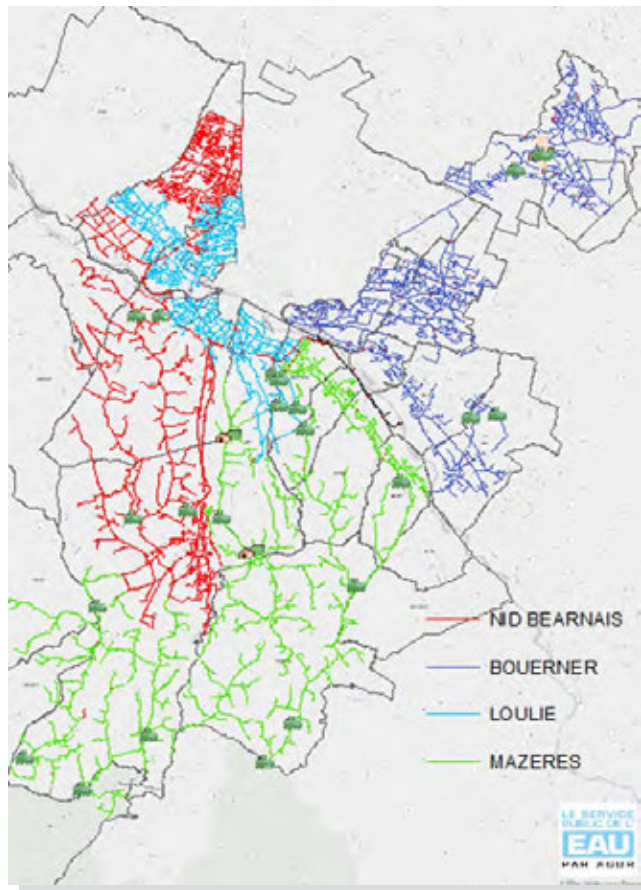
La sectorisation permet une meilleure appréhension du débit de fuite. Les résultats des calculs des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sont présentés à la collectivité lors des réunions mensuelles.

Les courbes ci-dessous présentent les résultats des secteurs S29 Stade et S49 Gan Bourg.



Les équipes d'AGUR réalisent une analyse mensuelle des débit de nuit par compteur et par secteur pour cibler les secteurs prioritaires pour les recherches de fuites à venir. Les figures ci-dessous présentent les résultats à décembre 2022 pour le service de Nid Bearnais (en rouge sur la carte).

En décembre 2022, les secteurs prioritaires pour la recherche de fuites sont : S28 Soubacq/Bagnell et S49 GAN BOURG ; et le secteur prioritaire pour les travaux de réparation est S41 Bastarrousse Loubangui.



TOTAL SMEP DE LA REGION DE JURANCON			18 fuites réparées	Linéaire (km)	Pression Moyenne EPANET (bars)	Qn (m3/h) TOPKAPI VALEUR INSTANT T	Qn (m3/h) TENDANCE MOYENNE RAPPORT COMMUN	Qn DECEMBRE (m3/h)	Qfuites objectif (m3/h)	DELTA Q NUIT - Q FUITE OBJECTIF (m3/h)*	ILVNC (m3/km/j)	Pression moyenne secteur (bar)	Consommation énergétique des fuites (kWh)	NOTE GLOBALE I20
				821		255	279	243	137	118	5.7	0.0	12631.8	9.4
			m3/j			6 109	6 684	5 833	3 284	* estimation avec conso dans Qnuit				
Secteur	Nom	Equation	Linéaire (km)	Pression Moyenne EPANET (bars)	Qn (m3/h) TOPKAPI VALEUR INSTANT T	Qn (m3/h) TENDANCE MOYENNE RAPPORT COMMUN	Qn NOVEMBRE (m3/h)	Qfuites objectif (m3/h)	DELTA Q NUIT - Q FUITE OBJECTIF (m3/h)*	ILVNC (m3/km/j)	Pression moyenne secteur (bar)	Consommation énergétique des fuites (kWh)	NOTE GLOBALE I20	
NID BEARNAIS	7	NID BEARNAIS	= N00 - N10 - N11 - N70 - N124 + N120	7.8	8.0	0	INCONNU	0	0.00	0.0	8.0	0.0	16	
	6	SIAMELAP	= N70 - N71 - R1A + R1R	72.4	3.3	17.5	22	17.5	5.43	5.8	3.3	7.2	5	
	12	INDUSPAL	= N71 - G0M	14.0	4.3	18	20	18	15.67	30.9	4.3	7.4	3	
	28	SOUBACQ/ BAGNELL	= N10 + N11 - G003 - N30 - N20	22.9	7.5	10.0	14	10	6.18	10.5	7.5	4.1	2	
	49	GAN BOURG	= N20	15.6	6.4	8.38	11	8.38	5.78	12.3	6.4	3.4	3	
	24	PIANT	= N31 - N40 - N50 - N60A + N60D	3.8	6.1	2.69	4	2.69	1	2.05	16.8	6.1	3.5	5
	38	MONTPLAISIR	= N40	34.1	5.2	6	6.5	6	0.31	4.2	5.2	7.9	7	
	23	BASTAROUSSE SURPRESSE	= N61	3.2	10.9	0.2	0.2	0.2	1	0.00	1.5	10.9	0.3	10
	52	CHAPELLE DE ROUSSE	= N62	25.7	6.3	0	2	0	4	0.00	0.0	6.3	0.0	17
	41	BASTAROUSSE LOUBANGUI	= N50	29.7	6.3	8.5	9	8.5	5	3.55	6.9	6.3	11.1	2
PRIORITE RECHERCHE DE FUITES														
PRIORITE TRAVAUX														

Le calcul des indicateurs de sectorisation est réalisé à partir des données issues des compteurs de sectorisation télégrés. Certains sites ne sont pas équipés d'appareil de mesure comme les réservoirs du Loulié. Le niveau du réservoir nous permet alors d'estimer les débits transitant. Cette estimation reste peu satisfaisante notamment pour estimer le débit de nuit.

Pour améliorer notre analyse de la performance du réseau, nous avons intégré de nouveaux indicateurs fin 2021 (pression moyenne par secteur, consommation énergétique des fuites).

6 - Renouvellement contractuel

En 2022, dans le cadre des opérations liées au renouvellement des équipements sur le service, nous avons procédé aux travaux suivants:

Site	Installation	Type équipement	Equipement	
Renouvellement programmé				
Champ captant	Forage P8	Pompage	Pompe mise en stock	
	Mazères II	Chloration et hydraulique	Hydroéjecteur - Cifec mise en stock	
	Forage P14	Pompage	Pompe mise en stock	
Réservoirs	Réservoir Alliou	Mesure de débit	Débitmètre Aliou (Krohne Waterflux DN 65 mm)	
	Réservoir Clos Touzet	Vanne	DN 80 mm	
	Réservoir Lèbe	Mesure de débit	Débitmètre distribution (ABB DN 100 mm)	
	Réservoir Morlaàs Haute Vue Bas service	Vanne	Vannes - Selon inventaire	
		Mesure de débit	Débitmètre BS - Siemens MAG 8000	
Reprises	Station de reprise de Alliou	Pompage	Pompe 1 - Grundfos 6 m3/h - 0,75 kWh mise en stock	
		Pompage	Pompe 2 mise en stock	
	Station de reprise Carrérot	Pompage	Pompe 2 - Grundfos 30 m3/h à 115 mCE mise en stock	
		Electrique	Armoire générale BT / armoire/ swich	
		Télégestion	Télétransmission - Sofrel S 550 GPRS - carte 4DO	
	Station de reprise La-forgue	Pompage	Pompe 2 - Grundfos 12 m3/h à 150 mCE - 7,5 kW mise en stock	
		Télégestion	Télétransmission - Sofrel S 530—création des télécommandes	
	Station de reprise Lanot	Télégestion	Télétransmission - Sofrel S 530création des télécommandes	
	Station de reprise Narcastet	Télégestion	Télétransmission - Sofrel S 550 création des télécommandes	
	Station de reprise de Berlanne	Pompage	Pompe 1 - KSB 77 m3/h	
		Pompage	Pompe 2 - KSB 77 m3/h	
	Surpresseur Carrazé	Electrique	Armoire générale BT	
	Compteurs de sectorisation	Achat-Vente Pays de Nay - Assat Ader	Mesure de débit	Débitmètre Siemens MAG8000 - DN 150 mm
		Sectorisation - Comptage Foix	Mesure de débit	Débitmètre électromagnétique autonome DN125
Télégestion			Télétransmetteur SOFREL LS 42	
Chaudronnerie			Boite à boues	
Réduction de pression			Stabilisateur DN 125	
Sectorisation - Comptage Induspal		Mesure de débit	Compteur SIEMENS SITRANS MAG 8000 - DN 150 mm	
		Réduction de pression	Régulateur pression DN 150 mm (10,5 - 6 bar)	
Sectorisation - Comptage Picou		Mesure de débit	Débitmètre Siemens Sitrans MAG8000 - DN 150 mm-Afficheur	

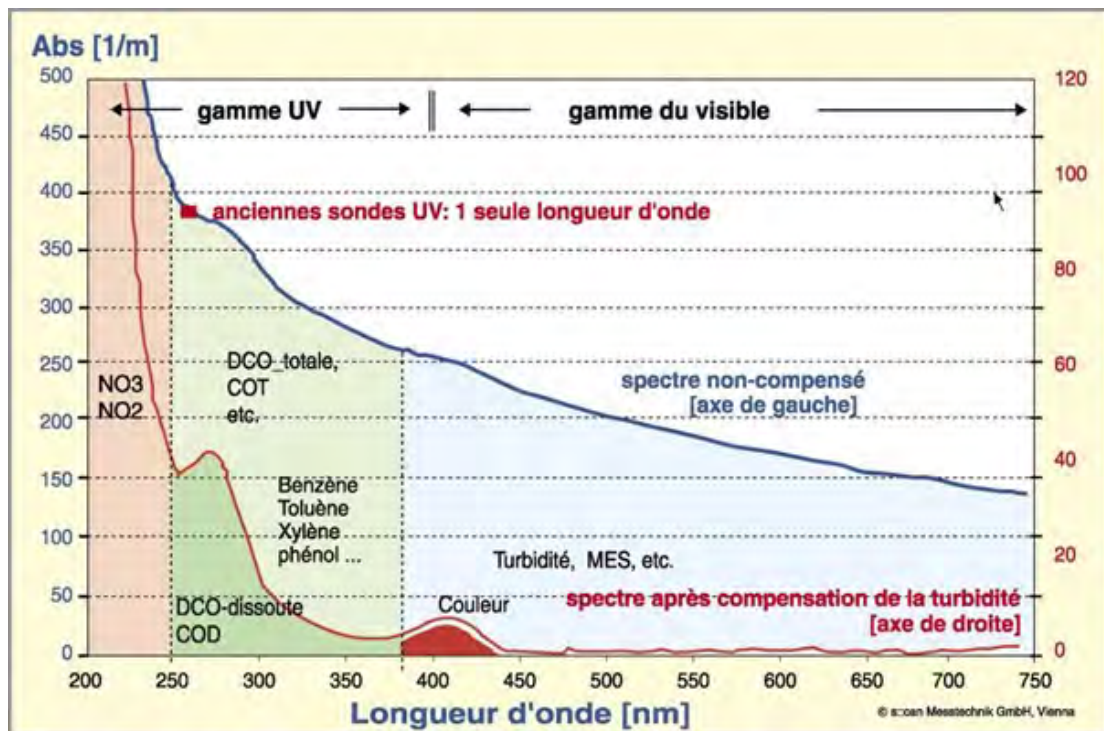
Site	Installation	Type équipement	Equipement
Renouvellement hors plan			
Champ captant	Puisard P9/18/feeder	Génie civil	Reprise tampon du regard de vidange
	Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Mesure de débit	Débitmètre Global Champ Captant - Siemens MAG 6000 - DN 500 mm
	Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Electrique	Armoire générale BT - Onduleur et ventilateur
	Rontignon (P14)	Télégestion	Passerelle numérique pour la sonde de conductivité Hach Lange
Réservoirs	Réservoir Miqueu	Mesure de niveau	Sondes de niveau et poire de niveau
		Télégestion	Option AI
	Réservoir Sabalot	Mesure de niveau	Sondes de niveau et poire de niveau
		Télégestion	Option AI
Reprises	Station Morlaas Haute Vue	Automatisme	Module Automate Grundfoss cu353
Compteurs de sectorisation	Sectorisation - Comptage Direct Golf	Télégestion	Télétransmission - Sofrel LS10
	Sectorisation - Comptage Pasteur	Réduction de pression	Stabilisateur Claval DN
	Vente - Compteurs	Mesure de débit	Débitmètre Siemens MAG 8000 - Lons - Lescar
Renouvellement réseau			
Réseau	Branchement	Conduite	76
	Vanne	Equipement réseau	10
	Ventouse	Equipement réseau	1
	Vidange	Equipement réseau	1
	Stabilisateur de pression	Equipement réseau	14

7 - Travaux divers

7.1 PAR LE DÉLÉGATAIRE

> Réhabilitation et remise en service de la station d'alerte

La station d'alerte à l'arrêt depuis 2013 a été remise en service et modernisée par l'ajout de sondes spécifiques dont une sonde spectrale permettant de mesurer plusieurs paramètres analytiques et directement surveillés en supervision. Elle a été remise en route au mois de septembre 2022.



7.2 À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

Conformément aux données récupérées dans les rapports délégataires et RPQS précédents, nous sommes en mesure d'établir les taux moyens de renouvellement de canalisations sur les 5 dernières années :

Linéaire renouvelé en ml	2018	2019	2020	2021	2022
ARESSY (64041)				83	0
BILLERE (64129)				830	3377
BIZANOS (64132)				1 004	577
BOSDARROS (64139)				0	491
GAN (64230)				0	154
IDRON (64269)				342	0
JURANCON (64284)				5 396	1 078
LONS (64348)				838	191
MORLAAS (64405)				110	163
UZOS (64550)					314
TOTAL	7190	8338	6251	8 604	6 345
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	1,15 %	1,25 %	1,08%	1,09%	0,88%

* les taux de renouvellement sont calculés avec le patrimoine connu à ce jour. Les plans de récolements non remis n'étant pas intégrés, ce taux peut être sous estimé.

8 - Détail des travaux sur le réseau

8.1 OUVRAGES MIS EN SERVICE

Le tableau ci-dessous présente les canalisations mises en service en 2022 dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :

Commune	Adresse	Linéaire (m)
BILLERE (64129)	ALLEE DES SAPINS	119
	AVENUE DU BARON SEGUIER	331
	AVENUE JAURES	218
	AVENUE LALANNE	9
	AVENUE MONTILLEUL	283
	IMPASSE LACASSAGNE	357
	ROUTE DE BAYONNE	1605
	RUE BOURGUIGNON	20
	RUE DE LA MAIRIE	49
BIZANOS (64132)	RUE MARECHAL FOCH	285
	ROUTE DE BAYONNE	273
	RUE PASTEUR	147
BOSDARROS (64139)	CHEMIN DE REBENACQ VCO N 4	491
GAN (64230)	AVENUE DES PYRENEES	154
JURANCON (64284)	AVENUE DES PYRENEES	1207
LONS (64348)	AVENUE BONTEMPS	320
MORLAAS (64405)	RUE MASCADET	163
UZOS (64550)	RUE DES ECOLES	314
TOTAL		6345

Le tableau ci-dessous présente les canalisations mises en service en 2022 dans le cadre de travaux d'extension :

Commune	Adresse	Linéaire (m)
ARESSY (64041)	LOTISSEMENT ANTHEMIS II	390
BILLERE (64129)	LOTISSEMENT LE GREEN	311
GAN (64230)	ROUTE NATIONALE 134BIS DE PAU EN ESPAGNE	28
GELOS (64237)	AVENUE HENRI FANFELLE	481
	CHEMIN DE CHATIEU	67
JURANCON (64284)	ROUTE DES COTTEAUX DE GUINDALOS CD 234	79
LONS (64348)	AVENUE DE L HIPPODROME	805
	CHEMIN DE LANOT	115
MEILLON (64376)	RUE DES PYRENEES	186
	RUE DU CANAL	199
MORLAAS (64405)	CHEMIN DE LA TOUR	8
	RUE DE L AYGUELONGUE	7
UZOS (64550)	IMPASSE DU MOULIN	1
	RUE DU MOULIN	228
	IMPASSE DES MESANGES	23
TOTAL		2927

8.2 LINÉAIRES ABANDONNÉS

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de canalisations mises hors service en 2022.

Commune	Adresse	Linéaire (m)
BILLERE (64129)	ALLEE DES SAPINS	117
	ALLEE MISS HUTTON	89
	ALLEE MONTESQUIEU	430
	AVENUE DE LA RESISTANCE	417
	AVENUE DU BARON SEGUIER	3
	AVENUE DU CHATEAU D'ESTE	9
	AVENUE JAURES	215
	AVENUE LALANNE	28
	AVENUE MONTILLEUL	194
	AVENUE PARC RESIDENCE	39
	CHEMIN TRANSVERSAL	64
	ROUTE DE BAYONNE	1963
	RUE BEAUSEJOUR	1
	RUE DE LA MAIRIE	84
	RUE DES TAMARIS	50
RUE DU LYS	256	
BIZANOS (64132)	CHEMIN DE LA HIADERE	3
	IMPASSE MARECHAL FOCH	133
	RUE MARECHAL FOCH	8
BOSDARROS (64139)	CHEMIN DE REBENACQ VCO N 4	425
GAN (64230)	AVENUE DES PYRENEES	114
	ROUTE NATIONALE 134BIS DE PAU EN ESPAGNE	189
JURANCON (64284)	AVENUE DES PYRENEES	692
	AVENUE HENRI 4	157
	CHEMIN DE PERPIGNA	5
	RUE ROMAIN TRESSARIEU	41
LONS (64348)	AVENUE BONTEMPS	171
	RUE DU FEUILLAGE	0
MORLAAS (64405)	RUE DE LA BASTIDE	6
	RUE MARCADET	159
UZOS (64550)	IMPASSE DE LA PLAINE	9
	IMPASSE DES ERABLES	5
	ROUTE DE NAY RD 37	343
	RUE DU STADE	11
TOTAL		6430



GESTION ABONNÉS

1. Les branchements
2. Les abonnements
3. Les volumes facturés
4. Paiement des factures
5. Réclamations abonnés

1 - Les branchements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des branchements sur les communes adhérentes au SMEP de la région de Jurançon :

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	32 046	32 631	33 051	34 080	34 358	0.8 %
Nombre total de branchement en service	30 450	30 938	31 380	32 417	32 585	0.5 %
Nombre de branchements non en service	1 596	1 693	1 671	1 663	1 773	6,2%

2 - Les abonnements

ÉTAT DES LIEUX GLOBAL

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des abonnés sur les communes adhérentes au SMEP de la région de Jurançon :

DONNÉES SUR LES ABONNÉS	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre total d'usagers	32046	32651	33051	32417	32585	0.5 %
Nombre d'usagers domestiques	31980	32585	32987	32035	31073	-3.1 %
Nombre d'usagers communaux	nc	nc	nc	359	439	18.2 %
Nombre d'usagers industriels					1034	
Nombre d'usagers agricoles					14	
Nombre de gros consommateurs				23	23	0%
Autres abonnements	66	66	64	0	2	100%

3 - Les volumes facturés

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'état et d'organismes publics.

Les volumes consommés sont relevés aux mois de décembre et avril.

Il est facturé sur la période de relève :

> Janvier 2022: Facturation de l'abonnement du premier semestre 2022. Facturation des consommations du second semestre de l'année n-1.

> Juillet 2022: Facturation de l'abonnement du second semestre 2022. Facturation des consommations estimées du 1^{er} semestre écoulé.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m ³)	3 948 760	3 974 852	4 244 111	3 983 524	4 152 497	4.1%
Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m ³)	nc	3 729 106	4 028 466	3 733 620	3 121 362	-19.6%
Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m ³)	120 861	161 692	140 616	116 470	163 591	28.8%
Dont volume facturé auprès des usagers industriels (m ³)					316 109	100%
Dont volume facturé auprès des usagers agricoles (m ³)					10 055	100%
Dont volume facturé auprès des usagers gros consommateurs sur 365j (m ³)					504 323	100%
Volume consommé non facturé (dégrèvement, cas particulier) (m ³)	nc	84 054	75 029	133 434	37 057	-260%

Avant 2022, les usagers domestiques comprennent les gros consommateurs. En 2022, les gros consommateurs comprennent uniquement les deux plus importants : « Fromagerie des Chaumes » et « FAREVA »

La valeur présentée en 2022 ne correspond pas à 365 jours de relève. Ramenés à 365 jours, les volumes consommés de 2022 s'élèvent à 4 132 616 m³.

Le tableau ci-dessous présente la liste des abonnés avec une consommation **supérieure à 6 000 m³/an**. Cette liste ne tiens pas compte des compteurs généraux avec

Les volumes présentés ci-dessus correspondent à des volumes entre deux périodes de relève réellement effectuées à savoir 367 jours pour les abonnés du SMEP de la région de Jurancon. Pour le calcul du rendement de réseau, ces volumes sont ramenés à 365 jours.

compteur divisionnaire ou individualisation et des compteurs de vente d'eau. Attention le nombre de jours facturés peut différer entre 2021 et 2022.

LIEU DESSERVI	CLIENT	COMMUNE	2021	2022
155 AVENUE RAUSKI 64110 JURANCON	FROMAGERIE DES CHAUMES	JURANCON	467 880	445 354
USINE D INCINERATION RUE D ARSONVAL 64230 LESCAR		LESCAR	-	24 781
6 RUE DU VILLAGE 64320 ARESSY		ARESSY	10 569	14 213
DECHETTERIE RUE D ARSONVAL 64230 LESCAR		LESCAR	22 279	12 110
11 AVENUE DU BEARN 64320 IDRON	FAREVA	IDRON	26 624	30 121
50 CHEMIN DE MAZEROLLES 64320 IDRON	FAREVA	IDRON	23 237	28 848
AIRE D ACCUEIL GENS DU VOYAGE RUE LARREGAIN 64140 LONS		LONS	11 050	7 681
CHEMIN DE LACABANE 64320 IDRON		IDRON		7 556
CHEMIN DE BERDOULOU 64290 GAN	MIEL MICHAUD	GAN	14 547	7 329
12 LOT IND HT DOSSAU AVENUE NORMANDIE NIEMEN 64140 LONS		LONS		7 296
MAIL DE COUBERTIN 64140 LONS		LONS	12 062	7 083
ZONE INDUSPAL AVENUE ANTOINE LAURENT DE LA-VOISIER 64140 LONS		LONS		7 012
MAIL DE COUBERTIN 64140 LONS		LONS		6 642
10 RUE DES VIOLETTES 64290 GAN		GAN		6 179

4 - Paiement des factures

Nous analysons continuellement les paiements des abonnés de façon à réduire le taux d'impayés. Une proposition de mensualisation des factures est proposée aux abonnés qui le souhaitent de façon à échelonner leurs paiements.

Des échéanciers de paiement taillés à la mesure des ressources des abonnés en difficulté financière sont également accordés.

Les statistiques de l'année 2022 sont les suivantes :

	2021	2022
Nombre d'abonnés bénéficiant d'un paiement fractionné	7 752	16 842
Nombre d'échéanciers de paiement accordés	1 544	1 822
Nombre de relances simple (niveau 1) envoyées par courrier pour non paiement des factures	5 370	5 126
Nombre de relances avec mise en demeure (niveau 2) envoyées par courrier pour non paiement des factures	2 207	2 997

Nous observons que 52 % des abonnés sont en paiement fractionné et que 16 % des abonnés ont été relancés pour non-paiement de leur facture. Parmi ces 16 % d'abonnés, 57 % des abonnés ne paient pas après la première relance.

Les données sur les impayés sont indisponibles pour les années précédentes donc nous ne pouvons présenter des valeurs de taux d'impayés cette année.

5 - Réclamations abonnés

Le tableau ci-dessous classe l'ensemble des réclamations émises par les abonnés du service d'eau potable :

ETAT DES RÉCLAMATIONS	2021	2022
Qualité sanitaire	0	0
Qualité organoleptique	43	45
Problème de desserte de l'eau	52	47
Services relations commerciales	266	274
Travaux de réparation sur réseau	546	519
Total	907	885



ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

1. Tarification du service
2. Compte rendu financier
3. Compte d'exploitation
4. Suivi des dépenses de renouvellement

1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes à l'arrêté du 10 juillet 1996.

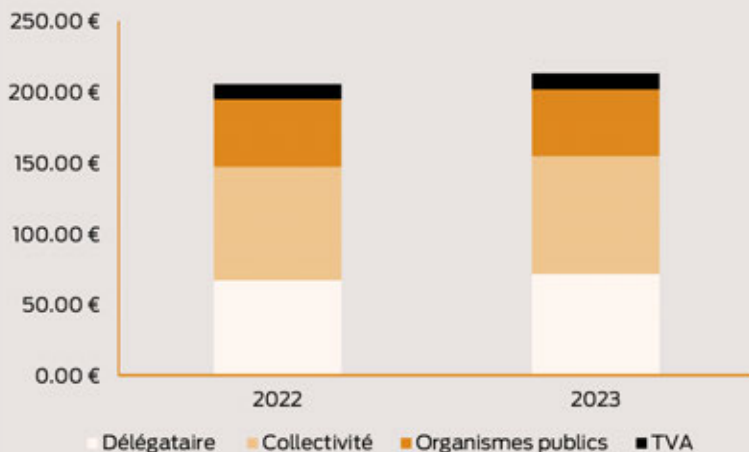
FACTURE DE 120 M³ POUR UN ABONNEMENT PRINCIPAL - TARIF EAU POTABLE

	Quantité	Prix unitaire 01/01/2022	Prix unitaire 01/01/2023	Montant HT 01/01/2022	Montant HT 01/01/2023	Evolution 2022/2023
Part du délégataire						
Abt Annuel	1	25.04 €	25.86 €	25.04 €	25.86 €	3.27%
Consommation	60	0.2441 €	0.2731 €	14.65 €	16.39 €	11.88%
Consommation	60	0.4511 €	0.4869 €	27.07 €	29.21 €	7.91%
Part de la collectivité						
Abt Annuel	1	0.0000 €	0.0000 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
Consommation	120	0.6700 €	0.6900 €	80.40 €	82.80 €	2.99%
Organismes publics						
Redevance Pollution Domestique	120	0.3300 €	0.33 €	39.60 €	39.60 €	0.00%
Préservation des ressources en eau	120	0.0662 €	0.07 €	7.94 €	7.94 €	0.00%
TOTAL						
Total HT				194.70 €	201.80 €	3.65%
TVA à 5,5%				10.71 €	11.10 €	3.64%
Total TTC pour 120m³				205.41 €	212.90 €	3.65%
Soit (€ TTC par m³)				1,71 €/m³	1,77 €/m³	

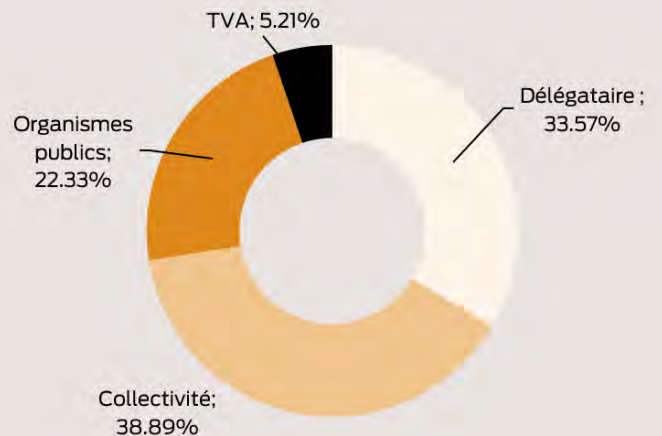
RÉPARTITION DU PRIX DE L'EAU POUR 120M³ PART DÉLÉGATAIRE ET PART COLLECTIVITÉ (TARIF 2023)

	Abt	Conso	Total
Part du délégataire	25.86 €	45.60 €	71.46 €
Part de la collectivité	0.00 €	82.80 €	82.80 €
Total HT du Prix du Service	25.86 €	128.40 €	154.26 €
% de la part fixe			16.76%

Evolution 2022/2023



Répartition du prix - Tarifs 2023



2 - Compte rendu financier

2.1 PART COLLECTIVITE

Détail des sommes facturées pour le compte de la collectivité

Le décompte de gestion est présenté en annexe 9 .

Il reprend les montants et assiettes de facturation pour chaque cycle de facturation.

2. FACTURATION AUX ABONNES

Liste des dégrèvements accordés au cours de l'exercice

La liste complète des dégrèvements est présenté en annexe 7

	2021	2022
Nombre de dossiers traités	201	68
Volumes concernés (m ³)	133 434	37 057
Montant dégrévé € TTC	446 340,96 €	161 877,80 €
Montant part collectivité € HT	88 747,31 €	25 015,55
Montant part AGUR € HT	58 749,37 €	16 700,79 €

Détail des recettes accessoires (hors branchements)

EN € HT	2021	2022
Frais d'accès au service	81 655,00 €	48 041,22 €
Frais d'accès au service avec déplacement	18 075,00 €	10 220,34 €
Frais de mise en demeure	39 840,00 €	52 245,62 €
Frais de relance simple	23 005,00 €	22 986,74 €
Ouverture/Fermeture du compteur	9 100,00 €	17 899,78 €
Autres (Prime CEE, ...)	-	27 807,00 €
TOTAL RECETTES ACCESOIRES	171 675,00 €	179 200,70 €

2.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

Sommes facturées ppur le compte de tiers au cours de l'exercice 2022

NATURE DE LA TAXE	M ³	MONTANT FACTURÉ (EN € HT)
Redevance pollution domestique	3 581 629	11 181 937,57 €
Préservation des ressources en eau	4 021 209	266 863,51 €
Total		1 448 801,08 €

Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutées en application du contrat

Branchements	148	298 651.40 €
Modification branchements	0	0 €
Fourniture et pose de compteur	262	63 178.24 €
TOTAL 2022		361 829.64 €

Suivi du fonds 1% coopération décentralisée

	2021 (en € HT)	Correctif 2021 suite Avenant 1 (en € HT)	2022 (en € HT)
Recettes facturées auprès des usagers au titre de l'exercice (€)	2 912 942.00	2 912 942.00	3 100 000.00
Impayés estimés sur facturation (2,5%)	0	64084.724	68 200.00
Sommes dédiés au fonds coopération(0,7%)	29 129.42	19 942.00	21 222.60
Versements effectués par AGUR sur l'exercice*	11 000.00	11 000.00	18 000.00
Solde fonds au 31/12/N	18 129.42	8 942.00	12 164.60

Détail des versements au titre de l'exercice 2022 :

22/07/2022 : 3 000 € (Association Eau Vive Pyrénées)

23/01/2023 : 15 000 € (Association Eau Vive Pyrénées)

3 - Compte d'exploitation

	2021	2022
CHARGES TOTALES	3 387 875 €	3 403 558 €
Charges d'exploitation	2 720 809 €	2 604 250 €
Personnel	1 229 386 €	1 328 795 €
Electricité	307 941 €	281 161 €
Produits de traitement	7 592 €	4 505 €
Achats d'eau	19 461 €	16 345 €
Analyses	26 962 €	29 718 €
Redevances versées à la collectivité (Rodp, frais de contrôle)	15 576 €	0 €
Véhicules et frais de déplacement	148 801 €	156 544 €
Fournitures	280 566 €	283 841 €
Sous-traitance	299 276 €	212 218 €
Locaux	103 990 €	63 942 €
Assurances	32 771 €	18 843 €
Impôts et taxes	26 280 €	46 458 €
Postes et télécommunications	82 839 €	96 704 €
Informatique	102 995 €	37 462 €
FSL	7 244 €	6 642 €
Coopération décentralisée	29 129 €	21 070 €
Charges calculées	506 854 €	499 780 €
Investissements contractuels - Radio relève	299 558 €	264 068 €
Investissements contractuels - Autres	42 555 €	42 555 €
Dotations aux amortissements Biens Propres		42 922 €
Dotations au titre du renouvellement	164 741 €	150 235 €
Charges de structure	160 212 €	299 527 €
Frais de structure	160 212 €	163 101 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0 €	136 427 €
RESULTAT	-474 933 €	-314 530 €

	2021	2022
PRODUITS TOTAUX	2 912 942 €	3 089 027 €
Produits d'exploitation	2 308 582 €	2 432 893 €
- Part fixe	908 400 €	956 227 €
- Part proportionnelle	1 400 182 €	1 476 666 €
Vente d'eau en gros	3 013 €	11 251 €
Recettes accessoires	171 675 €	179 201 €
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'Agence de l'Eau	20 000 €	20 000 €
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement	71 608 €	66 395 €
Produits des travaux attribués à titre exclusif	338 064 €	379 288 €
Autres produits		

4 - Suivi des dépenses de renouvellement

4.1 VALORISATION FINANCIÈRE

Site	Equipements		Montant des dépenses effectives (€ HT)	Montant maximum prévu au PPR	Montant maximum prévu au PPR avec actualisation K2	Dépenses Effectives Justifiées (€ HT)	Dépenses effectives hors plan
Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Forage P8	Pompe P8 (Stock)	5 099,60 €			5 099,60 €	
	Puisard p9/18/feeder	Reprise tampon du regard de vi-	1 145,25 €				1 145,25 €
	Chloration et hydraulique	Hydroéjecteur - Cifec pour stock	1 639,69 €	1 634,00 €	1 667,01 €	1 639,69 €	
	Champ Captant	Débitmètre Global Champ Captant - Siemens MAG 6000 - DN 500 mm -	1 394,80 €				1 394,80 €
	Armoire générale BT	Onduleur -	475,19 €				475,19 €
Rontignon (P14)	Forage P14	Pompe P14 - pour STOCK	9 269.70 €			9 269.70 €	
	Equipement	Passerelle numérique pour conductivité - Hach Lange	547.20 €				547.20 €
Réservoir Alliou	Débitmètre	Krohne Waterflux DN 65 mm	2 300.57 €	1 800.00 €	1 836.36 €	1 836.36 €	464.21 €
Réservoir Clos Touzet	Vannes	DN 80 mm	1 195.49 €	1 500.00 €		1 195.49 €	
Réservoir Lèbe	Débitmètre distribution	ABB DN 100 mm	2 342.11 €	2 000.00 €	2 040.40 €	2 040.40 €	301.71 €
Réservoir Mi-queu	Sondes de niveau		396.01 €				396.01 €
Réservoir Morlaas Haute Vue	Réservoir Bas Service	Vannes - Selon inventaire	464.07 €	3 500.00 €	3 570.70 €	464.07 €	
	Réservoir Bas Service	Débitmètre BS - Siemens MAG 8000	2 221.91 €	2 000.00 €	2 040.40 €	2 040.40 €	181.51 €
Réservoir Sabalot	Télétransmission	Sofrel LS 42	198.55 €				198.55 €
Station de reprise de Alliou	Pompe 1 - Grundfos 6 m3/h - 0,75 kWh	plaque sol, peinture et câble	486.72 €	800.00 €	816.16 €	486.72 €	
	Pompe 2 -		486.72 €	800.00 €	816.16 €	486.72 €	
Station de reprise de Berlanne	Pompe 1 - KSB 77 m3/h		2 422.92 €		- €		2 422.92 €
	Pompe 2 - KSB 77 m3/h		2 422.92 €		- €		2 422.92 €

Site	Equipements	Montant des dépenses effectives (€ HT)	Montant maximum prévue au PPR	Montant maximum prévue au PPR avec actualisation K2	Dépenses Effectives Justifiées (€ HT)	Dépenses effectives hors plan
Station de reprise Carrerot	Pompe 2 - Grundfos 30 m3/h à 115 mCE	3 796.66 €	3 300.00 €	3 366.66 €	3 366.66 €	430.00 €
	Armoire générale BT armoire et swich	5 024.67 €	8 500.00 €	8 671.70 €	5 024.67 €	
	Télétransmission - Sofrel S 550 GPRS carte 4DO	201.61 €	1 900.00 €	1 938.38 €	201.61 €	
Station de reprise Laforgue	Pompe 2 - Grundfos 12 m3/h à 150 mCE - 7,5 kW (Stock)	2 257.07 €	5 400.00 €	5 509.08 €	2 257.07 €	
	Télétransmission - Sofrel S 530	262.66 €	1 900.00 €	1 938.38 €	262.66 €	
Station de reprise Lanot	Télétransmission - Sofrel S 530	262.66 €	1 900.00 €	1 938.38 €	262.66 €	
Station de reprise Narcastet	Télétransmission - Sofrel S 550	262.66 €	1 900.00 €	1 938.38 €	262.66 €	
Surpresseur Carraze	Armoire générale BT -	3 233.00 €	3 000.00 €	3 060.60 €	3 060.60 €	172.40 €
Station Morlaàs Haute Vue	Module Automate Grundfoss cu353	2 856.48 €				2 856.48 €
TOTAL EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES					39 257,74 €	13 409,15 €

Site	Equipements	Montant des dépenses effectives (€ HT)	Montant maximum prévu au PPR	Montant maximum prévu au PPR avec actualisation K2	Dépenses Effectives Justifiées (€ HT)	Dépenses effectives hors plan
Achat-Vente Pays de Nay - Assat Ader	Débitmètre Siemens MAG8000 - DN 150 mm	3 736.00 €			3 736.00 €	
Sectorisation - Comptage Direct Golf	Télétransmission - Sofrel LS 10	838.48 €				838.48 €
Sectorisation - Comptage Foix	Débitmètre électromagnétique autonome DN125	1 901.90 €			1 901.90 €	
	Télétransmetteur SOFREL LS 42	1 665.95 €			1 665.95 €	
	Boite à boues	2 357.41 €			2 357.41 €	
	Stabilisateur DN 125	2 357.41 €			2 357.41 €	
Sectorisation - Comptage In-duspal	Compteur SIEMENS SI-TRANS MAG 8000 - DN 150 mm	1 439.75 €	2 700.00 €	2 754.54 €	1 439.75 €	
	Régulateur pression DN 150 mm (10,5 - 6 bar)	2 713.83 €	1 700.00 €	1 734.34 €	1 734.34 €	979.49 €
Sectorisation - Comptage Pasteur	Stabilisateur Claval	1 987.07 €				1 987.07 €
Sectorisation - Comptage Picou	Débitmètre Siemens Si-trans MAG8000 - DN 150 mm	2 389.53 €	2 700.00 €	2 754.54 €	2 754.54 €	
Vente - Compteurs	Débitmètre Siemens MAG 8000 - Lons - Lescar	432.00 €				432.00 €
Organes de Réseau*	14 Hydrostabilisateurs	18 567.64 €	18 200.00 €	18 567.64 €	18 567.64 €	
	10 Vannes	7 651.50 €	7 500.00 €	7 651.50 €	7 651.50 €	
	1 Ventouse - 1 Vidange	2 244.44 €	2 200.00 €	2 244.44 €	2 244.44 €	
TOTAL ACCESOIRES RESEAU					46 410.88 €	4 237.04 €
Branchement*	76 unités	93 042.24 €	91 200.00 €	93 042.24 €	93 042.24 €	
TOTAL BRANCHEMENTS					93 042.24 €	
Compteurs*		126 956.14 €	124 442.40 €	126 956.14 €	- €	
TOTAL COMPTEURS					- €	
TOTAL RENOUVELLEMENT					178 710,86 €	17 646,19 €
					196 357,05 €	

*pour ces équipements, les dépenses effectives correspondent à la reprise de la dotation contractuelle

4.2 SOLDE DES DOTATIONS

Formule de calcul du solde de renouvellement S_N

$$S_N = S_{N-1} \times (1 + T4M_N) + (DO_N - DE_N)$$

DO : Dotation de renouvellement

$T4M_N$ est la valeur au 1er juillet de l'année N du taux moyen mensuel du marché monétaire—ESTER

$$DO_N = DO_0 \times K2_N$$

Année	Dotation de renouvellement*	Coefficient actualisation $K2$	Dépenses effectives « Justifiées »	Dépenses effectives « Hors Plan »	$1 + T4M$	$DO_N - DE_N$	S_N
2021	147 260.60 €	1	158 332.08 €	6 409.03 €	1	-17 481 €	-17 481 €
2022	150 235.26 €	1.0202	178 710.86 €	17 646.19 €	0.99418	-46 122 €	-63 501 €

*prise en compte de l'avenant n°1 pour la valeur DO_0

Nota : La dotation contractuelle pour les compteurs n'est pas incluse dans le suivi des dotations mais intégrée dans l'investissement contractuel de radio relève



ANNEXES

1. Glossaire
2. Note technique volumes prélevés
3. Rapport ARS
4. Synthèse réglementaire
5. Indicateurs réglementaires
6. Bilan recherche de fuites 2022
7. Liste des dégrèvements 2022
8. Bilan de fonctionnement du système de production et de distribution d'eau 2022
9. Décompte annuel

Annexe 1 - Glossaire

HYDRAULIQUE

Capacité de production

La capacité de production d'une station est le volume d'eau qu'il est possible de produire et traiter sur cette usine en considérant un fonctionnement journalier de 20h.

By-pass

Un by-pass est un ouvrage généralement composé d'une canalisation et d'accessoires permettant l'isolement de cette canalisation. Un by-pass permet d'assurer l'alimentation en eau potable en aval d'un équipement (réservoir, compteur, chaîne de traitement, etc...) qui a été arrêté à cause d'un dysfonctionnement ou d'une opération de maintenance.

Télégestion

La télégestion est un outil de suivi et de contrôle à distance des ouvrages de traitement et de distribution d'eau. L'automate de télégestion situé sur les ouvrages

recupère les données de fonctionnement des équipements de l'ouvrage puis relaye ces informations à un superviseur central (ordinateur équipé d'un logiciel de centralisation des données). Cette télégestion permet d'alerter un agent d'astreinte via son téléphone mobile en cas de dysfonctionnement d'un des équipements.

Sectorisation

La sectorisation est un outil permettant de mesurer les flux hydrauliques transitant dans un réseau d'eau potable. Elle se compose généralement d'appareils permettant de quantifier ces flux (compteurs mécaniques ou débitmètres électromagnétiques) et de dispositifs permettant de relayer ces informations sur un superviseur central (télégestion).

QUALITÉ

Turbidité

La turbidité mesure le caractère trouble d'une eau. Le caractère « trouble » de l'eau est défini par la quantité de matières qui la composent. Plus cette quantité de matières organiques est importante, plus le risque de contamination bactériologique de l'eau est grand.

Désinfection de l'eau

Des micro-organismes tels que les bactéries peuvent se développer dans un réseau d'eau potable. Afin d'éviter toute contamination de ce type, une désinfection de l'eau est réalisée. Cette désinfection se fait par l'injection d'un réactif (chlore, bioxyde de chlore) ou par rayonnement ultra-violet.

Analyse réglementaire

Les analyses réglementaires sont réalisées par les services de l'État (Agence Régionale de Santé) de façon à s'assurer que l'eau est potable en tout point du réseau de distribution. Le nombre et la fréquence de ces analyses sont variables.

Autocontrôle

Le programme d'autocontrôle est réalisé par l'exploitant du réseau d'eau potable de façon à s'assurer que l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du réseau de distribution.

Ce programme n'est pas inscrit dans un planning réglementaire.

GESTION ABONNÉS

Abonnement

L'abonnement est le contrat qui lie une personne physique ou morale à l'exploitant du réseau d'eau potable. Un abonnement correspond à un seul compteur d'eau (point de desserte)

Volumes achetés/vendus en gros

Les volumes achetés ou vendus en gros sont les volumes achetés à un service extérieur ou vendus à un service d'eau extérieur. On parle également de volumes importés ou exportés.

Volumes de services

Les volumes de services sont les volumes d'eau utilisés pour l'exploitation du réseau d'eau potable (essais de fonctionnement des poteaux incendie, nettoyage réservoir, purge réseau, etc...)

Annexe 2– Note technique volumes prélevés

Volumes prélevés 2021 2022

SMEP de la région de Jurançon



Définition du contexte

Nous avons identifié, en 2022, des erreurs techniques au niveau du comptage des volumes prélevés pour les années 2021 et 2022.

Ces erreurs ont conduit à une surestimation des volumes prélevés en 2021, présentés dans nos rapports annuels et reportés dans la déclaration 2021 de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau Adour Garonne).

Ce rapport présente l'origine de ces anomalies et leur quantification. Il propose une rectification de la déclaration 2021 et une validation pour la déclaration de 2022.

Table des matières

1.	Présentation du champ captant.....	3
1.1.	Les 11 puits.....	3
1.2.	Cartographie du champ captant.....	4
2.	Ecart des appareils de mesures.....	5
2.1.	Observations 2021.....	5
2.2.	Action corrective : renouvellement du compteur général.....	6
3.	Nouvelles investigations 2022.....	7
3.1.	Absence de fuites.....	7
3.2.	Analyse des données de télégestion P14.....	8
3.2.1.	Anomalie : volumes prélevés surestimés.....	8
3.2.2.	Calcul de l'erreur de comptage.....	9
3.3.	Analyse des données de télégestion de P13 BIS.....	10
3.3.1.	Volume prélevés surestimés.....	10
3.3.2.	Estimation partielle de l'erreur de comptage.....	10
4.	Proposition de modification des volumes prélevés.....	12
4.1.	Déclaration 2021.....	12
4.2.	Déclaration 2022.....	12

1. Présentation du champ captant

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est alimenté par un champ captant composé de 11 puits présentés dans les figures ci-dessous. Un débitmètre électromagnétique comptabilise les volumes prélevés pour chaque puits (hormis les puits P12 et P12BIS qui disposent d'un seul débitmètre).

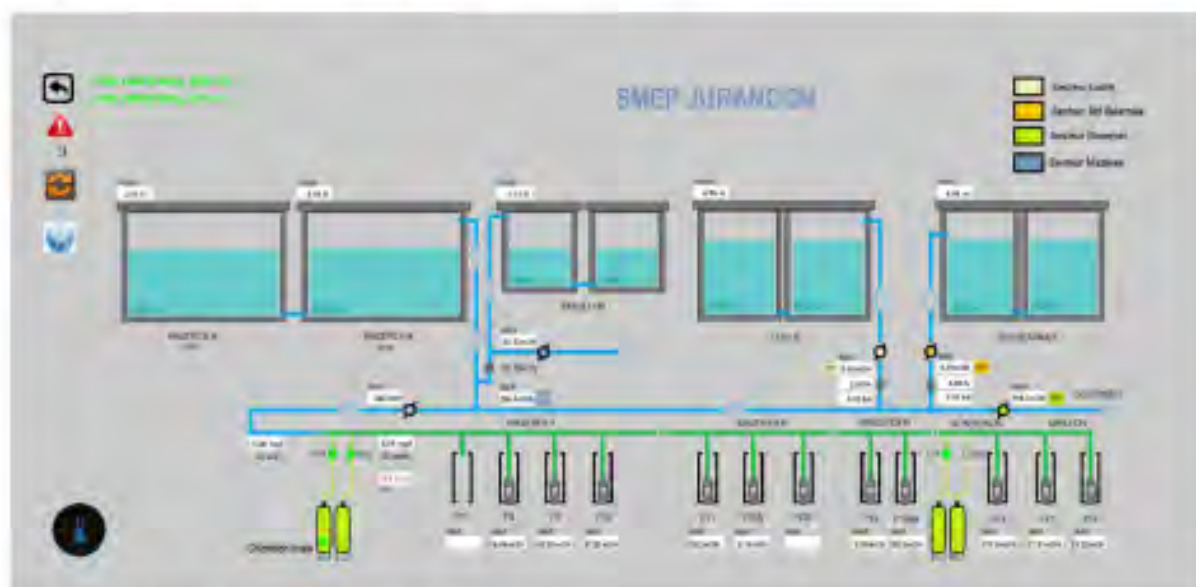
L'arrêté préfectoral du 25 Octobre 2017 définit les conditions de prélèvement d'eau sur les ouvrages.

Le débit maximum global est fixé à 1 390 m³/h et à 28 600 m³/j.

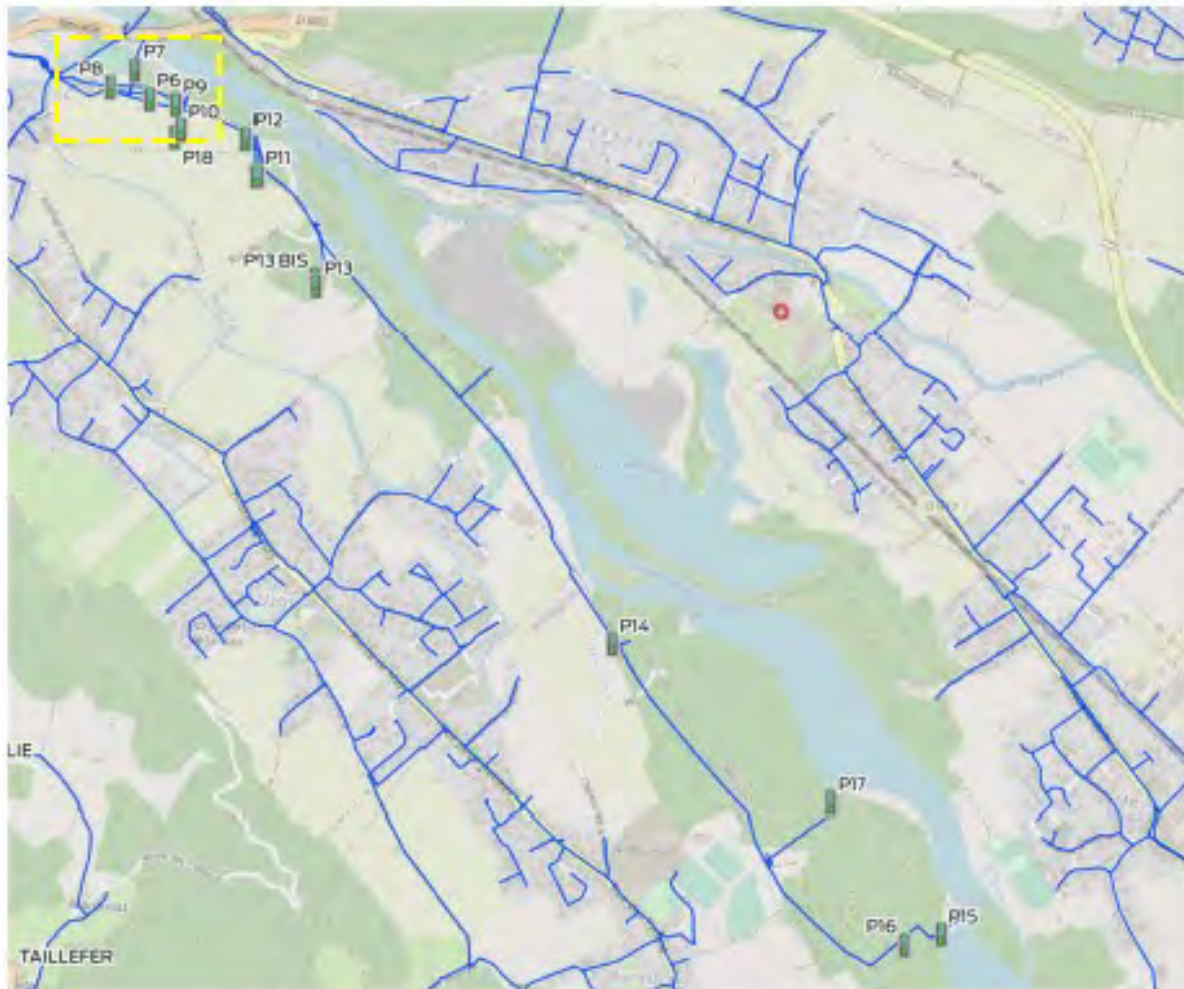
1.1. Les 11 puits

POMPAGE	MISE EN SERVICE	DEBIT AUTORISE(M ³ /H)	DEBIT AUTORISE(M ³ /J)
MAZÈRES LEZONS P6	En secours	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P8	En service	80	1 600
MAZÈRES LEZONS P9	En service	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P11	En service	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P12	En service	250	5 000
MAZÈRES LEZONS P13	En secours	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P13 bis	En service		
RONTIGNON P14	En service	200	4 800
MEILLON P16	En service	200	4 000
MEILLON P17	En service	160	3 200
MAZÈRES LEZONS P18	En service	120	2 400

La figure ci-dessous présente le synoptique du champ captant :



1.2. Cartographie du champ captant



Puits



Débitmètre



2. Ecart des appareils de mesures

2.1. Observations 2021

Le tableau ci-dessous présente (extrait du Rapport Annuel du délégataire 2021 du SMEP de la région de Jurançon) :

- les volumes prélevés V0 issus de la somme des volumes mesurés par les débitmètres des 11 forages du champ captant,
- les volumes produits V1 issus de la mesure via le débitmètre général situé à la sortie du champ captant

Variable	SMEP de la région de Jurançon	2020	2021
V0	Volume prélevé	6 267 438	6 278 127
V0e	Eaux brutes exportées	NC	
V0i	Eaux brutes importées	NC	
V0s	Besoins station	103 168	423 567**
V0p	Pertes d'adduction	NC	
V1	Volume produit	6 164 270	5 854 560

L'écart observé V0s dit « Besoins stations » est alors justifié :

** Les causes de l'augmentation des besoins station en 2021 sont identifiées (fuite d'une vanne isolement en DN500 et pertes en eau ponctuelles des vidanges des puits P12 et P13. Des actions correctives ont été apportées pour limiter les besoins stations futurs.

2.2. Action corrective : renouvellement du compteur général

L'action corrective principale réalisée par AGUR est le renouvellement du débitmètre général du champ captant. Ce chantier de nuit mobilisant toutes les équipes usine et réseau a été réalisé le 11 janvier 2022.

La figure ci-dessous présente les volumes journaliers archivés par le superviseur AGUR à cette période :

	V0 = Σ PUITS	V1 = Débitmètre général sortie CHAMP CAPTANT	V0 - V1
Dates	m3	m3	m3
01-janv	14201	13953	248
02-janv	15568	15286	282
03-janv	15876	15562	314
04-janv	15987	15702	285
05-janv	15780	15505	275
06-janv	15658	15367	291
07-janv	15750	15455	295
08-janv	15189	14913	276
09-janv	15505	15205	300
10-janv	15554	15239	315
11-janv	15856	15562	294
12-janv	15916	15593	323
13-janv	16272	15944	328
14-janv	16197	15868	329
15-janv	15958	15628	330
16-janv	15799	15471	328
17-janv	16319	16019	300
18-janv	16954	16578	376
19-janv	17321	16955	366
20-janv	16089	15790	299

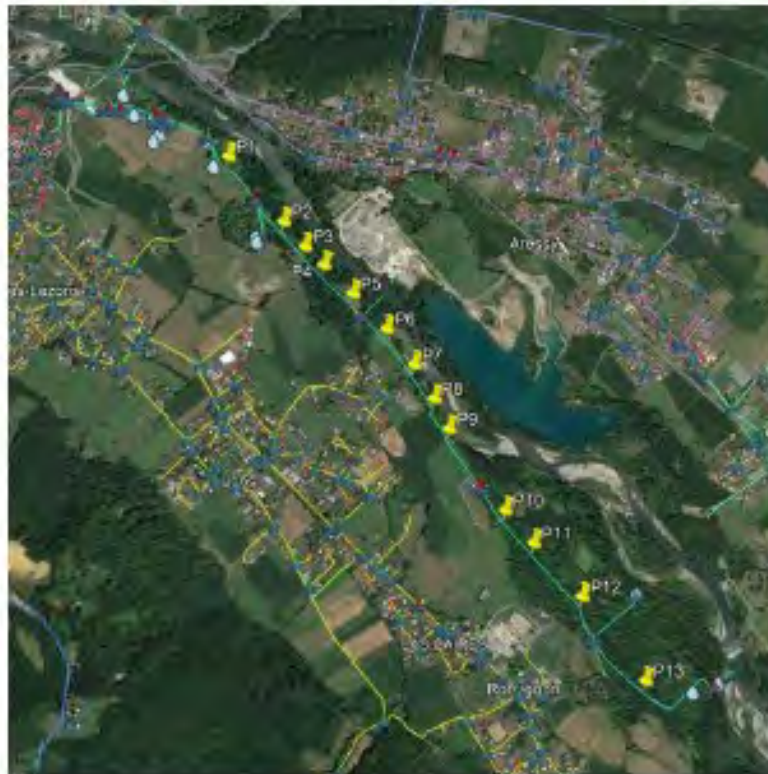
En observant la différence V0 - V1, on remarque qu'elle reste constante malgré le renouvellement du débitmètre le 11 janvier.

3. Nouvelles investigations 2022

3.1. Absence de fuites

Pour optimiser la recherche de fuite sur la zone, les équipements suivants sont posés au cours de l'été 2022 :

- Compteur DNS50 capable de mesurer le débit de fuite
- 13 points d'écoutes pour optimiser les recherches (emplacements indiqués sur la carte ci-dessous)



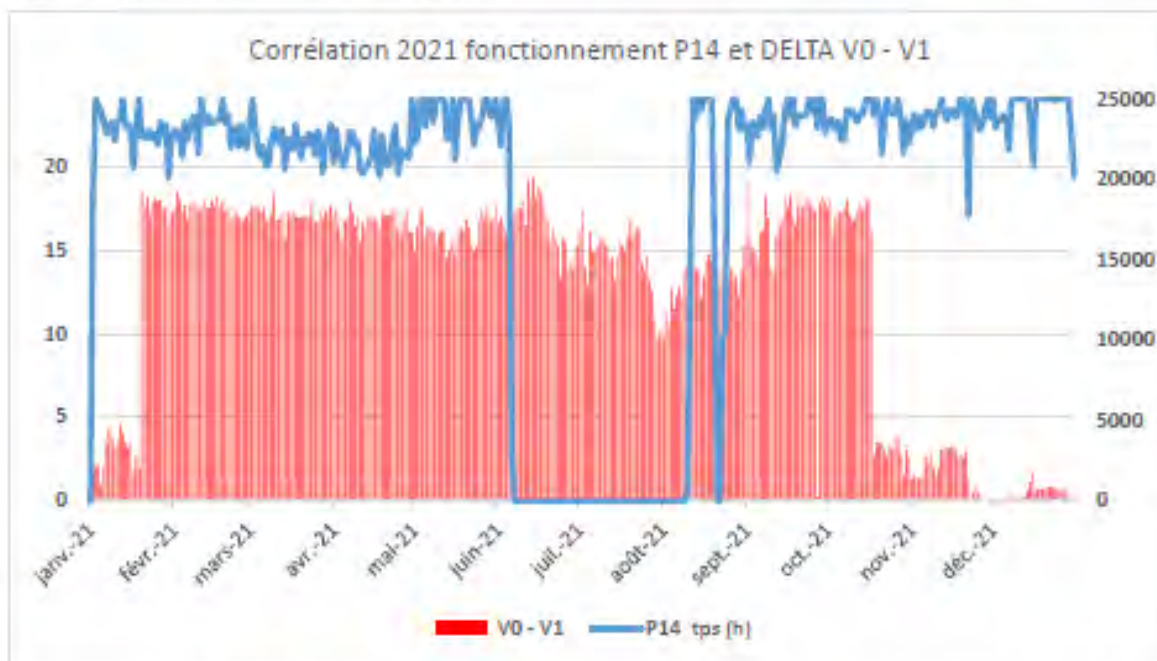
Après un arrêt total des puits, la lecture du compteur en DNS50 situé à l'entrée du champ captant montre qu'aucun volume ne transite des réservoirs en charge vers le champ. Cette opération a été réalisée plusieurs fois au cours de l'été.

Nous ne détectons pas de fuite sur les conduites d'adduction du champ captant.

3.2. Analyse des données de télégestion P14

3.2.1. Anomalie : volumes prélevés surestimés

De nouvelles investigations sur les données archivées par le superviseur nous montrent une corrélation entre le delta $V1 - V0$ et le fonctionnement du puits P14 :



Lorsque la pompe P14 est hors service entre le 7 juin et le 9 août, on constate une diminution du delta $V0 - V1$. De même lorsque la pompe est remise en service, le delta augmente.

Le 23 novembre 2021, le débitmètre est renouvelé sur le puits P14 par le compteur SIEMENS MAG 5100 W - 7ME65204 PC 122 AA1 (numéro constructeur 104 503 H 301). La différence entre le volume prélevé par les puits et le volume à la sortie du champ captant passe alors de 1508 m³/j à 584 m³/j.

Nous en concluons que le débitmètre mesurant le volume prélevé par le puits P14 a surestimé ces débits depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 23 novembre 2021.

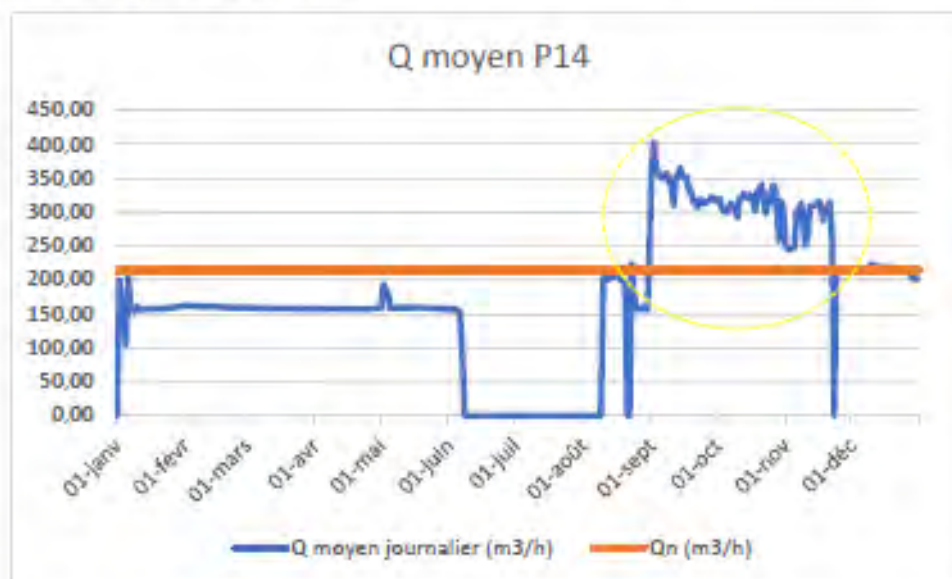
Cette anomalie est probablement antérieure. Ne disposant pas des données de télégestion archivées par le délégataire précédent, nous ne concluons pas à ce sujet.

3.2.2. Calcul de l'erreur de comptage

Le tableau ci-dessous présente le débit moyen de la pompe du puit P14 calculé en divisant le volume journalier prélevé par le temps de fonctionnement de la pompe (données issues de la télégestion AGUR) :

Dates	tps (h)	P14	
		Q moyen	m3
10-nov	23	251	5817
11-nov	23	264	6134
12-nov	24	310	7438
13-nov	23	309	7199
14-nov	23	310	7051
15-nov	23	312	7280
16-nov	23	316	7361
17-nov	23	311	7124
18-nov	23	287	6630
19-nov	24	305	7311
20-nov	24	303	7261
21-nov	23	315	7255
22-nov	17	265	4512
23-nov	24		HS
24-nov	23	215	5044
25-nov	23	216	4946
26-nov	22	215	4759
27-nov	22	216	4839
28-nov	23	217	5022
29-nov	24	217	5208
30-nov	23	216	4943
01-déc	24	216	5185

Avant le renouvellement du débitmètre le 23 novembre 2021, les débits moyens horaires sont largement supérieurs au débit nominal de la pompe de 215 m³/h.



Durant la période du 31 août 2021 au 23 novembre 2021 entourée en jaune, le débitmètre a comptabilisé un volume de 601 993 m³. Au cours de ces 84 jours, la pompe a fonctionné 1912 heures.

Le débit nominal de la pompe du puits P14 étant de 215 m³/h, le volume maximal théorique que le puits est capable de prélever en 1912 heures est donc de : 1912 x 215 = 411 080 m³.

Donc le volume prélevé par le puits P14 en 2021 a été surestimé de :

601 993 – 411 080 = 190 913 m3.

3.3. Analyse des données de télégestion de P13 BIS

3.3.1. Volume prélevés surestimés

En 2021, l'équipe de maintenance constate sur le puits P13 BIS que le débit instantané lu sur le débitmètre est incohérent avec la valeur affichée en télégestion. Les valeurs d'index archivées par la télégestion sont donc supérieures à celle du compteur.

Explication du phénomène observé :

Les variateurs de vitesse créent une distorsion d'onde (harmoniques) sur le réseau électrique qui induit les appareils de la même installation à consommer plus de courant.

Cette pollution générée dans les signaux de mesure du débitmètre électromagnétique entraîne un surcomptage des volumes prélevés.

Solutions proposées :

- filtre DV/DT anti harmonique à la sortie des variateurs (P13 en est équipé)
- débitmètre à technologie ultrason (pour éviter les perturbations liées à la mesure électromagnétique)

3.3.2. Estimation partielle de l'erreur de comptage

Du 8 novembre au 16 novembre 2022, le forage P13 BIS est arrêté manuellement (mode manu). Le superviseur enregistre des données :

P13 bis			
Dates	tps (h)	m3	Q
04-nov	7	786	113
05-nov	7	745	113
06-nov	7	764	113
07-nov	3	386	132
08-nov	0	172	0
09-nov	0	107	2927
10-nov	0	114	0
11-nov	0	104	0
12-nov	0	105	0
13-nov	0	93	0
14-nov	0	133	0
15-nov	0	114	0
16-nov	0	97	0
17-nov	0	81	0
18-nov	0	0	0
19-nov	0	0	0
20-nov	0	0	0

Bien que la pompe n'ait pas démarré, la télégestion enregistre des volumes prélevés. Le bruit de fond moyen sur cette période est de 115 m3/j. Le volume comptabilisé est de 1039 m3.

Lorsque le débitmètre est disjoncté, la valeur de volume est bien à 0 (après le 18 novembre 2022). Le débitmètre est alimenté 365 jours en 2021 et 321 jours en 2022.

En 2022, la somme des volumes journalier pour les jours où la pompe du puits 13bis n'a pas fonctionné est de 1 707 m³.

Nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'influence de la perturbation lorsque le puits P13 bis fonctionne.

En considérant que le bruit de fond observé est constant sur l'année, les volumes surcomptés par le débitmètre sont de :

- Pour 2021 : $115 \times 365 = 41\,975 \text{ m}^3$
- Pour 2022 : $115 \times 321 = 36\,915 \text{ m}^3$

4. Proposition de modification des volumes prélevés

Les tableaux ci-dessous présentent les index des compteurs déclarés et les volumes en m³.

4.1. Déclaration 2021

2021	P16	P17	P14	P13 BIS	P13	P12A + P12B
INDEX 01/01/2021	3 881	495 337	8 759 944	796 552	1 276 321	4 189 414
INDEX dépose			9 938 734			
INDEX 31/12/2021	374 987	1 239 900	195 068	1 384 363	1 276 321	5 520 121
VOLUME 2021	371 106	744 563	1 373 858	587 811	0	1 330 707
VOLUME RECTIFIE 2021	371 106	744 563	1 182 945	545 836	0	1 330 707

2021	P11	P18	P9	P8	
INDEX 01/01/2021	6 270 390	1 263 128	599 178	440 044	
INDEX 31/12/2021	7 161 428	1 757 231	895 902	628 261	
VOLUME 2021	891 038	494 103	296 724	188 217	6 278 127
VOLUME RECTIFIE 2021	891 038	494 103	296 724	188 217	6 045 239

Nous proposons de dégrever 190 913 m³ au puits P14 et 41 975 m³ au puits P13 BIS.

4.2. Déclaration 2022

2022	P16	P17	P14	P13 BIS	P13	P12A + P12B
INDEX 01/01/2022	374 987	1 239 900	195 068	1 384 363	1 276 321	5 520 121
INDEX 31/12/2022	935 827	1 911 934	1 566 380	1 832 591	1 310 620	5 831 132
VOLUME 2022	560 840	672 034	1 371 312	448 228	34 299	311 011
VOLUME RECTIFIE 2022	560 840	672 034	1 371 312	411 313	34 299	311 011

2022	P11	P18	P9	P8	V0
INDEX 01/01/2022	7 161 428	1 757 231	895 902	628 261	
INDEX 31/12/2022	7 923 231	2 463 333	1 207 505	1 055 934	
VOLUME 2022	761 803	706 102	311 603	427 673	5 588 166
VOLUME RECTIFIE 2022	761 803	706 102	311 603	427 673	5 567 990

Nous proposons de dégrever 36 915 m³ au puits P13 BIS.

Annexe 3- Rapport ARS






QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : REGION DE JURANCON

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 121 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 292 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 67004 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOCIÉTÉ AGUR ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SMEP DE LA RÉGION DE JURANCON ».</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 121 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES A Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 4,8 mg/L Valeur maxi : 6,8 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 700 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,09 microgramme/L (cyperméthrine)</p>	
		<p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L</p>	
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>TEMPÉRATURE  Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).</p> <p>ADOUCEUR  Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>FAVOUR CONSUMER  Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>		<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau peu calcaire</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 18 °f Valeur maxi : 21 °f</p>	
<p>Pour aller plus loin</p> <p> Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr</p>			
<p>Été le 30/03/2023</p>			
<p>L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclinant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.</p>			



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :

0640044 - SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Les données de ce rapport sont extraites du système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI REGION DE JURANCON - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	11
UDI REGION DE JURANCON - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	15
UDI REGION DE JURANCON - Liste des dossiers de non-conformité en 2022	16
UDI REGION DE JURANCON - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	18
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	18
Conclusion générale sur l'unité de gestion	19
Liste des sigles	20

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pompes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
MAZERES 6	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0011	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 8	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0013	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 9	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0014	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 11	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0016	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 12	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0017	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 13	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0074	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 18	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0356	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MEILLON 16	PUITS	MEILLON	10305X0081	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MEILLON 17	PUITS	MEILLON	10305X0240	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
RONTIGNON 14	PUITS	RONTIGNON	10305X0079	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Gestionnaire du ou des captages : SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
MAZERES 6	MAZERES-LEZONS	10305X0011	25/10/2017	80 %	1 200	960
MAZERES 8		10305X0013	25/10/2017	80 %	1 600	1 280
MAZERES 9		10305X0014	25/10/2017	80 %	1 200	960
MAZERES 11		10305X0016	25/10/2017	80 %	4 000	3 200
MAZERES 12		10305X0017	25/10/2017	80 %	5 000	4 000
MAZERES 13		10305X0074	25/10/2017	80 %	4 000	3 200
MAZERES 16		10305X0356	25/10/2017	80 %	2 400	1 920
MEILLON 16	MEILLON	10305X0081	25/10/2017	80 %	4 000	3 200
MEILLON 17		10305X0240	25/10/2017	80 %	3 500	2 800
RONTIGNON 14	RONTIGNON	10305X0079	25/10/2017	80 %	4 800	3 840
Total : 10					31 700	25 360

Indice consolidé pour l'UGE (**): 80,0 %
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(**) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

064000471 - REGION DE JURANCON

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
67 004	67 004	67 004	67 004

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
064	64139	BOSDARROS	BOSDARROS	100
064	64157	BUZY	BUZY EN BERN ECARTS	9
064	64132	BIZANOS	BIZANOS	100
064	64324	LASSEUBE	LASSEUBE ECARTS	6
064	64315	LAROIN	LAROIN ECARTS	22
064	64373	MAZERES-LEZONS	MAZERES LEZONS	100
064	64376	MEILLON	MEILLON	100
064	64237	GELOS	GELOS	100
064	64348	LONS	LONS	100
064	64405	MORLAAS	MORLAAS	100
064	64413	NARCASTET	NARCASTET	100
064	64444	PARDIES-PIETAT	PIETAT CHAPELLE	18
064	64445	PAU	PAU ECARTS	0,315
064	64467	RONTIGNON	RONTIGNON	100
064	64478	SAINT-FAUST	SAINT FAUST ECARTS	3
064	64041	ARESSY	ARESSY	100
064	64520	SERRES-MORLAAS	SERRES MORLAAS	100
064	64550	LIZOS	LIZOS	100
064	64067	ASSAT	ASSAT	95
064	64129	BILLERE	BILLERE	100
064	64230	GAN	GAN	99
064	64269	IDRON	IDRON	100
064	64284	JURANCON	JURANCON	100
064	64325	LASSEUBETAT	LASSEUBETAT ECARTS	31

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

L'Indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

064000471 - REGION DE JURANCON

Unité de distribution REGION DE JURANCON (064000471)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code : 064000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Ref.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/ml					121	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/ml					121	0,00		300,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-15	n/(100ml)				0,00	121	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100ml)		0,00			121	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100ml)		0,00			121	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					117	-2,00	15,85	38,70		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		121	0,00	18,81	27,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
ASPECT (QUALITATIF)						119	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(PT)/L				15,00	121	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						121	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						121	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						121	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	109	0,00	0,07	0,64		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE DISPONIBLE	mg(Cl ₂)/L					1	0,32	0,32	0,32		
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					120	0,00	0,12	0,26		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					121	0,00	0,16	0,36		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 - EAU INCrustANTE / 1 - LÉGÈREMENT INCrustANTE / 2 - À L'ÉQUILIBRE / 3 - LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 - EAU AGRESSIVE)											
CARBONATES	mg(CO ₃)/L					4	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0/2/3/4) (*)				1	2	4	1		3		
HYDROGÉNO-CARBONATES	mg/L					4	192,00		210,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	120	7,30		8,12		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°T					4	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°T					12	10,30		18,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°T					12	16,40		20,50		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					4	62,20	67,80	74,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	3,33	3,97	4,77		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 000,00	121	189,00	349,94	482,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					4	3,54	3,76	4,01		
POTASSIUM	mg/L					4	0,84	0,88	0,92		
SODIUM	mg/L				200,00	4	2,74	2,90	3,08		
SULFATES	mg/L				250,00	12	9,25	10,64	12,50		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	8	0,00	0,00	0,00		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code : 06400471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		121	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	3,72	4,80	6,76		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,07	0,10	0,14		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		12	0,00	0,44	2,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		4	0,00	4,47	12,20		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			4	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,58	0,72	0,83		
BARYUM	mg/L			0,70		4	0,01	0,01	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00	1,00		4	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,02	0,03	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			4	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,13	0,27		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITE ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,05	0,07		
ACTIVITE BETA GLOB. RESIDUELLE BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,03	0,08		
ACTIVITE BETA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,07	0,10		
ACTIVITE BETA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					4	0,02	0,02	0,03		
ACTIVITE TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		4	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		4	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,48	1,07		
CHLORODIBROMOMETHANE	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,51	1,14		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMETHANE	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,07	0,57		
TRIHALOMETHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			8	0,00	1,07	2,48		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
3-CHLOROPROPÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code : 06400471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TETRACHLOROÉTHYLÈNE-TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,01		
FLUORÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATI	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(Z)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(Z)NAPHTALÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
RHENANTRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,02		
PYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICÉTONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLURÉES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOÏDES											
CYPERMÉTHRINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,02	0,09		
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code : 064000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,03	0,09		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

tembotrione, sulcotrione, mésotrione, 2,4-mcpa, triclopyr, 2,4-d, dichlorprop, mécoprop, chlorprophame, asulame, carbendazime, propamocarbe, pyrimicarbe, oxamyl, prosulfocarbe, iprovalicarb, hch alpha, ddt-4,4', hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, aldrine, dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, hexachlorobenzène, hch bêta, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, dichlorvos, diméthoate, ethephon, fosetyl, chlorpyriphos éthyl, cybutryne, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, métamitron, métribuzine, hexazinone, flufenacet, atrazine, acétochlore, pyroxsulame, propyzamide, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, fenhexamid, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, beflubutamide, alachlore, mé tobromuron, chlortoluron, diflufenzuron, diuron, isoproturon, linuron, thifensulfuron méthyl, rimsulfuron, foramsulfuron, nicosulfuron, tritosulfuron, amidosulfuron, tefluthrine, lambda cyhalothrine, fluvalinate-tau, imazaméthabenz, dinoterbe, bromoxynil octanoate, dicamba, bromoxynil, pentachlorophénol, aminotriazole, bromuconazole, cyproconazole, epoxyconazole, fludioxonil, propiconazole, prothioconazole, tébuconazole, thiencarbazone-méthyl, kresoxim-méthyle, azoxystrobine, pyraclostrobrine, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, atrazine-2-hydroxy, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine-déisopropyl, esa metolachlore, oxa alachlore, ampa, 3,4-dichloroaniline, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, 1-(4-isopropylphényl)-urée, desméthylisoproturon, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, cyprodinil, pyriméthanol, pyridate, quimerac, quinoxyfen, spiroxamine, tributyltin cation, trifluraline, thiaclopride, dichloropropylène-1,3 total, benoxacor, benfluraline, bifenox, bromacil, bentazone, chlorantraniliprole, captane, chloridazone, clethodime, chlormequat, clomazone, clopyralid, chlorothalonil, aclonifen, cycloxydime, cyprosulfamide, dicofol, diflufénicanil, diquat, diméthomorphe, ethofumésate, flurochloridone, fipronil, fluzinam, flumioxazine, flurtamone, folpel, fenpropimorphe, fenpropidin, fluroxypir, glufosinate, glyphosate, imazamox, imidaclopride, iprodione, isoxaflutole, lenacile, métaldéhyde, métalaxyle, metrafenone, mépanipyrin, norflurazon, oxadixyl, prochloraze, pendiméthaline, pinoxaden, esa acetochlore, oxa acetochlore, esa alachlore, oxa metolachlore, esa metazachlore, oxa metazachlore

Unité de distribution REGION DE JURANCON (064000471)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 9

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : REGION DE JURANCON	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	02/05/2022	9 n(100ml)
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	02/02/2022	189 microS/cm
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	12/07/2022	26 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	16/07/2022	27 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	20/07/2022	26 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	11/08/2022	27,5 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	30/06/2022	26 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	02/09/2022	25,4 °C
Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : MAZERES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/03/2022	3

Unité de distribution REGION DE JURANCON (064000471)

Liste des dossiers de non-conformité en 2022

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	UDI : REGION DE JURANCON	7 jour(s)

Unité de distribution REGION DE JURANCON (064000471)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	121	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	121	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Observations / recommandations techniques :

Le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la température de l'eau.

Cette eau peut être agressive au point de mise en distribution. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - MAZERES	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		36
Année	UDI - REGION DE JURANCON	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	109
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	109
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	109
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		327
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		363

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Il est de la responsabilité de l'exploitant d'assurer une auto-surveillance. Les différentes procédures et opérations d'entretien et de surveillance, ainsi que les mesures de désinfectant sur la station de traitement et sur le réseau de distribution, doivent être reportées sur un carnet sanitaire.

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de rappeler le respect des bonnes pratiques dans le suivi de la protection des captages, des installations de traitement et de distribution d'eau, en particulier l'obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter les réservoirs au moins une fois par an. Cette dernière obligation s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service et après travaux, avant remise en service.

Le bilan de fonctionnement du système de production et de distribution comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés l'année dernière, ainsi que le programme prévu pour cette année doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une attention particulière doit être portée aux risques liés au caractère agressif de l'eau qui est susceptible de dissoudre les canalisations métalliques en particulier les canalisations en plomb, ce qui pourrait avoir à terme un effet sur la santé des usagers permanents.

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique). Les prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation du 25 octobre 2017 doivent être respectées.

Par délégation,



L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires
Patrick BONILLA

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Annexe 4 - Synthèse réglementaire

1.1 RESSOURCES EN EAU

Code de l'environnement - Articles R214-2 à R214-60, créés par Décret 2007-397 du 22 mars 2007 (JO du 23/03/2007) (ancien décret 93-742 sur les procédures des autorisations et déclarations liées à la nomenclature eau), modifiés en dernier lieu par Décret 2022-989 du 4 juillet 2022 (JO du 05/07/2022)

Ce décret modifie les dispositions applicables aux IOTA soumises à déclaration. La déclaration peut être déposée maintenant par voie dématérialisée (téléprocédure) et son contenu est modifié. Pour les déclarations par téléprocédure le site internet met à disposition du déclarant les prescriptions générales applicables à l'opération. Le préfet indique dans le récépissé de déclaration la date à laquelle le projet peut être entrepris. Un arrêté fixera le modèle national de déclaration à déposer lorsque le déclarant n'utilise pas la téléprocédure. La déclaration d'un projet est valable 3 ans. Modification de forme dans de nombreux articles. Applicable le 25 juillet 2022.

L'arrêté est applicable aux installations mises en services au 1^{er} janvier 2023, sans précision de date de dépôt de permis de construire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046014226>

Code de l'environnement - Articles R213-13 à R213-16, modifiés en dernier lieu par Décret 2022-1078 du 29 juillet 2022 (JO du 30/07/2022)

L'article 3 de ce décret précise à l'article R 213-14 du code de l'environnement la stratégie de volumes prélevables du préfet coordonnateur de bassin et la stratégie d'évaluation des volumes pouvant être hydrologiquement rendus disponibles aux usages anthropiques en période de hautes eaux dans le respect des équilibres naturels et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046113653>

1.2 QUALITÉ D'EAU

Arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement (JO du 24/02/2010), modifié en dernier lieu par Arrêté du 26 avril 2022 (JO du 11/05/2022)

Le programme de surveillance contribue également à l'information sur le milieu marin. Les méthodes utilisées pour le contrôle des éléments de qualité sont définies dans un avis publié dans le même JOIL n y a plus de périodicité définie pour l'actualisation des valeurs de référence qui qualifiait le très bon état écologique des eaux. Remplacement des 15 annexes. L'annexe IV concerne désormais aussi les eaux souterraines.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021865259>

Instruction DGS 2020-177 du 18 décembre 2020 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées (BO Santé 2021/01 du 29/01/2021), complétée par Instruction DGS 2022-127 du 24 mai 2022 (BO Santé 2022/13 du 15/06/2022)

Cette instruction diffuse un avenant au guide technique relatif aux pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH, à l'exclusion des eaux conditionnées, annexé à l'instruction n° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020. Cet avenant permet de compléter les valeurs de gestion utilisables par les ARS par des valeurs sanitaires transitoires en cas de présence de métabolites de pesticides dans les eaux distribuées ne disposant pas de valeurs sanitaires maximales établies par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Les modalités de gestion décrites sont exercées par les agences régionales de santé en lien avec les personnes responsables de la production et/ou de la distribution d'eau au titre du code de la santé publique et sur les bases de recommandations sanitaires du Haut Conseil de la santé publique.

https://sitesv2.anses.fr/fr/system/files/Instruction%20n%C3%B0DGS-EA4-2022-127%20du%2024%20mai%202022%20-%20Pr%C3%A9sence%20de%20pesticides%20et%20m%C3%A9tabolites%20de%20pesticides%20dans%20les%20EDCH_0.pdf

Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant ce programme en application des articles R. 1321-23 et R. 1321-24 du code de la santé publique (JO du 31/12/2022)

Transposition de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Cet arrêté abroge l'arrêté du 12 février 2007 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance des eaux en application des articles R. 1321-24 et R. 1322-44 du code de la santé publique. Applicable au 1er janvier 2023.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046849478>

Avis du 31 décembre 2022 relatif à l'application de l'arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et de l'arrêté du 19 octobre 2017 modifié relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux (JO du 31/12/2022)

Cet avis précise les références des normes mentionnées dans l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et dans l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux suite à la parution des arrêtés du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 et l'arrêté du 19 octobre 2017 précités. Il remplace l'avis relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux, paru au JO du 23 janvier 2019.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046850087>

1.3 PATRIMOINE

Arrêté du 8 août 2022 précisant les obligations documentaires et la consistance des vérifications et visites techniques approfondies des ouvrages hydrauliques autorisés ou concédés (JO du 13/08/2022)

Cet arrêté s'adresse aux gestionnaires et exploitants d'ouvrages hydrauliques autorisés au titre des rubriques 3.2.5.0 et 3.2.6.0 de la nomenclature IOTA ou concédés et de conduites forcées classées d'une concession d'énergie hydraulique ainsi qu'aux bureaux d'études agréés intervenant dans le domaine de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Il a pour objet de :
- clarifier les obligations documentaires prévues à l'article R 214-122 du code de l'environnement ;
- préciser la consistance des vérifications et des visites techniques prévues à son article R 214-123. Date d'application: 14 août 2022. De manière transitoire, pour les barrages, conduites forcées, systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques déjà autorisés ou concédés au 13 août 2022 ainsi que pour ceux de ces ouvrages en cours de réalisation ou de modification dont la demande d'autorisation administrative (autorisation environnementale) a été déposée au plus tard à cette même date, les dispositions des articles 2 à 5 sont applicables à compter du 1er juillet 2024 et celles des articles 6 à 12 à compter du 1er janvier 2023.

[https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046179633#:~:text=Section%201%20%3A%20Dispositions%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20\(Article%201\),-Article%201&text=Ce%20dernier%20est%20le%20gestionnaire,ou%20%C3%A0%20d%C3%A9faut%20son%20propri%C3%A9taire.](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046179633#:~:text=Section%201%20%3A%20Dispositions%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20(Article%201),-Article%201&text=Ce%20dernier%20est%20le%20gestionnaire,ou%20%C3%A0%20d%C3%A9faut%20son%20propri%C3%A9taire.)

Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine (JO du 31/12/2022)

L'arrêté du 30 décembre 2022 tend à transposer certaines articles relatifs à l'évaluation des risques liés aux installations privées de distribution d'eau de la directive (UE) 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Il définit le champ d'application de l'évaluation des risques que sont obligés de faire le maître d'ouvrage (en cas de construction) ou les propriétaires (bâtiments existants) sur les installations intérieures de distribution d'eau. Elle est réalisée par un professionnel disposant de compétences dans le domaine des réseaux d'eau sanitaire. Sont concernés les établissements de santé, médico sociaux, d'enseignement, les crèches, les établissements sportifs, les hôtels et campings, les prisons. Cette évaluation est prise en compte au moment de la réception du bâtiment. Les autres ERP et les bâtiments d'habitation collectifs peuvent le faire sur le mode volontaire. Cet arrêté ne s'applique pas aux installations intérieures de distribution d'eau qui fournissent moins de 10 mètres cubes par jour en moyenne ou qui desservent moins de 50 personnes. Cette analyse des risques permet d'évaluer les installations intérieures d'eau vis à vis de la sécurité sanitaire, notamment vis-à-vis des légionnelles et du plomb. Elle est constituée d'une revue des documents sur l'installation adressés par le propriétaire et complétée par une visite sur site. Le rapport énumère les constats faits et les recommandations d'améliorations assorties. Ce rapport est détaillé en annexe II. Il est tenu à disposition de l'ARS. A l'issue de l'analyse de risques une surveillance peut être demandée, notamment vis-à-vis des légionnelles et du plomb et les résultats sont consignés dans le fichier sanitaire des installations tenu à disposition de l'ARS. En cas de dysfonctionnement, le propriétaire doit rechercher les causes et mettre en œuvre des mesures de gestion des risques, vérifier les mesures prises et réévaluer l'évaluation des risques. Si la qualité de l'eau est dégradée ou les limites de qualité dépassées (fixées en annexe I pour l'eau froide et arrêté du 1^{er} février 2010 pour l'eau chaude) le propriétaire doit rechercher les causes de contamination, mettre en œuvre des mesures pour rétablir la qualité de l'eau, réaliser des analyses, faire une surveillance renforcée, réviser l'évaluation des risques. Cette évaluation des risques doit être réalisée avant le 1^{er} janvier 2029 et mise à jour tous les 6 ans. Le propriétaire doit avant le 01/01/2029 transmettre à l'ARS les mesures prises pour réduire le non-respect des limites de qualité de l'eau et les mesures pour remplacer les conduites en plomb dans les installations existantes. Entrée en vigueur: le 1^{er} janvier 2023;

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046849363>

1.4 REJET D'EAUX USÉES

Décret 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées (JO du 11/03/2022)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331735>

Arrêté du 28 juillet 2022 relatif au dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées (JO du 04/08/2022)

Cet arrêté est pris en application du décret n° 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées. Il précise:- le contenu du dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées;- les pièces justificatives attendues dans ce dossier notamment l'origine et les caractéristiques des eaux usées, leur traitement, leur utilisation après traitement, les modalités de contrôle, le coût, et le carnet sanitaire permettant le suivi de l'installation de traitement. Applicable le 5 août 2022.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046138725>

Code de l'environnement - Articles L212-1 à L212-11, modifiés en dernier lieu par Ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23/12/2022)

Des dérogations aux objectifs de qualité fixés par les SDAGE peuvent être fixées par l'administration. Dans ce cas elle est obligée de les mettre à dispositions du public. Si l'autorisation environnementale tient lieu de dérogation, il n'est pas nécessaire d'en faire part au public. Applicable au 1^{er} mars 2021.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046780481#:~:text=lieu%20de%20vie-,«%20Art.,destinée%20à%20la%20consommation%20humaine.>

1.4 BOUES D'ÉPURATION

Code de l'environnement - Article R214-1 + Tableau, créés par Décret 2007-397 du 22 mars 2007 (JO du 23/03/2007) (ancien décret 93-743 du 29 mars 1993 sur la nomenclature eau), modifiés en dernier lieu Décision du 31 octobre 2022 du Conseil d'Etat (JO du 05/11/2022) (applicable le 1er mars 2023) et par Décret 2022-1485 du 28 novembre 2022 (JO du 30/11/2022)

Modification de la rubrique 2.1.4.0, Epandage d'effluents ou de boues, suppression de la rubrique à autorisation et réécriture en conséquence de la rubrique à déclaration. Les demandes d'autorisation et de déclaration déposées avant le 13 février 2021 restent instruites selon les dispositions antérieures.

Août 2020

Suppression des rubriques 2.1.2.0 ; 2.2.4.0 ; 3.2.4.0. Création de la rubrique 3.3.5.0 Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif (D). Modification de rubriques sans changement de seuil :- Rubrique 2.1.1.0 : ajout des installations d'assainissement non collectif dans le champ d'application + définition.- Rubrique 2.1.3.0 : ajout du stockage des boues dans le champ d'application.- Rubrique 2.2.1.0 : suppression du seuil à autorisation.

 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046658058>

Annexe 5- Indicateurs réglementaires

Le décret n°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 ont modifié les modalités de réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement appelé également « rapport du Maire ». Depuis 2008, indépendamment de la taille du service, les collectivités sont dans l'obligation de présenter des indicateurs de performance du service.

Uniquement une partie de ces indicateurs est liée à l'exécution des missions confiées au délégataire du service

d'eau potable. Le calcul des indicateurs est détaillé sur le site internet www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Des clefs de consolidation sont associées à certains indicateurs de façon à calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel.

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
D102.2	Prix du service TTC au m ³	1,77	-	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1j	-	
CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	-	-
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	-	-
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	Linéaire du réseau d'adduction	828,24
P104.3	Rendement réglementaire du réseau de distribution	77,00%	Sommes des volumes consommés et vendus	4 293 505
			Sommes des volumes achetés et produits	5 578 853
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,59 m ³ /km/j	Linéaire du réseau d'adduction	828,24
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,25 m ³ /km/j	Linéaire du réseau d'adduction	828,24
	Estimation des volumes consommés autorisés non comptés (365j)	103 745 m ³		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,09 %	Linéaire du réseau d'adduction	828,24
P108.3	Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	100%		
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds du service			

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,79 ‰	Nombre d'abonnés desservis	32 585
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	1j	Nombre d'abonnés desservis	32 585
P153.2	<i>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</i>	<i>donnée collectivité</i>	<i>Epargne brute annuelle</i>	<i>donnée collectivité</i>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,70	Montant total des factures émises au titre de l'année N-1	2 619 725.4 €
P155.1	Taux de réclamations	6,79	Nombre d'abonnés desservis	32 585

Nous détaillons ci-après le mode de renseignement ou de calcul des indices de performance qui sont moins couramment utilisés.

> D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de

l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.

>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	NOTATION
PLAN DES RÉSEAUX	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexe (captages, points de mesure, etc..)	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5/5
INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%)	4/5
Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%)	5/5
SOUS TOTAL	45
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles ci-dessous il faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en première partie.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, PI) et servitudes de réseaux	10/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	10/10
Identification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
Localisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	10/10
Existence d'une modélisation hydraulique de réseau	5/5
NOTATION FINALE 120/120	

> P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

Avec : volumes mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

> Estimation des volumes consommés autorisés non comptés

Document ASTEE

	VOLUME UTILISÉ PAR	MÉTHODE D'ESTIMATION	GRANDEUR	
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Essai PI/BI	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an X durée X 60m ³ /heure	8,5 m ³ /an/unité	
	Manœuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m ³ /heure		
	Espace vert sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec Service des Espaces verts :		
		Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	Equipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation	
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles :		
		Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	Equipement de 10 % des fontaines avec des compteurs et extrapolation	
Lavage de la voirie	Avec Engins : Nb de camions x Nb de rotations de camion/jour x Nb de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures X Durée X Débit à estimer	2 m ³ /rotation /Camion	
Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X Volume d'un réservoir		3,5 m ³ par jour et par unité	
VOLUME DE SERVICE DU RÉSEAU	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service		
		Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : Niveau bas + 10 % du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection, et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements x 0.20 m ³		
	Purge et lavage des conduites	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : - Nombre de purges X Durée X 2.5 m ³ /h - Purges hors gel : 0.3 m ³ /heure x Nb de jours d'ouverture x Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes	Nombre de pompes X Débit à estimer ou Nombre de pissettes X Débit à estimer		90 m ³ /an/ pompe
	Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombre d'analyseurs x Débit à estimer		65 à 80l/h, soit 570 à 700 m ³ / an/Analyseur
Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité			

> P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

$$\text{Indice} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}}{5 \times \text{longueur du réseau de desserte}} \times 100$$

> Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

> Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

> Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré

> P108.3 : Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

> 0 % Aucune action

> 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

> 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

> 50 % Dossier déposé en préfecture

> 60 % Arrêté préfectoral

> 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

> 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

> P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

> P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100$$

> P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

> Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle

> Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte.

> P155.1 : Taux de réclamations

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

Annexe 6– Bilan recherche de fuites 2022



Point Hydraulique

31/01/2023



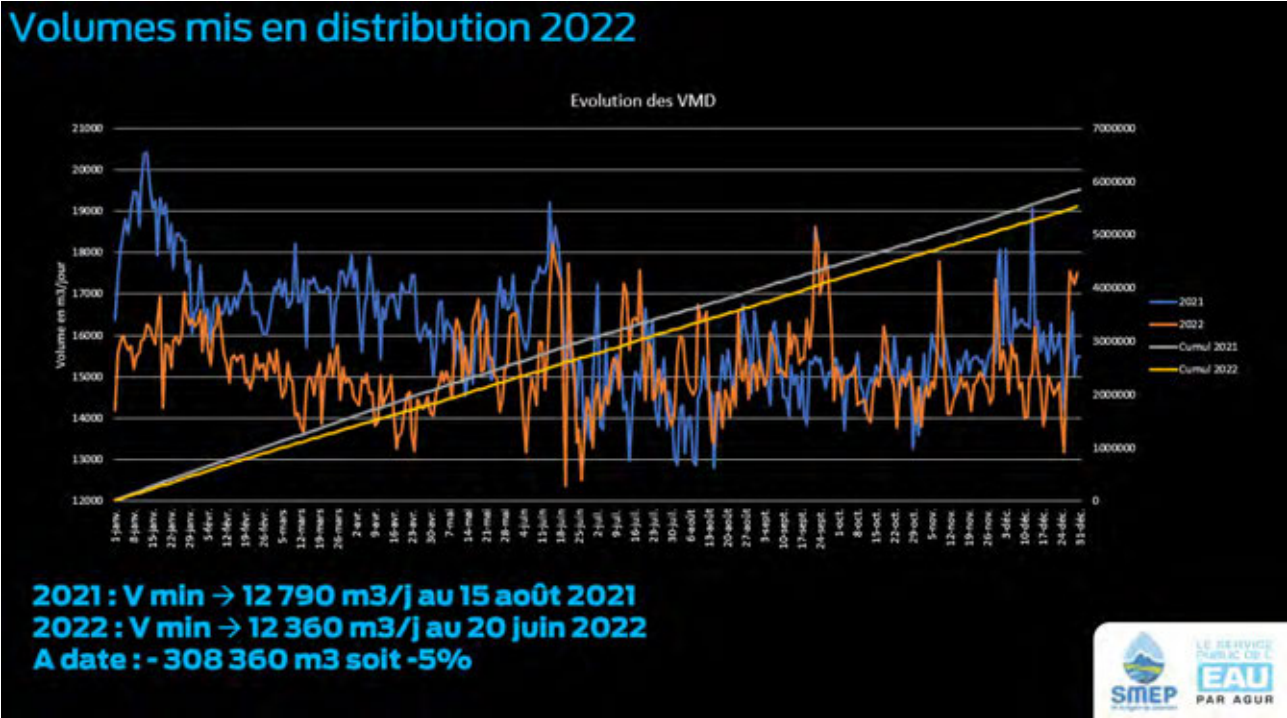
LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

- > Recherche de fuite
- > Modélisation hydraulique
- > Diagnostic des stabilisateurs de pression
- > Essais des Hydrants
- > Points divers d'exploitation

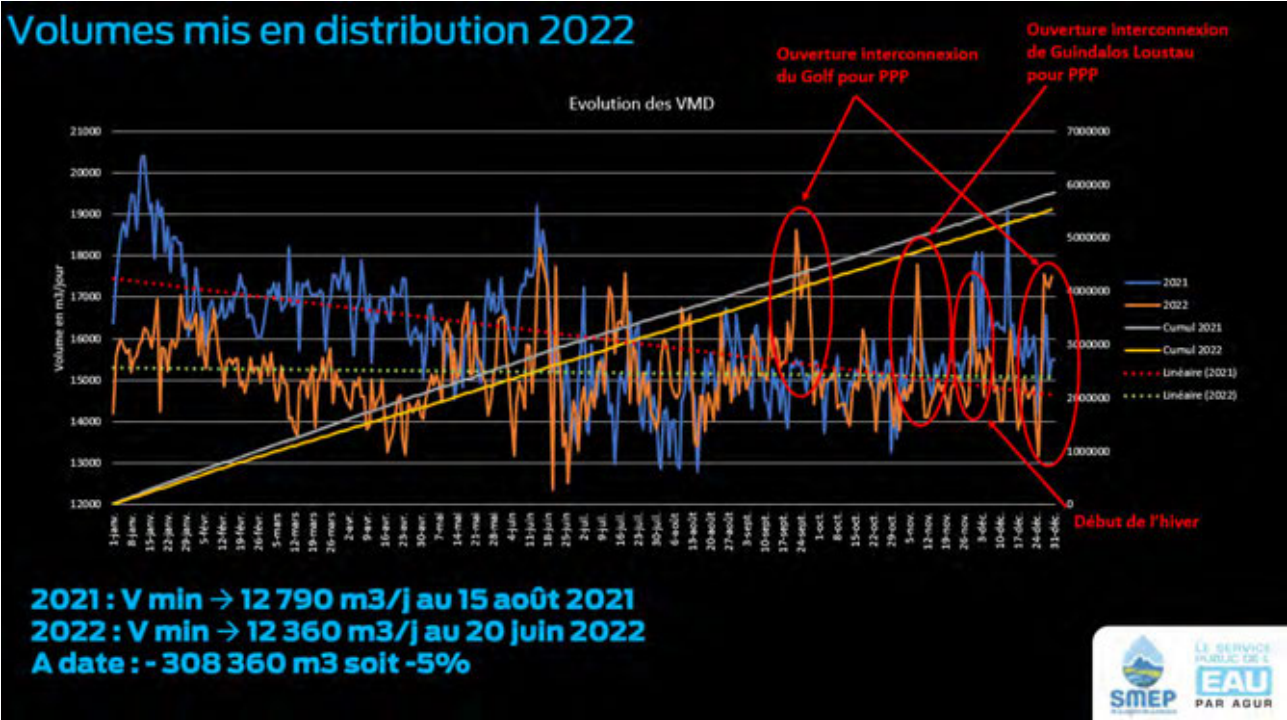


LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

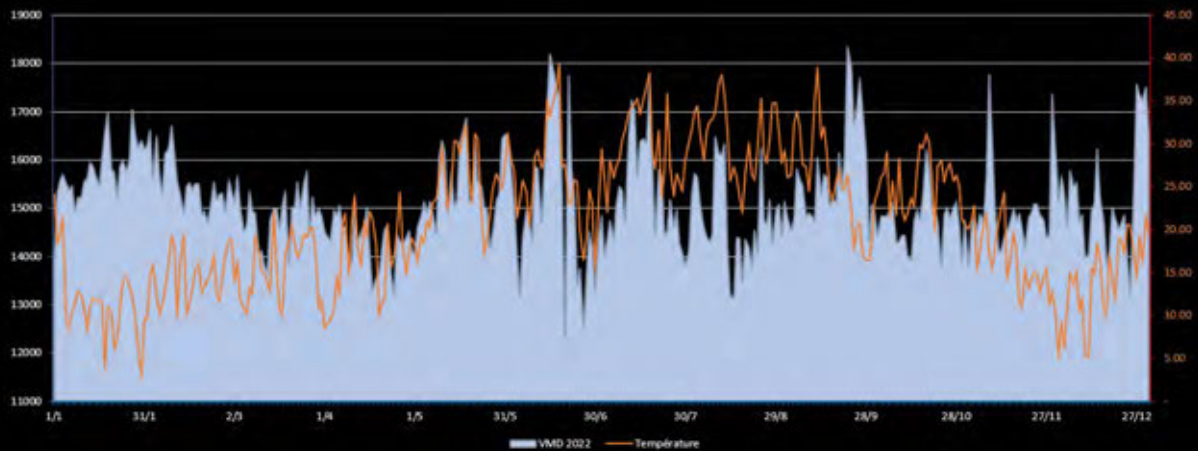
Volumes mis en distribution 2022



Volumes mis en distribution 2022



Volumes mis en distribution en fonction de la température 2022



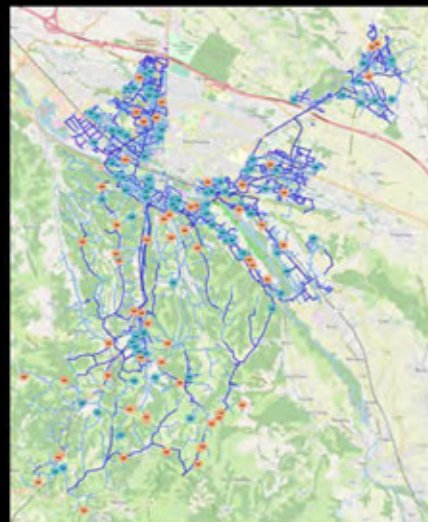
Fuites réparées en 2022

➤ 269 fuites réparées en 2022

Mois	Nombre de fuites réparées	
	2021	2022
Janvier	43	23
Février	15	23
Mars	8	32
Avril	39	17
Mai	6	25
Juin	19	26
Juillet	17	19
Août	18	23
Septembre	28	27
Octobre	22	18
Novembre	23	20
Décembre	16	16
Total	254	269

➤ Répartition type de casse

	2021		2022		Total	
	Nombre de fuite	%	Nombre de fuite	%	Nombre de fuite	%
Branchement	143	57%	162	60%	305	59%
Conduite	78	31%	91	34%	169	32%
Equipement	28	11%	12	4%	40	8%
PI	3	1%	4	1%	7	1%
Total	252	100%	269	100%	521	100%



Entretien réseau

➤ 27 opérations d'entretien du réseau en 2022

- Maintenance
- Renouvellement
- Mise à jour

➤ Organes concernés

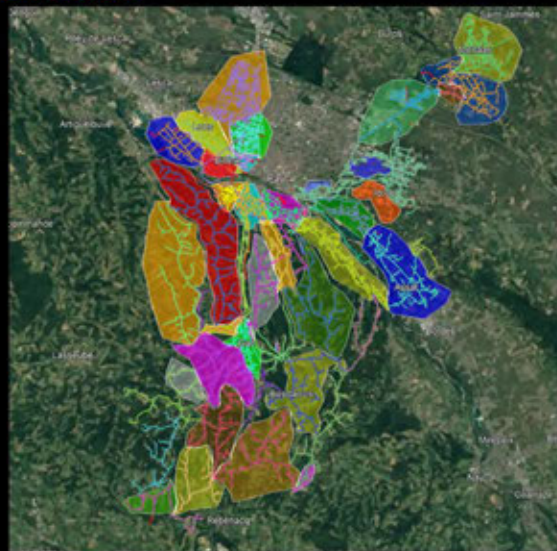
- Bouche à clé
- Vanne
- Vidange
- Conduite
- Ventouse
- Hydrant
- Appareils de mesure
- Stabilisateur de pression

Date	Nombre d'opération
Avril	1
Mai	2
Juin	4
Juillet	4
Août	2
Septembre	1
Octobre	6
Novembre	2
Décembre	5
Total général	27



Manipulations réalisées sur le réseau en 2022

- 37 secteurs concernés par la recherche de fuite préventive
- 67 % des secteurs du SMEP
- 75 % de linéaire
- Priorisation
 - Débit de fuite
 - ILVNC
 - Pression moyenne du secteur
 - Consommation énergétique



Recherche de fuite en cours

➤ Secteurs prioritaires :

Secteur	Nom	Note /20	Q nuit actuel m ³ /h	Q nuit objectif m ³ /h	Priorité	Commentaire
11	HENRY 4	0	19	6	0	1 fuite franchement curieuse (sans lien avec) réparée actuellement/ ESTIMATION DU Coût de branchement A4 à 200€
41	BASTAROUS LOUBANGUI	2	8,5	5	1,3	
32	LARRIBAU / TIO PEPE	3	18	4	1,3	3 fuites en attente
9	GENSEMIN	7	9,5	4	1,3	
13	JARDIN DE BILERS	9	10,88	6	1,3	
31	HENRY 4	9	4	3	1,3	1 fuite en attente
36	PINDATS	10	0	3	1,3	
28	BOURACQ/ BAGNELL	2	10	3	1,2	
43	BEAUSOLEIL	6	5,63	2	1,2	
55	RIBET	13	0	3	1,2	1 fuite en attente
54	ALLIQU	5	5,6	3	1,2	
18	PICOU	3	12	6	1,5	
50	MELLON/ASSAT	1	12	5	1,5	
49	GAN BOURG	3	8,38	5	1,5	
29	STADE	6	4,38	4	2	
19	LEBE	7	5	2	2	
4	BOUERNER	3	21	10	3	
12	INDUSPAL	3	18	8	3	1 fuite en attente
22	QUARTIER LARROUY	4	5	0	3	
65	AMELAP	5	17,5	10	4	
14	LAFORGUE	10	0	4	4	

En cours



Entretien et optimisation du parc des appareils de mesure

➤ Diagnostic des appareils de sectorisation

- Etat des lieux
- Intégration des données dans le SIG DATAEAU
- Réalisation de fiches ouvrages → En cours
- Objectifs :
 - Amélioration de la connaissance du patrimoine
 - Vérification de la pertinence du plan de renouvellement



➤ Plan de renouvellement

- 13 appareils renouvelés en 2019 / 2020
- Montant total disponible = 19 472 €
- 4 Appareils renouvelés en 2022

➤ Priorisation des appareils à renouveler

Compteur	Année comptage	Type/Année inauguration	Présence d'un stabilisateur	Année reneu	Inter à prévoir	Commentaire	Optimisation	Priorité	
01 DIRECT SOUF	2018	1510/2012	Non	1510	Changer N 1510/11	à remplacer en 2021		0	
028 SEM MORLAAS	2012	3000	Non	3000	Compteur verrouillé	2023	Changer abri/mètre	Plan de reneu	0
036 LEBE COSTHE	2012	3000	Non	3000	Point d'imputation peu précis	2024	Changer abri/mètre	Plan de reneu	0
041 TON	2012	1100	Oui	1100	Point d'imputation peu précis	2021	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	0
042 MAGUIGNE SORBE	2012	3010	Non	3010	Point d'imputation peu précis	2021	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	0
045 PICOU	2012	3010	Non	3010	Point d'imputation peu précis	2020	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	0
050 HENRI 4 MATRESI	2013	3000	Non	3000	Point d'imputation peu précis	2021	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	0
060 BARBEVA	2017	1510/2018	Non	1510	Point d'imputation peu précis	2021	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	0
070 LARROUY MOUDEV	2012	1510/2018	Non	1510	Point d'imputation peu précis	2021	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	0
074 SENDEMIN	2014	1510/2014	Non	1510	Point d'imputation peu précis	2020	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	0
074 TOUR MORLAAS	2000	3000	Non	3000	Abri	2021	Changer abri/mètre	Plan de reneu	1,3
070 QUARTIER LARROUY	2001	3000	Non	3000	Abri	2022	Changer abri/mètre	Plan de reneu	1,3
070 QUARTIER ALAN	2006	1510/2012	Oui	1510	Abri	2021	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	1,3
070 CARRAZ	2006	3010/2008	Non	3010	Abri	2024	Changer abri/mètre	Plan de reneu	1,3
070 SUR ALLIQU	2007	3010/2012	Non	3010	Abri	2022	Changer abri/mètre + 1100	Plan de reneu	1,3
070 MARCAUTY ALAN	2007	3000	Non	3000	Abri	2022	Changer abri/mètre	Plan de reneu	1,3
070 MARCAUTY COSTHE	2007	3000	Non	3000	Abri	2022	Changer abri/mètre	Plan de reneu	1,3



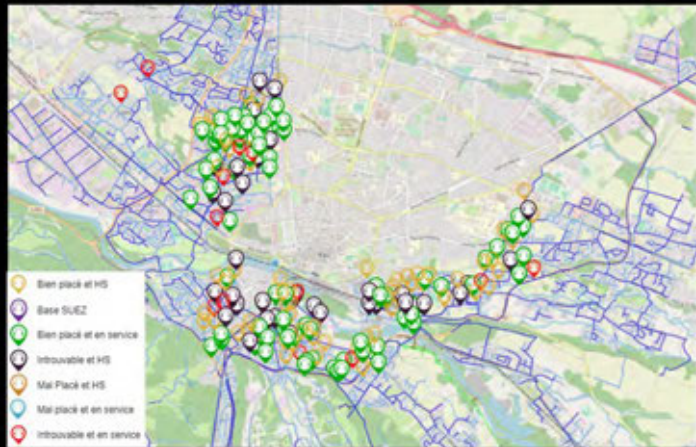
Diagnostic des prélocalisateurs acoustiques fixes

➤ Diagnostic des prélocs

- Etat des lieux
- Intégration des données dans le SIG DATAEAU
- Réalisation de fiches ouvrages → En cours
- Objectifs :
 - Amélioration de la connaissance du patrimoine
 - Vérification de l'emplacement des prélocs
 - Vérification de leur fonctionnement

Etat	Nombre
HS	90
En service	99

Emplacement	Nombre
Bien placé	140
Introuvable	48



➤ Plan d'action

- Mise à jour de la cartographie
- Remise en service des prélocs HS
- Retrouver les prélocs introuvables
- Optimisation de leur emplacement (second temps)

Annexe 7– Liste des dégrèvements 2022

N° Commune	Volume AEP dégrévé en m ³	Montant TTC Facture initiale -Facture rectificative	Eau Potable Part AGUR HT	Eau Potable Part SMEP HT	Eau Potable Part SMEP TTC
1 JURANCON	114	497.59	50.84	76.41	80.58
2 LONS	1512	6350.05	674.53	1013.04	1068.75
3 LONS	70	471.78	30.56	46.9	49.48
4 MEILLON	23	33.7	7.44	15.41	16.25
5 GELOS	367	1621.97	164.99	245.89	259.42
6 GELOS	279	1248.35	112.96	186.93	197.21
7 GELOS	173	857.01	78.07	115.91	122.29
8 LONS	18	242.51	8.04	12.06	12.73
9 LONS	597	2664.73	275.24	399.99	421.99
10 ASSAT	690	1090.55	298.01	462.3	487.73
11 ASSAT	319	503.64	138.21	213.73	225.48
12 BIZANOS	42	297.78	6.56	28.14	29.68
13 NARCASTET	132	198.98	47.86	88.44	93.3
14 LONS	162	929.71	72.33	108.54	114.51
15 ARESSY	18	195.92	8.05	12.06	12.72
16 GELOS	874	3862.64	392.98	585.58	617.79
17 BIZANOS	164	771.11	72.73	109.88	115.92
18 JURANCON	55	373.67	24.56	36.85	38.88
19 RONTIGNON	158	252.45	70.84	105.86	111.69
20 JURANCON	40	209.56	14.61	26.8	28.28
21 GAN	112	455.27	49.67	75.04	79.17
22 LONS	234	958.07	95.49	156.78	165.4
23 MORLAAS	387	2255.87	172.75	259.29	273.55
24 SERRES MORLAAS	7841	34546.05	3499.4	5291.66	5582.7
25 BILLERE	81	403.96	38.19	55.89	58.96
26 BILLERE	249	1115.01	110.43	166.83	176.01
27 JURANCON	37	179.15	8.88	24.79	26.15
28 BIZANOS	3764	15759.91	1669.33	2521.88	2660.58
29 IDRON	427	3006.06	189.37	286.09	301.82
30 BIZANOS	80	612.96	35.48	53.6	56.55
31 LONS	1799	7387.16	797.86	1205.33	1271.62
32 JURANCON	95	673.35	42.13	63.65	67.15
33 JURANCON	1276	5331.11	565.91	854.92	901.94
34 GELOS	402	640.28	178.29	269.34	284.15
35 ASSAT	442	703.99	196.03	296.14	312.43
36 GAN	93	474.05	43.85	62.31	65.74
37 MORLAAS	524	1790.35	235.59	351.08	370.39
38 GELOS	46	73.57	20.68	30.82	32.52
39 BIZANOS	124	638.3	55.75	83.08	87.65
40 LONS	319	1579.52	141.48	213.73	225.49

N° Commune	Volume AEP dé-grevé en m ³	Montant TTC Facture initiale -Facture rectificative	Eau Potable Part AGUR HT	Eau Potable Part SMEP HT	Eau Potable Part SMEP TTC
41 LONS	110	615.19	48.78	73.7	77.75
42 MORLAAS	135	454.42	60.7	90.45	95.42
43 LONS	561	2496.57	250.82	375.87	396.54
44 BIZANOS	3	243.42	1.33	2.01	212.25
45 BIZANOS	332	1490.83	147.27	222.44	234.67
46 LONS	70	427.77	31.58	46.9	280.79
47 GELOS	390	1593.17	175.34	261.3	275.67
48 LONS	198	881.91	68.74	132.66	139.96
49 BILLERE	1298	15652.43	583.58	869.66	917.49
50 BILLERE	1298	13583.11	575.66	869.66	917.49
51 LONS	235	1547.88	105.66	157.45	166.11
52 GAN	193	318.81	92.56	133.17	140.49
53 BILLERE	812	1015.83	365.08	544.04	573.96
54 BILLERE	2091	2726.17	1002.84	1442.79	1522.14
55 ASSAT	1862	3090.21	906.61	1284.78	1355.44
56 BILLERE	386	1753.71	185.13	266.34	280.99
57 BILLERE	432	1955.09	207.19	298.08	314.47
58 RONTIGNON	23	37.79	10.84	15.87	16.74
59 LONS	278	1232.46	131.08	191.82	202.37
60 JURANCON	1564	6636.53	750.09	1079.16	1138.51
61 BIZANOS	73	481.11	34.42	50.37	53.14
62 IDRON	23	127.11	10.84	15.87	16.74
63 GAN	24	182.41	10.64	16.08	16.96
64 BZIANOS	76	310.47	34.17	50.92	53.72
65 BZIANOS	257	1066.89	121.18	177.33	187.08
66 ASSAT	43	70.67	20.27	29.67	31.3
67 BIZANOS	80	332.8	38.37	55.2	58.24
68 GAN	71	295.35	34.05	48.99	51.68
Total	37 057	185 555.23	16 700.79	25 015.55	26 832.76

Annexe 8 Bilan de fonctionnement du système de production et de distribution

EAU POTABLE

BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU 2022

ARTICLE 1321-25 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

SMEP de la région de Jurançon



Sommaire

1. DESCRIPTIF DE LA FILIERE DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION	3
1.1. La ressource.....	3
1.2. La production et le traitement.....	4
1.3. Le réseau de distribution	7
2. EVALUATION DES RISQUES ET DES POINTS SENSIBLES.....	13
2.1. Evaluation des risques	13
2.1. Localisation des points sensibles.....	14
3. OUTILS MIS EN CEUVRE POUR LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS.....	15
3.1. Organisation de la société AGUR	15
3.2. Suivi des installations.....	15
3.3. Suivi des paramètres déterminants.....	17
4. FICHER SANITAIRE 2022.....	18
4.1. Analyses de l'eau distribuée.....	18
4.1. Equipements	21
5. BILAN SUR LES TRAVAUX REALISES ET PROPOSES.....	22
5.1. Travaux réalisés	22
5.2. Travaux proposés.....	23
Annexe : Présentation commission ressource, suivi qualité AGUR	24

1. DESCRIPTIF DE LA FILIERE DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION

1.1. La ressource

La ressource prélevée pour alimenter le réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est d'origine souterraine. Il s'agit de la nappe alluviale du Gave de Pau (masse d'eau numéro 5030). L'eau est prélevée au niveau du champ captant situé à Mazères-Lezons fléché sur la carte ci-dessous :



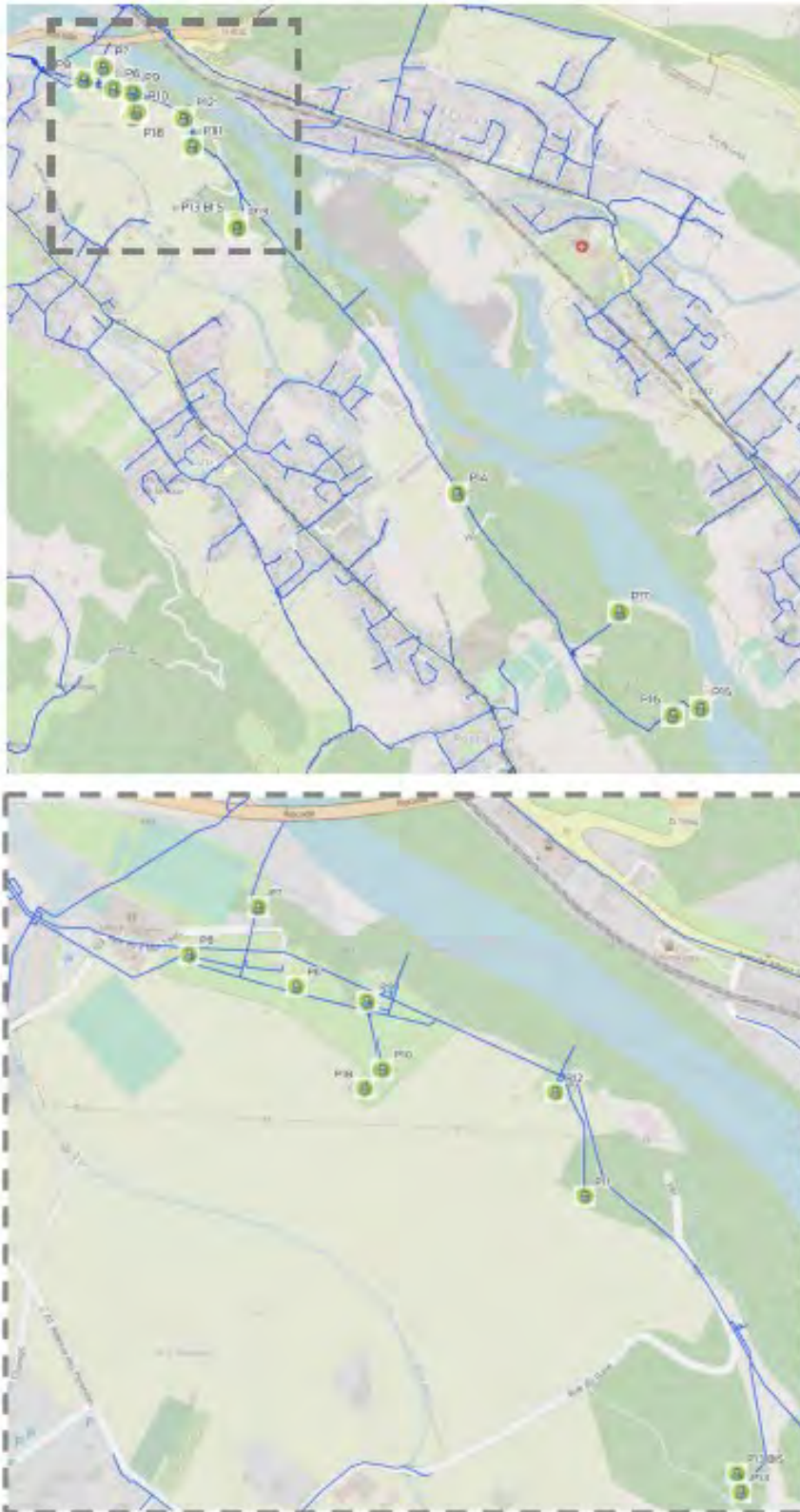
Figure 1 : Nappe alluviale du Gave de Pau [source : diagnostic du territoire préalable au plan d'action territorial]

Depuis 2008, cette ressource en eau est suivie à l'échelle de 50 communes dans le cadre d'un Plan d'Action Territorial (PAT) dont l'objectif est de « préserver la qualité de l'eau au niveau des champs captant permettant l'alimentation en eau potable » [source : <https://www.pat-gavedepau.fr/>]. Le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon fait partie des 5 syndicats porteurs du PAT.

Dans le cadre du PAT, des analyses sont réalisées 5 fois par ans sur l'eau brute de 5 des 11 puits du champ captant situé à Mazères-Lezons (puits P8, P9, P11, P18 et P16). L'objectif est de suivre la qualité de l'eau brute en recherchant l'absence de 312 substances phytosanitaires.

1.2. La production et le traitement

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est alimenté par un champ captant composé de 11 puits présentés dans les figures ci-dessous.



5

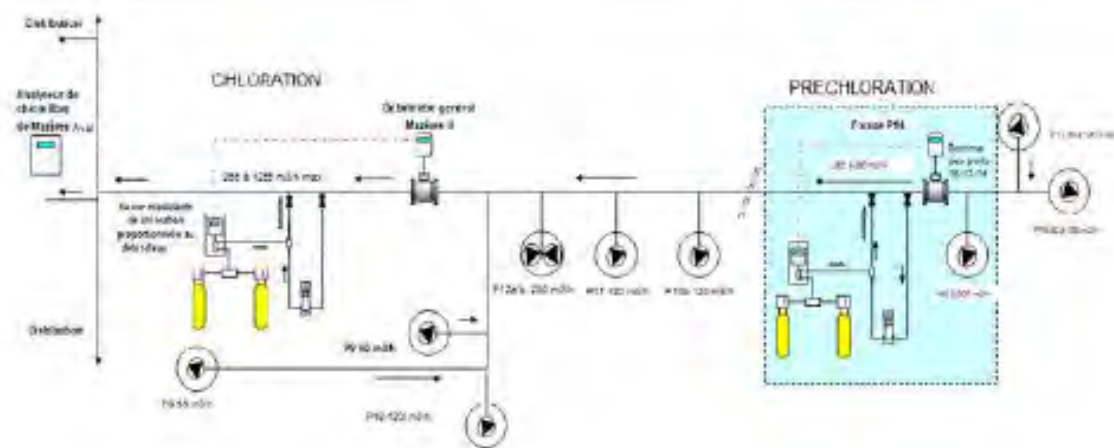
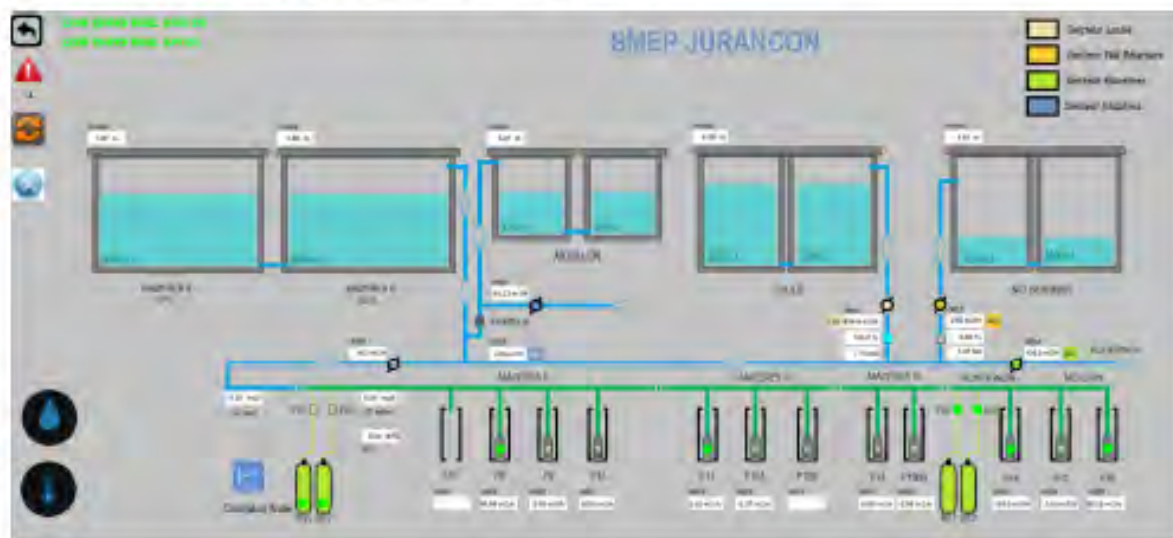
L'arrêté préfectoral du 25 Octobre 2018 définit les conditions de prélèvement d'eau sur les ouvrages.

Le débit maximum global est fixé à 1 390 m³/h et à 28 600 m³/j :

NOM	MISE EN SERVICE	VOLUME MAXIMAL ANNUEL AUTORISE	DEBIT AUTORISE	CODE BSS
Mazères Lezons P6	En secours	1 200 m ³ /j	60 m ³ /h	
Mazères Lezons P8	En service	1 600 m ³ /j	80 m ³ /h	BSS002KAWQ
Mazères Lezons P9	En service	1 200 m ³ /j	60 m ³ /h	BSS002KAWR
Mazères Lezons P11	En service	2 600 m ³ /j	130 m ³ /h	BSS002KAWT
Mazères Lezons P12	En service	5 000 m ³ /j	250 m ³ /h	BSS002KAWU
Mazères Lezons P13	En secours			
Mazères Lezons P13 bis	En service	2 600 m ³ /j	130 m ³ /h	BSS002KAZC
Rontignon P14	En service	4 800 m ³ /j	200 m ³ /h	BSS002KAZH
Meillon P16	En service	4 000 m ³ /j	200 m ³ /h	BSS002KAZK
Meillon P17	En service	3 200 m ³ /j	160 m ³ /h	BSS002KBBU
Mazères Lezons P18	En service	2 400 m ³ /j	120 m ³ /h	BSS002KBGQ

> Usine de Production Mazères II

Les synoptiques de l'usine de production sont présentés ci-dessous :



Filière de traitement

- > Simple chloration

Désinfection

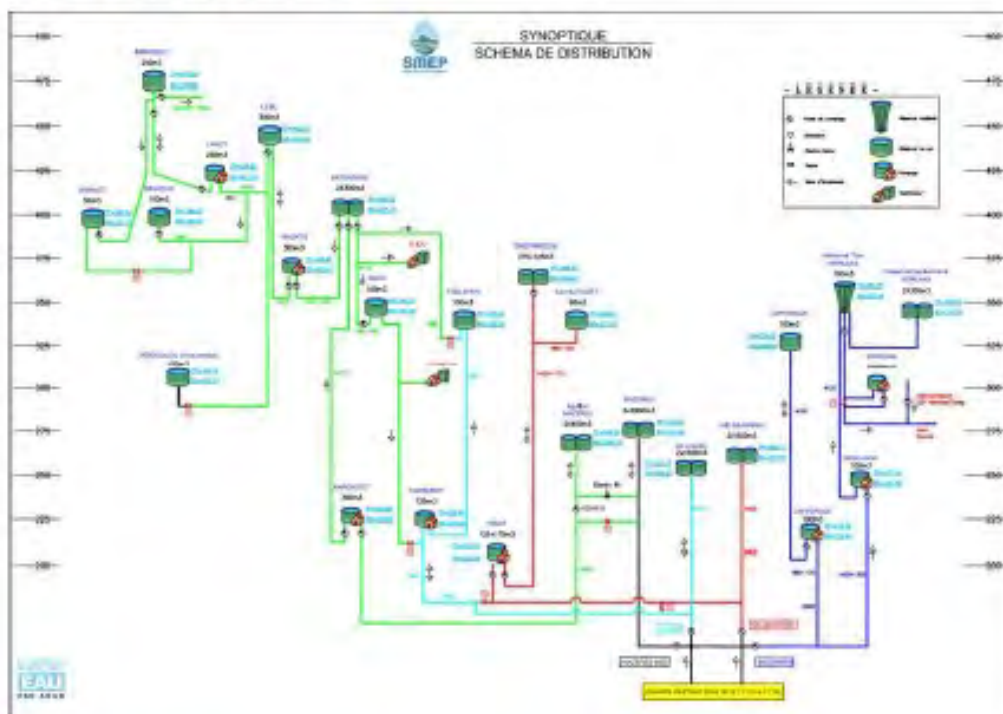
- > Chlore gazeux
- > 2 points d'injection

1.3. Le réseau de distribution

> Généralités

Les puits refoulent l'eau traitée par l'Usine de Mazères II vers les 4 réservoirs de tête : Aiguillon, Mazères, Loulié et Nid Béarnais (ce dernier est actuellement hors service). Puis, l'eau potable est distribuée par écoulement gravitaire jusqu'au point bas de la vallée où elle est pompée par une reprise vers un autre réservoir. L'eau traitée est donc acheminée aux extrémités du réseau via une chaîne de réservoir en cascade.

Le réseau de distribution comprend 25 réservoirs alimentés par 11 reprises et surpresseurs. Le synoptique ci-dessous présente leur côte altimétrique :



> Ouvrages de stockage

Le tableau ci-contre dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur les communes membres du SMEP de la région de Jurançon. On trouve également des informations-types telles que la capacité et la présence ou non de dispositifs de télésurveillance :



Réservoir de stockage
Lebe

Nom	Ville	Nature	Capacité (m3)	Télé – surveillance	Mise en service
Laforgue	Assat	Semi-enterré	100	Non	En service
Reprise Laforgue	Assat	Bâche	100	Oui	En service
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2 x 1 500	Oui	HORS SERVICE
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60	Non	En service
Carrérot	Gelos	Bâche	125	Oui	En service
Mazères 6000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 3 000	Oui	En service
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 400	Oui	En service
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 1 500	Non	En service
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300	Oui	En service
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100	Oui	En service
Lebe	Bosdarros	Semi-enterré	300	Oui	En service
Pindats	Bosdarros	Bâche	300	Oui	En service
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Lanot	Gan	Semi-enterré	250	Oui	En service
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200	Oui	En service
Berdouliou	Gan	Semi-enterré	150	Non	HORS SERVICE
Bastarousse	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100	Oui	En service
Rlant	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50	Oui	En service
Aillou	Gan	Semi-enterré	100	Non	En service
Tour Moraàs	Moraàs	Réservoir sur tour	100	Oui	HORS SERVICE
Moraàs Bas service	Moraàs	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Moraàs Haut service	Moraàs	Semi-enterré	2 x 200	Oui	En service
Berianne	Moraàs	Bâche	100	Oui	En service
TOTAL stockage en service			14 385		

> Ouvrages de pompage

Le tableau suivant recense les différentes stations de surpression des communes membres du SMEP de la région de Jurançon.



DESIGNATION	VILLE	NOMBRE DE POMPES	DEBIT NOMINAL EN M ³ /H	HMT EN MCE	TELE-SURVEILLANCE	GROUPE ELECTROGENE	PUISSANCE EN KW
Carrazé	Jurançon	2	5,8	30,6	Oui	Non	1,1
Alliou	Gelos	3	6	30	Oui	Non	0,75
Morlaàs	Morlaàs	4	17	55,4	Oui	Non	4
Berlanne	Morlaàs	2	70	120	Oui	Non	37
Carrérot	Gelos	2	30	115	Oui	Non	15
Laforgue	Assat	3	12	150	Oui	Non	7,5
Lanot	Gan	2	21	58	Oui	Non	5,5
Narcastet	Narcastet	2	80	202,44	Oui	Non	75
Pindats	Bosdarros	2	21	81,7	Oui	Non	7,5
Riant	Gan	2	100	180	Oui	Non	90
Bastarrousse	Gan	2	5,8	66	Oui	Non	2,2

> Interconnexions

Le SMEP de la région de Jurançon comprend 31 interconnexions listées ci-dessous :

	Collectivité	Comptage	Type
N° 1 – LONS / Chemin Astra	PAU	OUI	Echange d'eau
N° 2 – LONS / Avenue Didier Daurat	PAU	OUI	Secours
N° 3 – LESCAR / Avenue Chatrian	SIAEP	OUI	Secours
N° 4 – BILLERE / Avenue de Lons	PAU	NON	Echange d'eau
N° 5 – BILLERE / Avenue Segulier	PAU	NON	Secours
N° 6 – BILLERE / Avenue Phoebus	PAU	NON	Echange d'eau
N° 7 – PAU / Route de Bayonne	PAU	OUI	Secours
N° 8 – BILLERE / Terrain de Golf	PAU	OUI	Secours
N° 9 – LONS / Avenue Dassault	PAU	NON	Echange d'eau
N° 10 – JURANCON / Route de Laroin	SMEAGB	OUI	Secours
N° 11 – JURANCON / Rue de Guindalos	PAU	OUI	Secours
N° 12 – JURANCON / Rue Loustau	PAU	OUI	Secours
N° 13 – JURANCON / Rue Pasteur	PAU	NON	Secours
N° 14 – BIZANOS / Rue Heid	PAU	OUI	Echange d'eau
N° 15 – BIZANOS / Rue Pasteur	PAU	NON	Secours
N° 16 / 17 – PAU / Rue et Impasse des Laurets	PAU	NON	Echange d'eau
N° 18 – PAU / Rue de l'Arrioulat	PAU	NON	Echange d'eau
N° 19 – IDRON / Chemin des Pyrénées	SEABB	OUI	Secours
N° 20 – IDRON / Avenue du Béarn	SEAPAN	OUI	Secours
N° 21 – PAU / Avenue Nobel	PAU	OUI	Secours
N° 22 – PAU / Avenue Nobel (SOGIBA)	PAU	NON	Secours
N° 23 – IDRON / Avenue du Cami Salie	PAU	OUI	Echange d'eau
N° 24 – MORLAAS / Chemin des Landes	SELGL	OUI	Secours
N° 25 – MORLAAS / Chemin de Grabasse	SMNEP	OUI	Secours
N° 26 – MORLAAS / Chemin de Tapla	SMNEP	OUI	Secours
N° 27 – ASSAT / Zone Clement Ader	SEAPAN	OUI	Secours
N° 28 – ASSAT / Chemin Vignau	SEAPAN	OUI	Secours
N° 29 – BILLERE / Avenue Segulier	PAU	NON	Echange d'eau
N° 30 – LONS / Avenue des Marthys du pont long	PAU	NON	Echange d'eau
N° 31 – JURANCON / Rue de la Croix du Prince	PAU	NON	Echange d'eau

Ces interconnexions ne sont pas toutes équipées de compteurs.

> Canalisations

Les tableaux ci-dessous présente la composition du réseau de distribution d'eau potable en 2022 :



Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire en mL
FONTE	40	1239
	60	21 279
	80	23 669
	100	92 769
	125	19 678
	150	81 782
	175	5 977
	200	40 067
	250	14 407
	300	7 198
	350	4 280
	400	14 631
	450	3665
	500	4 099
600	1 567	
Sous-total FONTE		336 308
PVC	25	2 562
	32	29 821
	40	31 835
	50	44 723
	63	148 309
	75	646
	90	32 656
	110	98 740
	125	5 924
	140	29 880
	160	9 903
200	350	

Sous-total PVC		435 349
Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire en mL
	25	1 110
	32	5 508
	40	9 626
PEHD	50	25 616
	63	5 482
	75	2 043
	90	1 840
	110	423
	450	45
Sous-total PEHD		51 692
Acier	40	259
	80	782
	100	33
	125	100
	150	388
	250	69
	500	429
Sous-total Acier		2 060
Inconnu	Inconnu	2 829
Sous-total Inconnu		2 829
TOTAL		828 239

2. EVALUATION DES RISQUES ET DES POINTS SENSIBLES

2.1. Evaluation des risques

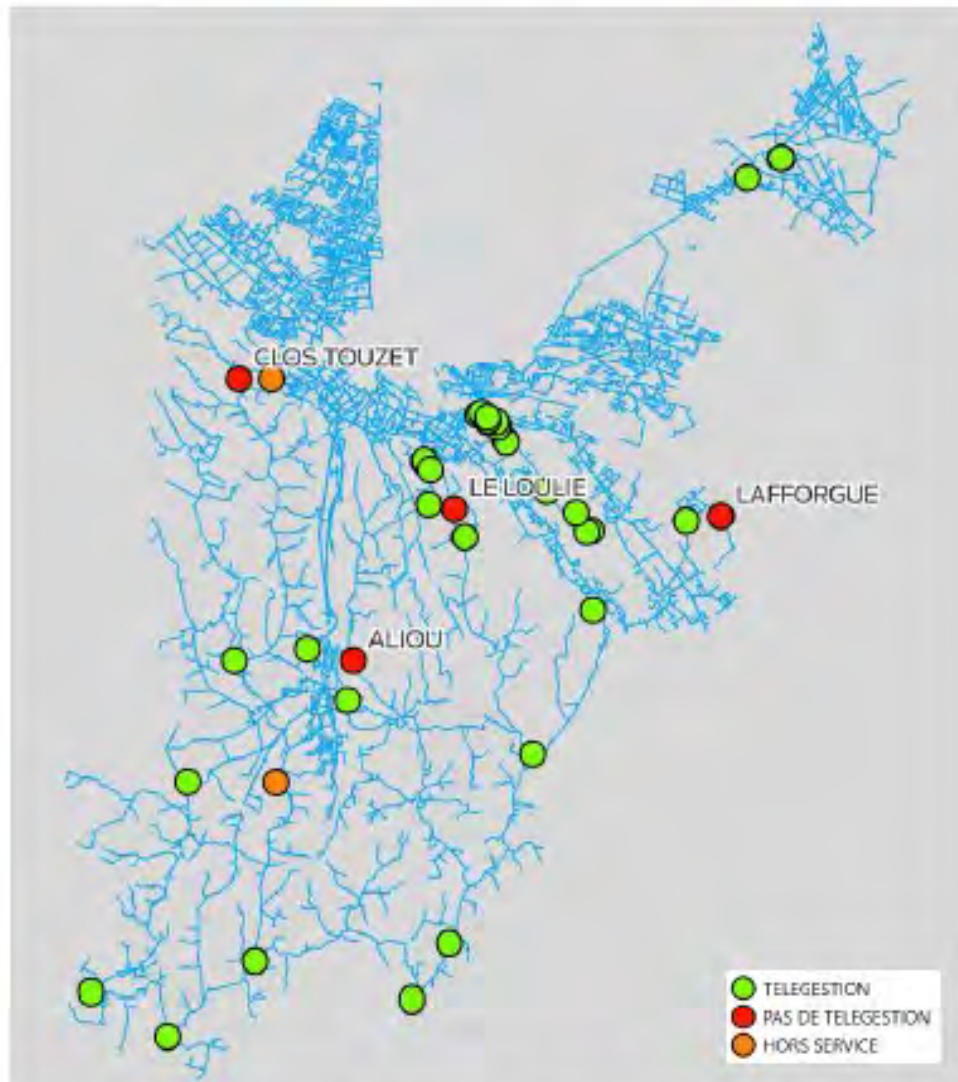
L'unité de traitement et son réseau d'adduction sont destinés à produire et acheminer de l'eau potable consommée par 32 585 abonnés soit environ 70 000 habitants. Il convient d'être très vigilant et très précis quand il s'agit de réaliser l'évaluation des risques sur la filière mais aussi l'identification des points sensibles de la chaîne de traitement et de distribution.

Le tableau suivant permet de dresser une liste non exhaustive des risques sanitaires liés aux unités de production du territoire.

Risque	Danger	Origines possibles du danger	Niveau de dangerosité	Fréquence d'exposition	Moyens de prévention
Contamination mortelle des abonnés	Pollution toxique	-Action terroriste -Erreur de manipulation	Très fort	Très rare	Dispositifs anti-intrusion
Contamination virale	Pollution bactériologique	-Dysfonctionnement du poste de chloration -Entrée d'impuretés en quantité lors de réparations de fuites	Plus ou moins important suivant la bactérie ou le virus	Possible	-Équipements de mesure en continu du taux de chlore -Télésurveillance des équipements de mesure et des équipements de désinfection

2.1. Localisation des points sensibles

Les sites de production ou de stockages non télégérés sont identifiés comme des points sensibles. Les 3 réservoirs en service non équipés sont Alliou, Clos Touzet et Lafforgue en rouge sur la carte ci-dessous :



La majorité des sites sont équipés d'une télégestion (en vert). En cas d'intrusion, les techniciens AGUR sont prévenus 24/24h sur les sites équipés.

3. OUTILS MIS EN ŒUVRE POUR LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS

3.1. Organisation de la société AGUR

Nous avons dressé dans la partie précédente la liste des risques sanitaires et de leurs moyens de prévention. Ce sont ces moyens de prévention que nous nous attachons à analyser dans ce paragraphe.

Dans le cadre du contrat d'affermage passé avec le SMEP de la région de Jurançon, la société AGUR met à la disposition de la collectivité son infrastructure locale composée des différentes compétences des métiers de l'eau :

Un responsable de zone : Mission principale : Relation avec la collectivité, les services de l'Etat

Un responsable de centre : Mission principale : Organisation des équipes, Relation clientèle, Relation collectivité, Gestion des ouvrages.

Des agents d'exploitation réseau/process : Mission principale : Entretien des réseaux de distribution, Entretien des usines de production et de pompage, Nettoyage des réservoirs, Relève des compteurs domestiques.

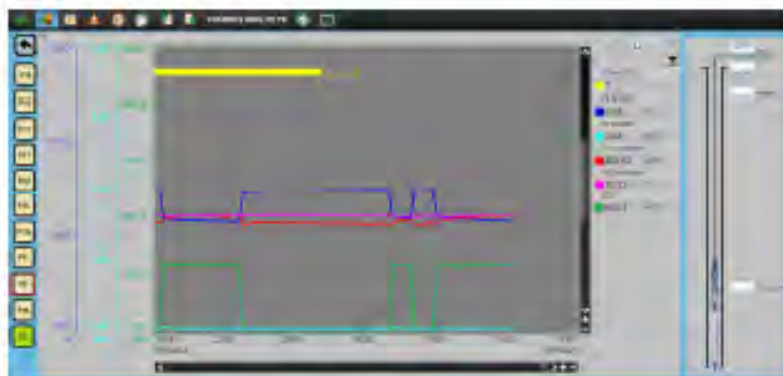
Des électromécaniciens : Mission principale : assurer les dépannages et la maintenance électromécanique des ouvrages.

AGUR s'appuie également sur ses compétences locales à travers l'ensemble de ses implantations notamment : chefs de centre ; ingénieurs process ; techniciens opérateurs de réseau ; électrotechniciens spécialisés en automatisme, en télégestion et en hydraulique ; techniciens experts en traitement de l'eau ; chimistes responsables des suivis et des diagnostics analytiques.

3.2. Suivi des installations

> Analyses en continu

Les techniciens contrôlent quotidiennement le bon fonctionnement de l'ensemble des sites via le superviseur AGUR :



L'objectif de télégérer des installations est double :

- D'une part, la télégestion contrôle en temps réel de l'état de fonctionnement du site de production et des sites de stockage. Dans le cas d'un fonctionnement anormal (niveau bas réservoir, manque de chlore...), le superviseur diffuse des alarmes SMS instantanées au service d'astreinte (24/24h, 7/7).
- D'autre part, la télégestion archive les valeurs de fonctionnement et le journal des alarmes sur le superviseur central. Ces données permettent d'étudier le fonctionnement hydraulique du réseau et l'évolution de la qualité de l'eau dans le but de diagnostiquer d'éventuelles défaillances et proposer à la collectivité des axes d'amélioration.

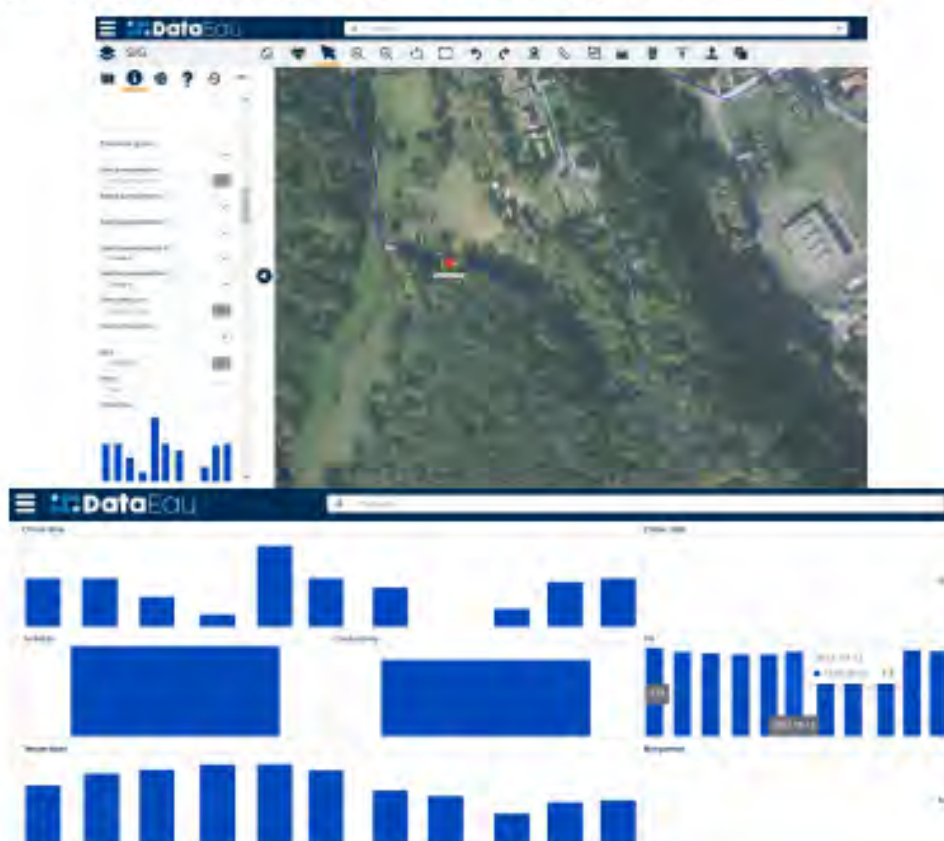
Le champ captant est équipé d'analyses en continu de la qualité de l'eau de ses puits et de l'eau traitée. Nous suivons le pH, la température, la turbidité, la conductivité et le taux de chlore.

Un suivi des niveaux statiques et dynamiques des puits existe également.

> Autocontrôle

Des contrôles du bon fonctionnement des ouvrages de production et de stockage sont également réalisés lors des opérations de maintenance ou des campagnes de prélèvement d'échantillons d'eau distribuée.

En plus des analyses en continu, les techniciens AGUR réalisent des mesures d'autocontrôle en sortie du champ captant mais aussi en tout point du réseau de distribution. Ces mesures ponctuelles in situ sont archivées dans une application métier depuis le téléphone du technicien :



L'analyse des risques met en relief l'importance du bon fonctionnement des équipements de mesure de chlore mais aussi des ouvrages de télésurveillance. Dans ce cadre-là, la société AGUR procède annuellement à des vérifications complètes de ses équipements.

En cas de problèmes sur une unité de production, la société AGUR est en mesure de diffuser rapidement des messages téléphoniques aux usagers du service d'eau grâce à son centre d'appels.

3.3. Suivi des paramètres déterminants

Nous réalisons ainsi un suivi des paramètres suivants :

- Taux de chlore
- PH
- Température
- Turbidité
- Conductivité
- Équilibre calco carbonique

Les paramètres turbidité et chlore libre (Cl_2) sont suivis de façon plus spécifique.

Suite à des problématiques de canalisations entartrées et bouchées en 2021, nous avons réalisé une campagne de mesure ponctuelle en période estivale des paramètres de l'équilibre calco-carbonique de l'eau à différents points du réseau. Des travaux sont en cours de réalisations pour diminuer le phénomène d'aération de l'eau distribuée lors du remplissage des réservoirs en cascade. La qualité de l'eau aux extrémités du réseau devrait ainsi devenir moins entartrante. Une nouvelle campagne de mesure post travaux est programmée à l'été 2023.

4. FICHER SANITAIRE 2022

Le fichier sanitaire 2022 présente les résultats de l'autocontrôle et du suivi en continu pour 2022.

4.1. Analyses de l'eau distribuée

> Analyses en continu à la sortie du champ captant



La turbidité varie au cours de l'année en fonction du niveau des nappes : plus la nappe est basse (période estivale), plus la turbidité augmente. La valeur de la turbidité de l'eau traitée reste conforme à la limite de qualité de 2 NTU tout au long de l'année.

En début 2022, le débitmètre à la sortie du champ captant était défectueux ce qui entraînait des difficultés de réglage de la chloration.

Cet ouvrage a été renouvelé en février 2022 et depuis la valeur consignée de 0,3 mg/L de chlore libre en sortie d'usine fonctionne correctement.

Entre juillet et août nous avons réalisé des opérations de sécurisation de la chloration principale. Lors de ces opérations, l'usine fonctionne en mode dégradé en sollicitant davantage la pré-chloration. Le taux de chlore en sortie d'usine est plus variable au cours de cette période.

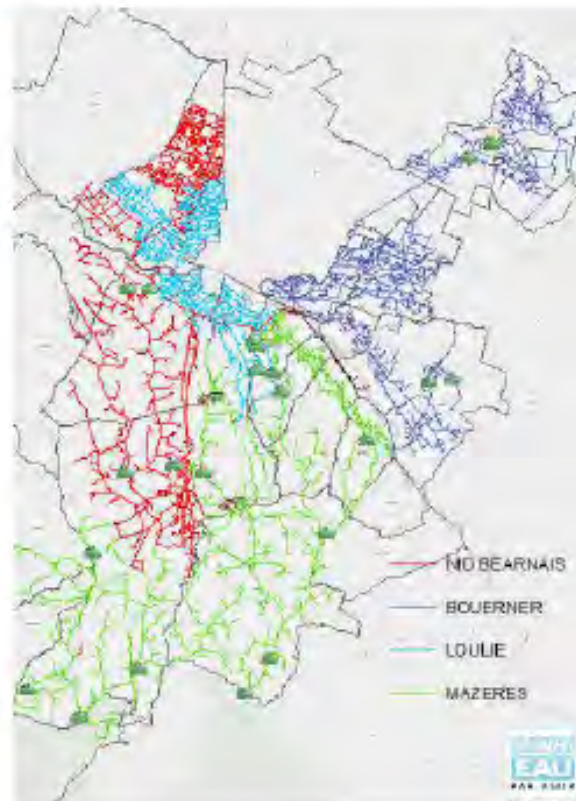
➤ Analyses d'autocontrôle sur le réseau de distribution

Nous présentons ici les résultats des mesures des paramètres Chlore libre et pH par service de distribution. Dans son fonctionnement normal le réseau est divisé en 4 services présentés ci-dessous :

- Bouerner (en bleu foncé)
- Mazères (en vert)
- Loulié (en bleu clair)
- Nid Béarnais (en rouge)

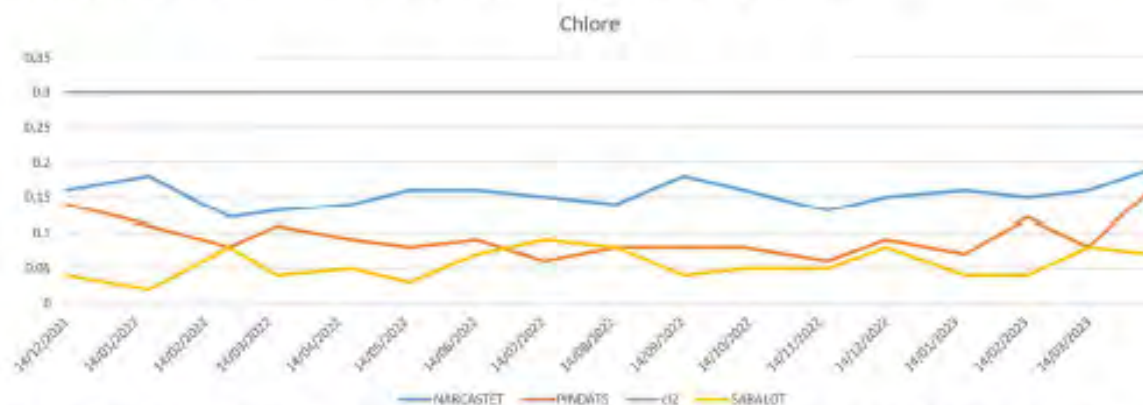
En 2022, une canalisation fuyarde et le réservoir Nid Béarnais sont hors service

Le fonctionnement hydraulique du réseau est modifié : Loulié et Nid Béarnais fonctionne comme un seul service de distribution.

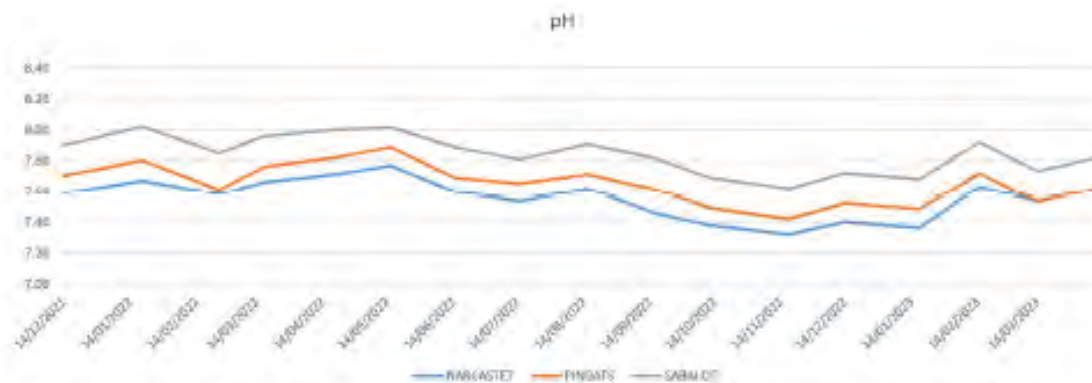


Service de Mazeres

Pour ce service, les réservoirs à la sortie des champs captant se remplissent dans cet ordre amont aval : Narcastet, puis Pindats puis Sabalot. L'eau distribuée à Sabalot a donc transité par Pindats et Narcastet auparavant (voir schéma du fonctionnement hydraulique du réseau).



Plus le réservoir est éloigné du champ captant, plus le taux de chlore libre mesuré est faible et ce tout au long de l'année 2022.



Plus le réservoir est éloigné du champ captant, plus son pH augmente. Ce phénomène expliqué dans l'étude de l'équilibre calcocarbonique de l'eau du SMEP est dû aux aérations successives lors des phases de remplissage des réservoirs. L'augmentation du pH de l'eau modifie son équilibre calcocarbonique et la rend incrustante

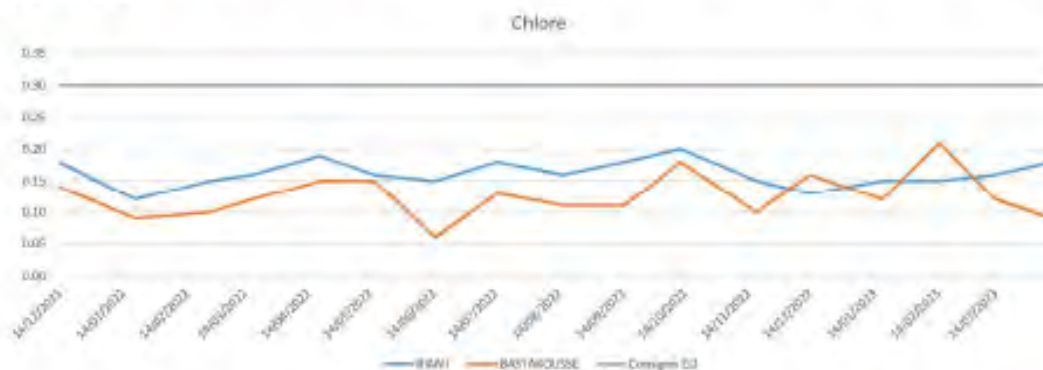
Service de Boueier

Pour ce service, le réseau se divise en 2 secteurs : l'un alimenté par le réservoir de Lafforgue et l'autre par celui de Morlaas.

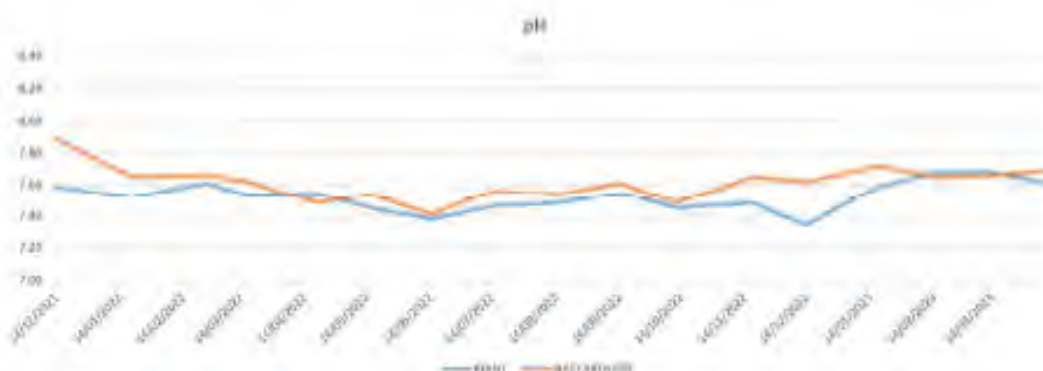


Service de Loulié Nid Béarnais

Le service alimente en premier lieu le réservoir de Riant puis l'eau est stockée dans celui de Bastarousse.



De même que pour le service de Mazères, lorsque l'on s'éloigne du point d'injection le taux de chlore libre diminue et ce tout au long de l'année 2022.



De même que pour le service de Mazères, on observe une augmentation du pH.

4.1. Equipements

Les appareils de mesure de la qualité de l'eau sont contrôlés par nos agents selon les fréquences suivantes :

- Chloromètre : contrôle mensuel.
- Turbidimètres : contrôle mensuel.

L'autosurveillance des installations est sécurisée par un contrôle en continu grâce à un système d'alarme permanent en place sur la station de production.

5. BILAN SUR LES TRAVAUX REALISES ET PROPOSES

5.1.Travaux réalisés

Au cours de l'année 2022, les travaux suivants ont été entrepris :

> Champ captant

> Remise en service de la station d'alerte



> Fiabilisation des armoires électriques des forages

> Sécurisation de la chloration principale de Mazères II



> Réservoirs

> Mise en place de 4 analyseurs de chlore sur les réservoirs Clos Touzet, Mirassou, Reprise de Lafforgue et Morlaas bas service. Ces équipements ne sont pas télégrés aujourd'hui.

> Fiabilisation des armoires électriques des stations de reprise

> Mise en service de mesure de niveau sur les sites de Sabalot et Miqueu.

5.2 Travaux proposés

Les travaux listés ci-dessous font partis des propositions d'amélioration du service du RAD 2022.

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service public de l'eau potable, il est souhaitable d'entreprendre les travaux suivants :

> Forages

Optimisation de l'automatisme du champ captant pour d'une part respecter les volumes journaliers d'autorisation de prélèvement de l'arrêté préfectoral et d'autre part éviter des rabattements trop importants du niveau de la nappe.

> Réservoirs

Optimisation du fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réservoirs (modalité de remplissage, marnages et autonomie).

Uniformiser le modèle de télégestion des réservoirs (capteurs anti-intrusion, sonde de niveau, télégestion, généralisation des intersites et pose de mesures de débits)

Remise en service du réservoir de Berdoulou dans le but de sécuriser l'alimentation des miels Michaud, optimiser les pressions et la sectorisation.

> PGSSE

Lors de la démarche PGSSE, ces réflexions d'amélioration des réservoirs ont été abordées :

- Equiper les sites majeurs d'inverseur de source (RIANT, BERLANNE, NARCASTET)
- Mise en place de télésurveillance sur les sites non équipés.
- Améliorer la sécurisation des sites par de l'anti-intrusion, vidéosurveillance, garde-corps et barreaux antichute.

> Réflexion sur l'autonomisation énergétique des sites (pose de panneaux solaires, étude de turbinage...)

Annexe 9 – Décompte annuel



Décompte de gestion

Le présent décompte est une synthèse récapitulative de la facturation, il est accompagné d'annexes justificatives. Quelques précisions pour mieux le comprendre :

Sur le document de synthèse, vous trouvez :

- ⇒ **Le nombre d'abonnements et le montant facturé sur le cycle 2022.**

Le montant facturé de la part fixe comporte de la facturation proratisée calculée en fonction des dates d'abonnement et de résiliation des clients (mutations).

Pour cela, la somme des abonnements ne peut pas correspondre au nombre total des abonnés (données RAD – total des abonnements actifs au 31/12).

- ⇒ **Les m3 facturés par tranche tarifaire sur le cycle 2022.**

Ce volume est impacté par les dégrèvements, les corrections post facturation (régularisation de relevé transmis par client par exemple).

Pour cela, le volume sur le décompte de gestion ne peut pas correspondre au volume facturé à encaisser présenté dans le RAD.

- ⇒ **Le montant des impayés** (photographie à un instant des impayés en cours) et **les créances irrécouvrables** passées.

- ⇒ **Les régularisations des exercices antérieurs** (positive ou négatives) correspondent à l'actualisation des impayés sur les cycles précédents.

En annexe, vous trouvez les documents détaillés des éléments du décompte

- ⇒ Détail du calcul des acomptes
- ⇒ Tableau des dégrèvements
- ⇒ Le détail des sommes facturées (abonnement et consommations) est un fichier volumineux qui pourra être transmis sur simple demande

Designation	Qté	Part Collectivité				Part du concessionnaire		
		Total abonnement €HT	Total consommation €HT	Total €HT	TVA €	Total €TTC	Qté	Total €HT
FACTURATION DE L'EXERCICE 2022 (01/09/22 - 31/03/23)								
Nombre d'abonnements	2 533 523							
M3 facturés								
TOTAL DES MONTANTS AU CREDIT IMPAYES AU 17/05/2023		- €	1 732 076,39 € 1 732 076,39 €	- € 1 732 076,39 €	95 264,20 € 95 264,20 €	- € 1 827 340,59 € 1 827 340,59 €	48 101,19 2 533 887	621 220,73 € 986 155,22 € 1 607 375,95 €
Impayés			257 756,58 €	257 756,58 €	14 176,61 €	271 933,19 €		220 865,88 €
CREANCES IRRECOURVABLES Créances irrécouvrables					- €	- €		
TOTAL DES MONTANTS AU DEBIT ACOMPTES DEJA VERSES		- €	267 756,58 €	267 756,58 €	14 176,61 €	271 933,19 €		220 865,88 €
Accompte du 25/02/2023			580 403,63 €	580 403,63 €	116 080,73 €	696 484,36 €		
Accompte du 25/04/2023			580 403,63 €	580 403,63 €	116 080,73 €	696 484,36 €		
Accompte du 25/05/2023			496 450,41 €	496 450,41 €	99 290,08 €	595 740,49 €		
TOTAL DES REVERSEMENTS		- €	1 657 257,67 €	1 657 257,67 €	331 451,53 €	1 988 709,20 €		

DETAIL DE FACTURATION DE L'EXERCICE 2022 (01/09/22 - 31/03/23)

Designation	Qté	Part Collectivité		
		PU €HT	Total abonnement €HT	Total consommation €HT
<u>FACTURATION DE L'EXERCICE 2022 (01/09/22 - 31/03/23)</u>				
<u>M3 facturés</u>				
tarif	-633	0,620 €	-	392,46 €
tarif	168 765	0,640 €		108 009,60 €
tarif	729	0,650 €		473,85 €
tarif	382 232	0,670 €		256 095,44 €
tarif	1 981 104	0,690 €		1 366 961,76 €
tarif	1 326	0,700 €		928,20 €
TOTAL DES MONTANTS AU CREDIT	2 533 523		. €	1 732 076,39 €

Designation	Qté	Part Collectivité				
		Total abonnement €HT	Total consommation €HT	Total €HT	TVA €	Total €TTC
FACTURATION DE L'EXERCICE 2022 (01/02/22 - 31/08/22)						
Nombre d'abonnements						
M3 facturés	1 490 436					
TOTAL DES MONTANTS AU CREDIT						
IMPAYES AU 17/05/2023						
Impayés						
CREANCES IRRECOURVABLES						
Créances irrécouvrables						
TOTAL DES MONTANTS AU DEBIT						
ACOMPTES DEJA VERSES						
Acompte du 25/08/2022						
Acompte du 25/09/2022						
Acompte du 25/10/2022						
Solde						
TOTAL DES REVERSEMENTS						
SOLDE DU DECOMPTÉ 1ER SEMESTRE 2022 ARRETE AU 17/05/2023						
		- €	980 942,06 €	980 942,06 €	198 188,41 €	1 177 130,47 €
		- €	- 84 479,85 €	- 84 479,85 €	- 16 895,97 €	- 101 375,82 €
		- €				
			995 763,99 €	995 763,99 €	54 767,02 €	1 050 531,01 €
			995 763,99 €	995 763,99 €	54 767,02 €	1 050 531,01 €
			99 301,78 €	99 301,78 €	5 461,60 €	104 763,38 €
			99 301,78 €	99 301,78 €	5 461,60 €	104 763,38 €
			327 172,65 €	327 172,65 €	65 434,53 €	392 607,18 €
			326 980,69 €	326 980,69 €	65 396,14 €	392 376,83 €
			326 788,72 €	326 788,72 €	65 357,74 €	392 146,46 €

Designation	Qté	Part Collectivité				Total €TTC
		Total abonnement €HT	Total consommation €HT	Total €HT	TVA €	
FACTURATION EXERCICE 2021 (01/09/21 - 31/01/22)						
<u>Nombre d'abonnements</u>						
<u>M3 facturés</u>	2 261 695			- €	- €	- €
TOTAL DES MONTANTS AU CREDIT			1 500 687,65 €	1 500 687,65 €	82 537,82 €	1 583 225,47 €
IMPAYES AU 17/05/2023						
Impayés			52 604,51 €	52 604,51 €	2 893,25 €	55 497,76 €
CREANCES IRRECOURVABLES						
Créances irrécouvrables			56,95 €	56,95 €	3,13 €	60,08 €
TOTAL DES MONTANTS AU DEBIT			52 661,46 €	52 661,46 €	2 896,38 €	55 557,84 €
ACOMPTES DÉJÀ VERSES						
Acompte du 25/02/2022			489 479,57 €	489 479,57 €	97 895,91 €	587 375,48 €
Acompte du 25/04/2022			491 574,65 €	491 574,65 €	98 314,93 €	589 889,58 €
Acompte du 25/05/2022			510 592,69 €	510 592,69 €	102 118,54 €	612 711,23 €
Solde			6 446,44 €	6 446,44 €	1 289,29 €	7 735,73 €
TOTAL DES REVERSEMENTS			1 498 093,35 €	1 498 093,35 €	299 618,67 €	1 797 712,02 €
SOLDE DU DECOMPTE 2EME SEMESTRE 2021 .ARRETE AU 17/05/2023			- 50 067,16 €	- 50 067,16 €	- 10 013,43 €	- 60 080,59 €

Désignation	Qté	Part Collectivité				Total €TTC
		Total abonnement €HT	Total consommation €HT	Total €HT	TVA €	
FACTURATION EXERCICE 2021 (01/01/21 - 31/08/21)						
Nombre d'abonnements						
<u>M3 facturés</u>	1 575 795					
TOTAL DES MONTANTS AU CREDIT			1 044 000,60 €	1 044 000,60 €	57 420,03 €	1 101 420,63 €
IMPAYES AU 17/05/2023						
Impayés			28 609,95 €	28 609,95 €	1 573,55 €	30 183,50 €
CREANCES IRRECOURVABLES						
Créances irrécouvrables			46,23 €	46,23 €	2,54 €	48,77 €
TOTAL DES MONTANTS AU DEBIT			28 656,18 €	28 656,18 €	1 576,09 €	30 232,27 €
ACOMPTES DÉJÀ VERSES						
Acompte du 25/08/2021			317 711,13 €	317 711,13 €	63 542,23 €	381 253,36 €
Acompte du 25/09/2021			317 711,13 €	317 711,13 €	63 542,23 €	381 253,36 €
Acompte du 25/10/2021			437 227,57 €	437 227,57 €	87 445,51 €	524 673,08 €
Solde			- 11 233,00 €	- 11 233,00 €	- 2 246,60 €	- 13 479,60 €
TOTAL DES REVERSEMENTS			1 061 416,83 €	1 061 416,83 €	212 283,37 €	1 273 700,20 €
SOLDE DU DECOMPTE 1ER SEMESTRE 2021 ARRETE AU 17/05/2023			- 46 072,41 €	- 46 072,41 €	- 9 214,48 €	- 55 286,89 €

LE SERVICE
PUBLIC DE L'

EAU

PAR AGUR